

En détail



Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires

RAPPORT 2018

TOME II – Fiches thématiques

Observatoire
national
de la politique
de la ville

RAPPORT ANNUEL 2018

TOME II – Fiches thématiques

Sommaire

TOME II – Fiches thématiques

Cadre général

- | | | |
|-----|--|----|
| 1.1 | Devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS) : diversité des trajectoires de 1977 à nos jours | 12 |
| 1.2 | Élection présidentielle de 2017 : une participation de moindre ampleur dans les quartiers prioritaires | 14 |

Cohésion sociale

- | | | |
|-----|--|----|
| 2.1 | Caractéristiques des collèges publics relevant des quartiers prioritaires : des moyens supplémentaires en lien avec les réseaux de l'éducation prioritaire | 18 |
| 2.2 | Réussite au diplôme national du brevet dans les collèges relevant des quartiers prioritaires : en progrès mais des écarts persistants avec les autres établissements | 20 |
| 2.3 | Orientation au lycée : plus de filières professionnelles après une scolarité dans un collège relevant des quartiers prioritaires | 22 |
| 2.4 | Les aspirations d'orientation dans l'enseignement supérieur : plus modestes pour les lycéens résidant dans les quartiers prioritaires | 24 |
| 2.5 | Programme de réussite éducative : une montée en charge des parcours personnalisés | 26 |
| 2.6 | Revenus et pauvreté : un taux de pauvreté trois fois plus élevé au sein des quartiers prioritaires | 28 |
| 2.7 | Pauvreté monétaire des familles : plus de la moitié des enfants vivent sous le seuil de pauvreté | 30 |

2.8. La pratique sportive licenciée: les habitants des quartiers prioritaires pratiquent deux fois moins de sport dans le cadre d'une fédération	32
2.9. Les volontaires en service civique : un sur sept est issu des quartiers prioritaires	34
2.10. Adultes-relais: des enjeux de professionnalisation différenciés selon le type d'employeurs	36
2.11. Discriminations dans l'accès à l'emploi: en diminution entre 2016 et 2018	38
2.12. Discriminations dans l'accès au logement: avantage aux candidats résidant précédemment dans une HLM ou une cité	40
2.13. Discriminations dans des domaines autres que l'accès à l'emploi ou au logement: importantes pour les habitants des quartiers prioritaires	42

Cadre de vie et renouvellement urbain

3.1 Accessibilité à pied aux équipements sportifs: une bonne couverture mais une offre peu variée	46
3.2 Accessibilité à pied aux équipements culturels: quatre quartiers prioritaires sur cinq ont un équipement à moins de 15 minutes	48
3.3 Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité: une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires	50
3.4 L'image des quartiers: plutôt positive dans la presse quotidienne régionale en raison de la proximité entre journalistes et sources	52
3.5 Les quartiers populaires à la télévision: les résidents des grands ensembles quasiment invisibles	54
3.6 La construction du regard sur les quartiers «sensibles»: entre discours médiatiques et vécu personnel	56
3.7 Mobilité quotidienne: moins intensive pour les habitants des quartiers prioritaires	58
3.8 Enclavement des quartiers prioritaires: plus de coupures physiques en Île-de-France et en Outre-mer	60

3.9 Conditions de logement : des logements plus souvent surpeuplés, dont le coût net représente un quart du revenu des ménages	62
3.10 Conditions de logement dans les Dom : des logements avec des défauts graves plus fréquents	64
3.11 Logement privé et prix de l'immobilier : cinq types de quartiers prioritaires	66
3.12 Le parc locatif social des quartiers prioritaires : des logements «très sociaux» nettement plus présents que dans les autres quartiers	68
3.13 Délinquance enregistrée : à l'exception des cambriolages et des vols non violents, davantage d'actes dans les quartiers prioritaires	70
3.14 Insécurité et victimation : en quartiers prioritaires, un sentiment d'insécurité deux fois plus présent que dans les autres quartiers	72
3.15 État d'avancement physique du programme national de rénovation urbaine	74
3.16 État d'avancement financier du programme national de rénovation urbaine	76
3.17 Nouveau programme national de renouvellement urbain : contractualisation en cours	78

Développement de l'activité économique et de l'emploi

4.1 Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage : une amélioration de la situation de l'emploi en quartiers prioritaires, sauf pour les jeunes	82
4.2 Inactivité et halo autour du chômage : une baisse de l'inactivité consécutive à la hausse de l'emploi	84
4.3 Professions et secteurs d'activité : des métiers moins qualifiés	86
4.4 Statuts d'emploi et sous-emploi : des emplois plus précaires	88
4.5 Situation des jeunes sur le marché du travail : une dégradation spécifique aux quartiers prioritaires	90

4.6 Des contrats aidés plus accessibles aux jeunes des quartiers prioritaires, mais des inégalités d'accès à l'alternance toujours marquées	92
4.7 Recrutements en contrats aidés: en diminution mais un ciblage en légère progression	94
4.8 Les sortants de contrats aidés résidant dans les quartiers prioritaires s'insèrent moins bien dans l'emploi	96
4.9 Les emplois francs: après sept mois d'expérimentation, près de 2 400 demandes acceptées	98
4.10 Demandeurs d'emploi: une baisse plus marquée dans les quartiers prioritaires, mais qui s'atténue	100
4.11 Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi	102
4.12 Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	104
4.13 Les jeunes des quartiers prioritaires: un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé dans les missions locales	106
4.14 Les Zones franches urbaines-Territoires entrepreneurs: une progression du nombre d'établissements qui perdure, notamment dans le secteur du transport	108
 Coconstruction de la politique de la ville	
5.1 Conseils citoyens: davantage portés par des associations créées <i>ad hoc</i> , ils demeurent peu impliqués dans les prises de décisions	112
 Annexe: Les moyens financiers de la politique de la ville	 116

Sommaire du tome I

TOME I – Études

Avant-propos	5
Sommaire	7

Études Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires: d'importantes difficultés subsistent mais un rééquilibrage semble à l'œuvre	15
Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires: revue de la littérature académique et institutionnelle	29
Trajectoires professionnelles en Zus entre 2012 et 2014: 43 % des habitants sont restés chômeurs ou inactifs sur toute la période	53
Le Bac et après: des trajectoires d'études plus courtes, des conditions d'insertion plus erratiques pour les jeunes des quartiers prioritaires	65
Quelle insertion professionnelle pour les sortants précoces? Situation des quartiers prioritaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur	93
Démographie d'entreprises dans les quartiers prioritaires: un rattrapage en cours, notamment grâce au secteur du transport	105
Entreprises informelles à Mayotte: les deux tiers sont situés dans un quartier prioritaire	121
Retour sur l'expérience des zones franches urbaines: quels enseignements pour la politique de la ville?	131
Ancrer les entrepreneurs dans les quartiers prioritaires: le rôle des acteurs locaux de l'entrepreneuriat à Plaine Commune (93)	151
L'économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires: plus de 10 000 établissements employeurs pour plus de 100 000 emplois?	171
Premiers pas vers une évaluation quantitative de la politique de la ville	191

Fiches thématiques



Cadre général

ANNE SAUVAYRE (Fors-Recherche sociale) et CATHERINE PILON (CGET)

Devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS): diversité des trajectoires de 1977 à nos jours¹

103 quartiers inscrits dans une procédure fondatrice de la politique de la ville

Lancée en 1977, la procédure HVS est une réponse à la dégradation physique des quartiers d'habitat social, à leur paupérisation et aux difficultés d'intégration de ces quartiers à leur environnement. Déjà, pour ses concepteurs, la multiplicité des problèmes nécessite d'aller au-delà d'une intervention sur le bâti, pour construire une « politique globale d'intervention », territorialisée, en lien avec l'ensemble des acteurs (municipalités, bailleurs, services de l'État, associations, habitants). La procédure HVS permet d'engager une politique d'animation sociale, tout en s'appuyant sur une concertation locale.

Les 103 quartiers recensés comme HVS se répartissent entre toutes les ex-régions métropolitaines (à l'exception de la Corse et du Limousin) et 50 départe-

ments; plus d'un quart est situé en Île-de-France. La diversité des sites est grande, mais des traits communs se dégagent: plutôt de grands quartiers (51 % ont plus de 1000 logements et 15 accueillent entre 20 et 80 % des habitants de la ville). Plus de 90 % ont été construits après 1950, avec une dégradation rapide des parties communes, un manque d'isolation thermique et phonique, une faiblesse des équipements et de l'aménagement des espaces collectifs, un enclavement, etc.

Sur le terrain social, les constats sont ceux d'une paupérisation rapide avec le départ des premiers locataires, d'une vie de quartier à animer et de la nécessité de construire une offre éducative et une politique jeunesse.

Des quartiers profondément transformés conservant, majoritairement une vocation d'accueil des populations les plus fragiles

Les évolutions des périmètres empêchent un suivi d'indicateurs sur une longue période mais l'étude a permis de dégager cinq « trajectoires-types »:

1. Des quartiers sortis de la politique de la ville (15 % des sites). Les principales causes de sortie se partagent entre la démolition (dès les années 80 ou 90) et l'amélioration des indicateurs de revenus.

2. Des sites qui n'ont jamais été au cœur de la politique de la ville (15 % des sites): petits quartiers dans des villes moyennes, dont les indicateurs socio-économiques restent supérieurs à ceux de la moyenne des sites.

3. De grands quartiers d'habitat social qui contiennent de cumuler les difficultés sociales (20 % des sites): ils mobilisent les géographies prioritaires (Réseau d'éducation prioritaire renforcé Rep +, Zones de sécurité prioritaires ZSP) et sont marqués par un « décrochage » par rapport à leur environnement. Il s'agit plutôt de très grands quartiers, dans des grandes villes avec un taux de pauvreté nettement

supérieur et davantage de familles nombreuses.

4. Des quartiers qui affichent aujourd'hui des signes d'attractivité (20 % des sites): attractivité du patrimoine social (pas de vacance, retour d'anciens locataires, arrivée de nouveaux profils...) et bonne commercialisation des nouveaux programmes.

5. Des quartiers caractérisés par une précarité sociale et économique forte, avec un « décrochage » par rapport à leur environnement (30 % des sites) mais qui ne relèvent plus de l'ensemble des géographies prioritaires (Rep +, ZSP), leur taille est plus petite et leur rénovation urbaine plus avancée.

Les évolutions différenciées des quartiers sont difficiles à objectiver, du fait de l'hétérogénéité du suivi de l'évolution des quartiers prioritaires et de la quasi-absence de suivi des trajectoires des populations, en plus des évolutions successives des périmètres des quartiers et la relative perte de mémoire, sur le terrain, des actions conduites sur le volet « développement social ».

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée « Le devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS): Diversité des trajectoires de 1977 à nos jours », *En bref*, CGET, octobre 2018.

CHRISTINE FAUVELLE-AYMAR (Université de Tours [IRJI]) et ABEL FRANÇOIS (LEM)

Élection présidentielle de 2017 : une participation de moindre ampleur dans les quartiers prioritaires¹

L'étude de la participation électorale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) implique de croiser l'information, obtenue auprès des mairies, sur les emprises spatiales des quartiers avec celle des bureaux de vote². Cela permet de calculer la part de

la superficie de la zone de compétence de chaque bureau de vote située en quartiers prioritaires. Du fait des retours manquants ou inexploitable, l'échantillon d'étude comprend au final 1135 QPV sur 1514 (soit 75 %), situés dans 651 communes.

Des niveaux de participation plus faibles dans les quartiers prioritaires

La participation dans les QPV au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 s'établit à 67,8 %. Elle diminue au second tour pour atteindre 65,3 %. La participation en QPV est plus faible comparativement aux bureaux de vote des communes qui ne sont pas en politique de la ville (75,4 % au premier tour, 71,9 % au second tour). Le taux de participation le plus faible enregistré dans un QPV est de 26,6 % au premier tour et de 33,6 % au second tour. Les plus forts taux de participation dans un QPV sont de 87,3 % et 82,3 % au second tour.

En moyenne, le taux de participation en QPV est inférieur de 10 % à celui des autres bureaux de vote de leur commune et varie de -50% à +60%. Le niveau de participation est calculé par commune, au prorata

de la zone de chaque bureau de vote compris en QPV pour les QPV, et pour les bureaux de vote des communes en politique de la ville dont la zone de compétence ne se situe pas du tout en QPV pour le «hors QPV» (tableau 1).

Par ailleurs, dans plus de 90 % des QPV, les électeurs se sont moins mobilisés que ceux habitant hors QPV. À l'inverse, dans 6 % des QPV au premier tour et dans 7 % au second tour, la mobilisation électorale est plus importante que dans le reste de leur commune.

La comparaison avec 2012³ montre que la participation baisse entre les deux élections : de 72,4 % à 67,8 % pour le premier tour et de 73,6 % à 65,3 % pour le second.

Une disparité géographique importante

Il y a une diversité géographique importante puisque les écarts entre les quartiers prioritaires et les communes ne sont pas homogènes au niveau des départements ou régions (carte 1). La situation dans les Dom est plutôt singulière. Les taux de participation en QPV et dans les communes y sont significativement plus bas qu'en métropole, mais les écarts entre les deux espaces sont beaucoup plus faibles qu'en métropole. Lorsque l'on croise les rapports de participation des QPV par rapport à leur commune selon la typologie des quartiers prioritaires⁴, plusieurs éléments se dégagent. En termes de cadre de vie, le rapport

moyen est plus élevé pour les «centres anciens» et il est le plus bas en moyenne pour les quartiers périphériques de petites adresses. Concernant la typologie sur la cohésion sociale, c'est pour la classe des quartiers intégrés dans un environnement mixte que la moyenne est la plus forte et pour les grands quartiers défavorisés qu'elle est la plus faible.

Pour autant, les facteurs explicatifs de la participation⁵ (caractéristiques socio-économiques des habitants) sont identiques dans les deux types de territoire (Zus et hors Zus), la moindre participation dans les Zus étant liée à des facteurs plus dégradés.

1. Cette fiche fera l'objet d'une publication *En détail ONPV* au deuxième trimestre 2019.

2. Cette étude a nécessité au préalable de collecter auprès des mairies une information dispersée concernant l'emprise spatiale des bureaux de vote. Ces données permettent de mesurer la mobilisation électorale dans les QPV et de la comparer à celle enregistrée dans les communes d'appartenance des QPV.

3. L'échantillon d'étude est de 922 QPV, soit 213 de moins qu'en 2012, du fait d'un manque de données sur les bureaux de vote en 2012. De ce fait, les ratios d'écart de participation en QPV et hors QPV sont difficilement comparables entre ces 2 élections.

4. Cf. SALA Marie, «Typologies des quartiers prioritaires dans leur environnement». In *Rapport annuel 2016*, ONPV, Avril 2017.

5. Fauvelle-Aymar C., François A. et Vornetti P. (2008), «Les comportements électoraux dans les ZUS françaises aux élections municipales de 2008» – Note de Synthèse, Rapport pour le SIG-Villes, ministère de la Ville.

Tableau 1

Taux de participation* en QPV et hors QPV lors de l'élection présidentielle de 2017

	1 ^{er} tour	2 ^d tour
QPV		
Moyenne	67,8	65,4
Minimum	26,6	33,7
Maximum	87,4	82,9
Commune (hors QPV)		
Moyenne	75,4	71,9
Minimum	21,4	31,9
Maximum	85,9	82,5
Rapport QP/Commune		
Moyenne	0,9	0,9
Minimum	0,5	0,6
Maximum	1,6	1,3

* Le taux de participation est le nombre d'exprimés rapporté au nombre d'inscrits. Le taux dans le QPV est le taux dans la zone de compétence de chaque bureau de vote située en QPV (au prorata de leur surface située en QPV); le taux dans la commune est le taux enregistré dans les bureaux de vote dont la zone de compétence est située entièrement hors QPV.

Source: étude portant sur la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des QPV.

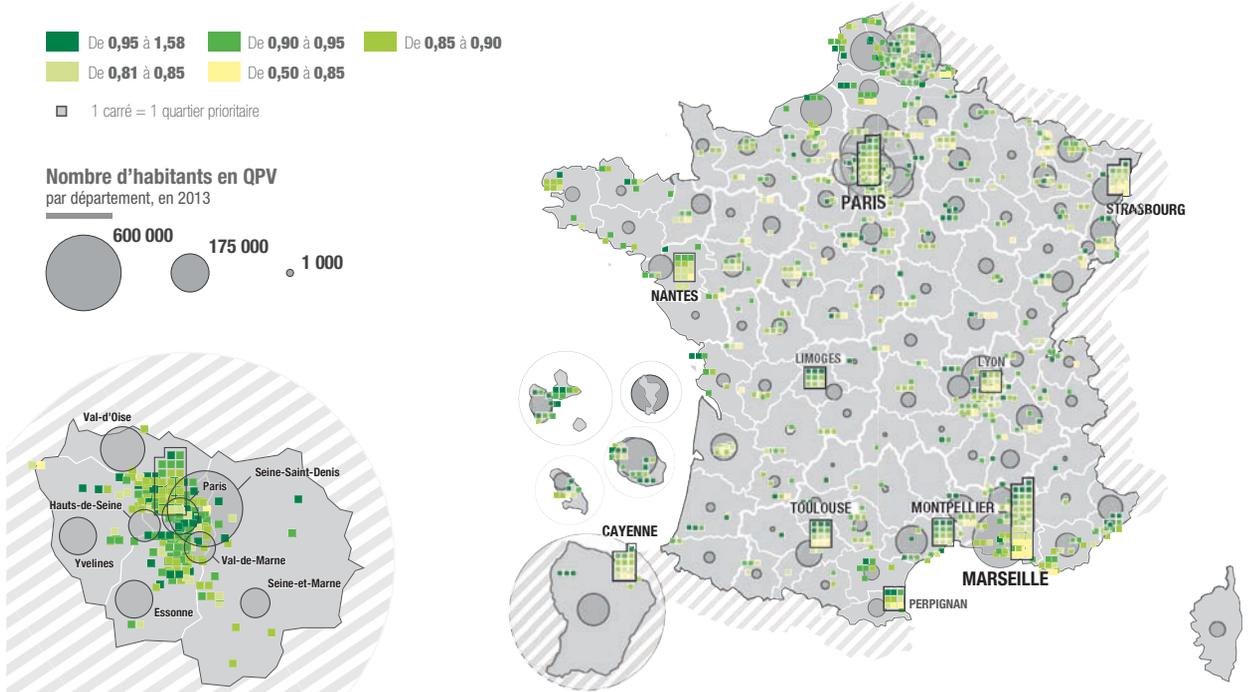
Champs: 1154 quartiers prioritaires des communes répondantes.

Traitement: Christine Fauvelle-Aymar, Université de Tours (IRJI) et Abel François, Université de Lille (LEM).

Note de lecture: au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, le taux moyen de participation en QPV s'élève à 67,8 %, contre 75,4 % dans ces communes, hors QPV.

Carte 1

Rapport entre le taux de participation en quartier prioritaire et le taux de participation dans la commune



Source: étude portant sur la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des QPV.

Champs: 1154 quartiers prioritaires des communes répondantes.

Traitement: Christine Fauvelle-Aymar, Université de Tours (IRJI) et Abel François, Université de Lille (LEM). cellule cartographie du CGET

Note de lecture: le rapport entre le taux de participation du quartier prioritaire «La Fontaine des Eaux» et celui du reste de sa commune de rattachement, Dinan, s'élève à 0,93, soit une participation 7 % inférieure dans le QPV.

Les départements de Haute Corse, Corse du Sud, Mayenne, Vendée et Mayotte ont des quartiers prioritaires mais ne sont pas représentés sur la carte du fait des retours de collecte manquants ou inexploitable.



Cohésion sociale

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des collèges publics relevant des quartiers prioritaires :

des moyens supplémentaires en lien avec les réseaux de l'éducation prioritaire

Près de 40 000 enseignants, souvent moins expérimentés, dans les 941 collèges relevant de la politique de la ville

À proximité des quartiers prioritaires comme ailleurs, le nombre d'enseignants dans les collèges est très stable d'une année sur l'autre. Ainsi, à la rentrée 2016, 38 900 enseignants travaillent dans des collèges publics métropolitains relevant des quartiers prioritaires¹, (**graphique 1**), soit un cinquième des effectifs totaux d'enseignants en collège public (20,6 %). Ce taux est légèrement supérieur à celui des effectifs scolaires de ces établissements rapportés à ceux de l'ensemble des collèges métropolitains (18,9 %). Cela témoigne des moyens humains supplémentaires alloués à ces établissements, en particulier lorsqu'ils appartiennent aux réseaux de l'éducation prioritaire, cas de figure fréquent pour les collèges relevant des quartiers prioritaires. Les enseignants de ces établissements sont, toutefois, globalement moins expérimentés : ils ont plus souvent une ancienneté de moins de deux ans (41,3 %,

contre 33,4 % dans les collèges plus éloignés d'un quartier prioritaire). En outre, la présence de jeunes enseignants (moins de 35 ans) y est plus importante (34,9 %, contre 23,0 %).

Ces données concernent la rentrée 2016-2017, soit un an après la mise en place de la refonte de la géographie de l'éducation prioritaire (réseaux Rep + et Rep). Parmi les mesures visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire au collège, figurent des incitations financières dans le but de pérenniser les équipes éducatives dans ces établissements. Les effets de ces réformes dans les collèges relevant des quartiers prioritaires pourront être mesurés dans les prochaines années. Un an après cette refonte, la part des jeunes professeurs et celle de ceux ayant moins de deux ans d'ancienneté restent comparables à celles de la rentrée 2015.

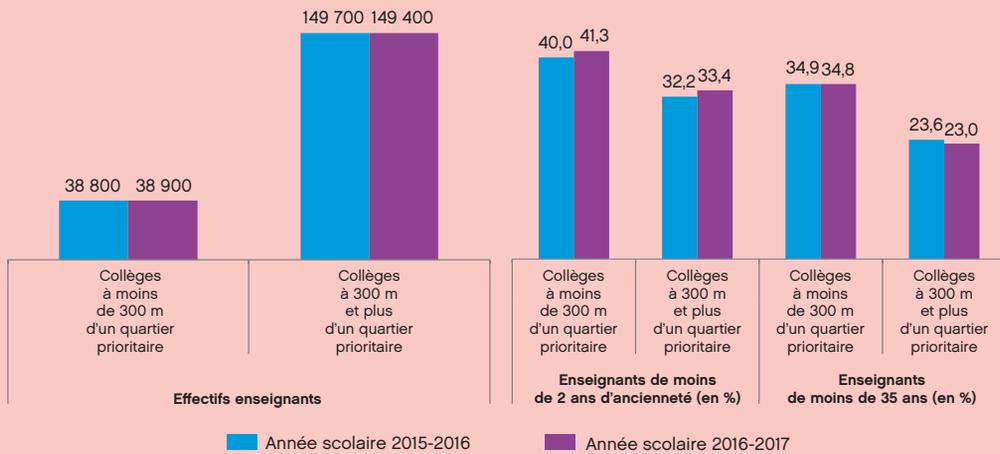
Moins d'élèves par classe

Conséquence des recouvrements entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville², les moyens pédagogiques des collèges publics relevant de la politique de la ville sont globalement supérieurs à ceux des autres établissements. Pour autant, l'allocation des moyens est telle qu'a priori, un collège QPV est bien doté même s'il n'est pas REP ou REP +. Des efforts sont ainsi menés

pour limiter dans ces collèges le nombre moyen d'élèves par classe (**graphique 2**). Celui-ci est, en effet, légèrement inférieur dans les collèges situés à proximité des quartiers prioritaires (21,9, contre 23,8). Comparativement aux trois années précédentes, ce nombre moyen d'élèves par classe reste stable, à proximité des quartiers prioritaires comme ailleurs.

1. Les collèges relevant des quartiers prioritaires sont ceux qui sont implantés dans un quartier prioritaire ou à moins de 300 m du quartier. Ils sont comparés aux collèges situés à plus de 300 m.

2. Cf. Fiche « Collèges proches des quartiers prioritaires », *Rapport ONPV 2016*.



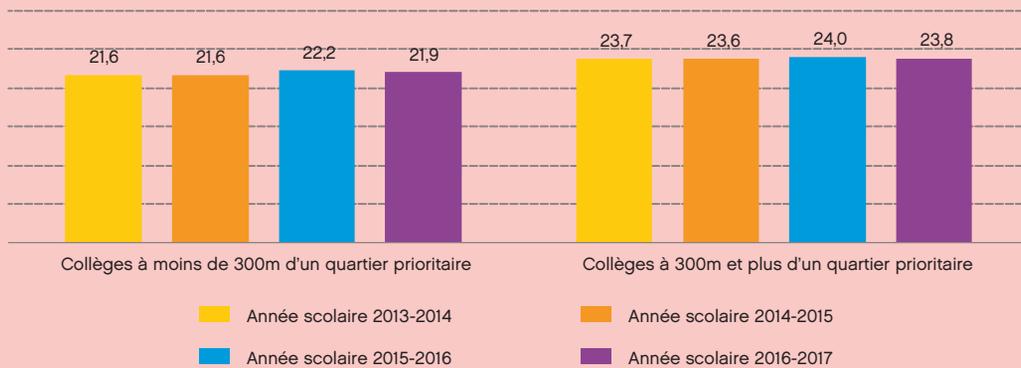
Graphique 1
Les effectifs et caractéristiques des enseignants en collèges publics en 2015-2016 et 2016-2017

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, années 2015-2016 à 2016-2017.

Champ : collèges publics métropolitains.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2016, 38 900 enseignants travaillaient dans un collège situé à moins de 300 m d'un quartier prioritaire métropolitain. 41,3 % de ces enseignants ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur établissement, contre 33,5 % pour ceux travaillant dans un établissement ne relevant pas d'un quartier prioritaire.



Graphique 2
Nombre d'élèves par classe dans les collèges publics

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, années 2015-2016 à 2016-2017.

Champ : collèges publics métropolitains.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2016, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est de 21,9, contre 23,8 pour les collèges plus éloignés.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Réussite au diplôme national du brevet dans les collèges relevant des quartiers prioritaires : en progrès mais des écarts persistants avec les autres établissements

Les conditions de passation au diplôme national du brevet (DNB) ont sensiblement évolué en 2017. Les notes issues du contrôle continu ne reposent plus sur l'addition des notes obtenues au cours de l'année de 3^e tout au long de l'année mais sur l'évaluation des huit composantes du socle commun¹, lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les candidats doivent également passer, non plus trois mais deux épreuves

écrites : « mathématiques, physique-chimie et SVT » et « français, histoire et géographie, enseignement moral et civique ». Ils doivent également préparer un oral de 15 minutes portant sur un projet mené lors de leur parcours au collège. Pour toutes ces raisons, la comparaison des résultats de la session 2017 du DNB avec ceux des sessions antérieures reste possible, mais elle doit être réalisée avec prudence.

Des taux de réussite plus faibles dans les collèges relevant des quartiers prioritaires

Les collégiens étudiant dans des établissements au sein ou à proximité des quartiers prioritaires obtiennent globalement de moins bons résultats au DNB que les autres élèves, qu'il s'agisse d'établissements du secteur privé ou du secteur public (**graphique 1**).

Les écarts sont très faibles pour les établissements privés : en 2017, le taux de réussite moyen au DNB dans les collèges privés situés à moins de 300 mètres d'un quartier prioritaire est, ainsi, de 95,2 % contre 96,4 % pour les établissements situés au-delà. L'origine sociale des élèves des collèges privés, globalement plus favorisée que celle des établissements publics, explique en partie, ces meilleurs résultats. Dans les établissements publics proches des quar-

tiers prioritaires, la composition sociale des populations scolaires est très semblable à celle des quartiers prioritaires. Ainsi, le taux de réussite au brevet n'atteint que 82,8 % dans les collèges publics situés à moins de 300 mètres des quartiers prioritaires, contre 89,1 % dans les établissements plus éloignés. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, l'écart étant beaucoup plus prononcé dans le secteur public. Enfin, en termes d'évolution, la progression des résultats au DNB concerne autant les collèges des quartiers prioritaires que les autres : de 2015 à 2017 les taux de réussite ont progressé de 3,9 points dans les collèges relevant d'un quartier prioritaire et de 2,6 points dans les autres établissements publics.

Des notes aux épreuves écrites sensiblement moins bonnes

En 2017, les résultats aux épreuves écrites passées par les collégiens fréquentant les collèges publics proches des quartiers prioritaires sont plus faibles que ceux des collégiens fréquentant un établissement public plus éloigné (note moyenne de 8,8 sur 20, contre 10,2 sur 20, **graphique 2**). Par ailleurs, les élèves des établissements du secteur privé obtiennent des

résultats supérieurs à ceux des collégiens du secteur public, y compris à proximité des quartiers prioritaires. Quels que soient le secteur d'enseignement ou la proximité au quartier prioritaire le plus proche, les notes écrites des candidats au DNB ont, suite à la réforme des épreuves du DNB, sensiblement baissé par rapport à la session 2016.

1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines et huit composantes donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école élémentaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle.



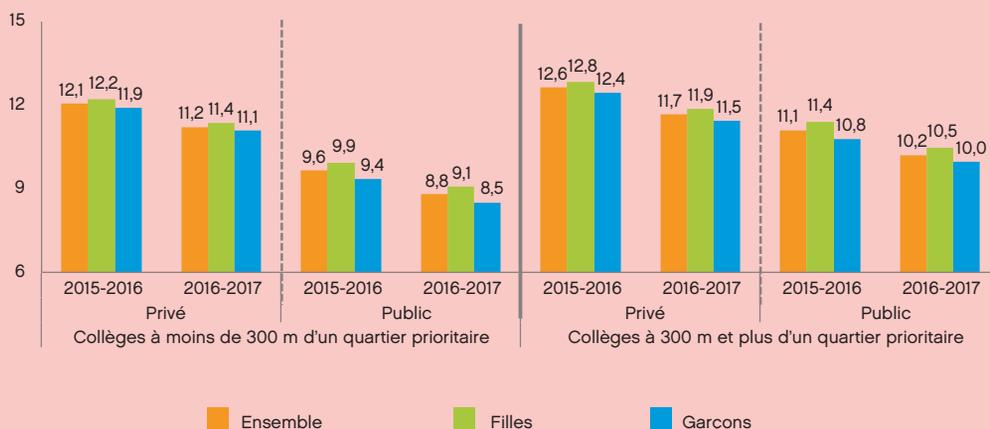
Graphique 1
Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet par sexe, sessions 2015, 2016 et 2017 (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : à la session 2017 (année scolaire 2016-2017) du diplôme national du brevet, le taux de réussite dans les collèges publics situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est de 82,8 % (87,2 % pour les filles et 78,4 % pour les garçons), contre 89,1 % dans les collèges publics plus éloignés (92,2 % pour les filles et 85,9 % pour les garçons).



Graphique 2
Notes moyennes obtenues aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2016 et 2017 par sexe (note sur 20)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : à la session 2017 (année scolaire 2016-2017) du diplôme national du brevet, les élèves des collèges publics situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire ont une note moyenne de 9,6 sur 20 à leurs épreuves écrites (9,9 pour les filles et 9,4 pour les garçons), contre 11,1 sur 20 dans les collèges publics plus éloignés (11,1 pour les filles et 10,8 pour les garçons).

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Orientation au lycée : plus de filières professionnelles après une scolarité dans un collège relevant des quartiers prioritaires

La scolarisation au sein d'une filière générale moins fréquente deux ans après la fréquentation d'un collège public proche d'un quartier prioritaire

En 2016-2017, deux ans après la sortie d'un collège public à la fin de l'année scolaire 2014-2015, seuls 33,9 % des élèves scolarisés dans des collèges situés à moins de 300 mètres d'un quartier prioritaire fréquentent une filière générale, contre 43,9 % des élèves issus d'un collège situé à plus de 300 m¹

(graphique 1). De tels écarts existent au sein des collèges privés, mais dans des proportions plus modestes : 53,6 % de filières générales deux ans après une scolarité dans un collège privé à proximité d'un quartier prioritaire, contre 55,5 % dans un collège plus éloigné.

Les élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville sont surreprésentés dans les filières professionnelles

Les élèves scolarisés dans un collège à proximité d'un quartier prioritaire appartiennent plus souvent à des milieux modestes et se retrouvent, par la suite, plus souvent dans une filière professionnelle au lycée. Les élèves issus de catégories défavorisées, et notamment ceux dont les parents ont un faible niveau d'études, suivent moins souvent un parcours scolaire linéaire : accès moins fréquent en seconde générale et technologique, orientation subie en voie professionnelle², etc.

Ainsi, à l'inverse des filières générales et technologiques, les filières professionnelles scolarisent davantage d'élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville deux ans après la fin du collège. Dès la seconde, ils s'orientent beaucoup plus souvent vers une seconde professionnelle ou une première année de CAP : 31,0 % des élèves issus d'un collège public proche d'un quartier prioritaire, contre 21,9 % de ceux provenant d'un collège public

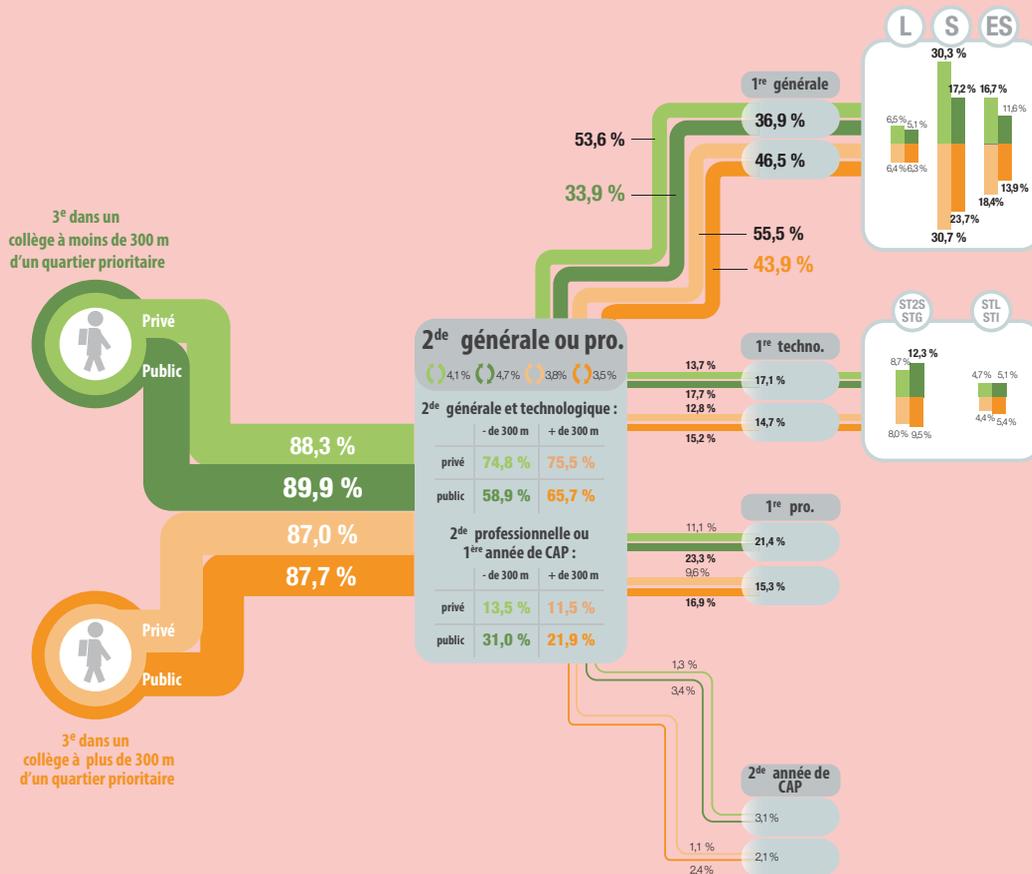
plus éloigné. Deux ans après leur sortie du collège qu'ils soient du secteur public ou privé, 24,5 % des collégiens des établissements proches d'un quartier prioritaires s'orientent vers une première professionnelle ou une première année de CAP, contre 17,4 % de ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Enfin, les élèves issus d'établissements proches de quartiers prioritaires s'orientent aussi plus souvent vers des filières technologiques que ceux issus de collèges plus éloignés (14,2 %, contre 12,8 %) mais dans des proportions plus faibles que pour les filières professionnelles.

Toutes filières confondues, le redoublement post 3^e est plus fréquent chez les élèves ayant fréquenté un collège proche des quartiers prioritaires (4,7 % des élèves issus d'un collège public, contre 3,5 %, pour les élèves issus d'un établissement à plus de 300 m d'un quartier prioritaire).

1. En raison d'un changement des champs pris en compte, la comparaison avec les données des rapports ONPV antérieurs n'est pas possible.

2. Caille J.-P. (2014), Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale, Depp, *Éducation & formations* n° 85.

Graphique 1
Devenir scolaire des élèves de 3^e selon la proximité de leur établissement avec un quartier prioritaire, deux ans après leur sortie de cet établissement (année scolaire 2016-2017)



- CAP Certificat d'aptitude professionnelle
- S Bac scientifique
- ES Bac économique et social
- L Bac littéraire
- () Redoublement
- Bac ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
- Bac STG : sciences et technologies de la gestion
- Bac STL : sciences et technologies de laboratoire
- Bac STI : sciences et technologies industrielles

Source : ministère de l'Éducation nationale.
Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.
Calculs : CGET-ONPV.
Traitement : Depp.
Réalisation : CGET/DST/Cellule Carto, FP, 2019.

Note de lecture : 89,9 % des 3^e issus, en 2014-2015, d'un collège public situé à moins de 300 m d'un quartier prioritaire, entrent un an plus tard dans un lycée dans une filière générale ou technologique (58,9 %, en 2^{de} générale ou technologique et 31,0 % en professionnelle ou 1^{ère} année de CAP). Deux ans plus tard, en 2016-2017, 33,9 % étudient en 1^{re} générale, 17,7 % en 1^{re} technologique, 23,3 % en 1^{re} professionnelle, 3,4 % en 2^{de} année de CAP et 4,7 % sont redoublants.

MAXENCE CHAIGNEAU (CGET – ONPV)
en lien avec PIERRE BOULET (Sies) et PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Les aspirations d'orientation dans l'enseignement supérieur : plus modestes pour les lycéens résidant dans les quartiers prioritaires

Moins de vœux de poursuite d'études supérieures

En 2016, parmi les 45700 élèves de Terminale résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et inscrits en procédure Admission post-Bac (APB¹), 40200 émettent une candidature en validant leur choix en procédure normale, première étape dans la procédure d'orientation de poursuite d'études post-Bac : 12,0 % n'émettent donc pas de vœu sur APB, contre 6,8 % des lycéens des

autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 1**). Les lycéens préparant un Bac professionnel, surreprésentés parmi les lycéens des QPV, émettent en effet moins souvent de vœu de poursuite d'études supérieures. C'est pourquoi, les filles, moins représentées en filières professionnelles, émettent plus souvent au moins un vœu d'études post-Bac, y compris lorsqu'elles résident en QPV.

Davantage de premiers vœux sur un BTS

Toutes filières du baccalauréat confondues, les lycéens issus des QPV émettent souvent leur premier vœu en brevet de technicien supérieur (BTS) lors de la procédure normale sur APB (40,0 %, contre 25,8 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes, **graphique 1**). Cette filière attire en majorité des bacheliers professionnels car elle permet de spécialiser ces étudiants à court terme dans une voie précise. Pour autant, la licence est une voie privilégiée par les lycéens issus des

QPV, notamment par ceux préparant un Bac professionnel : 17,1 % postulent pour une licence, contre 11,4 % des terminales préparant un Bac professionnel en habitant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes. Enfin, les élèves de terminale préparant un Bac général postulent, quant à eux, près de deux fois moins à une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) lorsqu'ils habitent en QPV (8,6 %, contre 15,0 % pour ceux issus des autres quartiers des unités urbaines englobantes).

Plus souvent sans proposition à l'issue de la procédure

9,2 % des lycéens de Terminale issus des QPV ayant validé un vœu sur la plateforme APB n'obtiennent pas de proposition, contre seulement 5,8 % des lycéens des autres quartiers en unités urbaines englobantes (**tableau 2**). Cette situation s'explique, notamment, par une part plus importante d'absence de proposition pour les lycéens des Bacs professionnels, surreprésentés en QPV (23,0 % sans proposition, contre 7,4 % pour les lycéens de filières technologiques et moins de 1,0 % pour ceux de filières générales).

Lorsqu'au terme de la procédure normale, aucune proposition n'est donnée à un candidat ou accep-

tée par ce dernier, celui-ci peut alors postuler, lors d'une procédure complémentaire, dans les formations bénéficiant encore de places vacantes. En 2016, cette procédure complémentaire concerne ainsi 9700 lycéens des QPV, soit 24,2 % des inscrits en procédure normale, contre 13,2 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes. À l'issue de la procédure APB, les lycéens des QPV se trouvent plus souvent sans solution de poursuite d'études : au terme de la procédure complémentaire, 9,5 % n'ont ainsi pas eu de proposition, contre 5,7 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

1. Le portail national APB a régulé, de 2009 à 2016, les vœux et l'admission dans les formations des élèves souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur, avant d'être remplacé par la plateforme «Parcoursup».

Tableau 1

Effectifs d'élèves de Terminale (2015-2016) inscrits sur APB et ayant validé une candidature sur APB selon le quartier de résidence

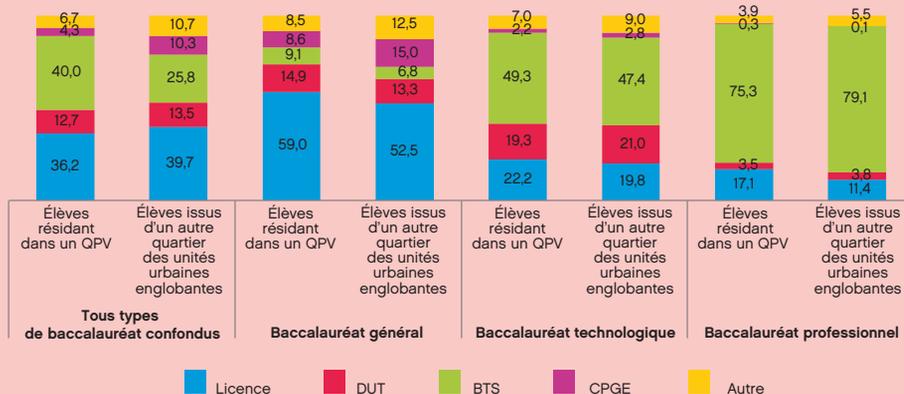
	Élèves résidant dans un QPV			Élèves issus d'un autre quartier des unités urbaines englobantes		
	Inscrits sur APB	Ont validé une candidature	Perte (%)	Inscrits sur APB	Ont validé une candidature	Perte (%)
Total	45700	40200	12,0	317 600	295 900	6,8
Filière générale	17 200	17 000	1,2	192 500	191 200	0,7
Filière technologique	11 800	11 200	5,1	65 000	60 700	6,6
Filière professionnelle	16 600	12 000	27,7	59 600	43 600	26,8
Filles	25 300	22 700	10,3	163 700	153 500	6,2
Garçons	20 400	17 500	14,2	153 900	142 400	7,5

Source: ministère de l'Enseignement supérieur, SIES, année scolaire 2015-2016.

Champ: lycéens en classe de Terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: 45700 élèves de Terminale résidant en QPV sont inscrits sur le portail APB, 40200 valident au moins une candidature: 12,0 % des élèves des QPV ne valident donc pas de candidature sur APB.



Graphique 1
Filières post-baccalauréat classées en premier vœu selon le type de baccalauréat et le quartier de résidence des lycéens (en %)

Source: ministère de l'Enseignement supérieur, SIES, année scolaire 2015-2016.

Champ: lycéens en classe de Terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: 36,2 % des lycéens de Terminale (2015-2016) issus d'un quartier prioritaire candidatent pour une licence en premier vœu sur APB lors de la procédure normale.

Tableau 2

Élèves inscrits en procédure complémentaire sur APB selon leur quartier de résidence

	Élèves résidant dans un QPV	Élèves issus d'un autre quartier des unités urbaines englobantes
Candidats inscrits sur APB et ayant validé au moins un vœu en procédure normale	40 200	295 500
S'inscrivent ensuite en procédure complémentaire	9 700	39 100
en %	24,2	13,2
Sans proposition à l'issue de la procédure complémentaire	3 800	16 800
en %	9,5	5,7

Source: ministère de l'Enseignement supérieur, SIES, année scolaire 2015-2016.

Champ: lycéens en classe de Terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: parmi les candidats inscrits sur APB résidant en QPV, 40200 ont validé un vœu en procédure normale sur le portail APB. À l'issue de cette procédure normale, certains élèves n'ont pas retenu la proposition qui leur a été faite, d'autres n'ont pas reçu de proposition. Au final, 9700 se sont ensuite inscrits en procédure complémentaire, soit 24,2 % de ces élèves. In fine, 3800 n'ont pas reçu de proposition en procédure complémentaire, soit 9,5 % des candidats inscrits sur APB résidant en QPV, contre 5,7 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Programme de réussite éducative : une montée en charge des parcours personnalisés¹

Institués par la loi du 18 janvier 2005, les programmes locaux de réussite éducative (PRE) visent à accompagner des enfants et adolescents issus des QPV ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou

culturel favorable à leur réussite. En 2017, 529 PRE ont accompagné environ 101 800 enfants présentant des signes de fragilité.

Dispositifs encore communaux, les PRE couvrent les trois quarts des QPV et constituent l'axe stratégique du volet éducatif des contrats de ville

Bien que la compétence «politique de la ville» ait été transférée à l'échelon intercommunal depuis la loi du 21 février 2014, les PRE demeurent, pour 91 % d'entre eux, pilotés à l'échelle communale. Ils sont surtout portés par des centres communaux d'action sociale (62 %) ou des caisses des écoles (29 %), plus rarement par des groupements d'intérêt public, des intercommunalités ou des régies personnalisées (9 %).

En 2017, les PRE couvrent 1141 QPV (carte 1), soit 75 %, pour une moyenne de 2 QPV couverts par PRE. Si 85 % des PRE constituent un axe fort ou structurant du contrat de ville de leur territoire (contre 75 % en 2016), seule la moitié des coordonnateurs participent

à ses instances de pilotage. Reste que 77 % des coordonnateurs sont en lien régulier avec les chefs de projet des contrats de ville.

Dotés d'un budget moyen de 175 700 € en 2017, les PRE couvrent environ 9 500 établissements scolaires (18 par PRE en moyenne), principalement des écoles primaires (79 %), mais aussi des collèges (16 %), voire plus rarement des lycées (5 %). Par ailleurs, 75 % des PRE couvrent au moins un établissement en réseau d'éducation prioritaire. Enfin, le lien avec l'Éducation nationale est étroit, qu'ils s'agissent d'échanges réguliers entre coordonnateurs PRE et directions d'établissements (94 % des PRE) ou entre référents de parcours et enseignants (86 %).

Une vingtaine de professionnels mobilisés au sein de chaque PRE pour préparer, organiser et suivre les parcours personnalisés d'environ 85 500 enfants

Les professionnels mobilisés dans le cadre des PRE assurent trois fonctions principales: construire la dynamique partenariale (coordonnateurs), analyser la situation des bénéficiaires (équipes pluridisciplinaires de soutien, dites «EPS») et accompagner les bénéficiaires dans leurs parcours (référents de parcours).

Le coordonnateur d'un PRE a, en mars 2018, 4 ans et demi d'ancienneté en moyenne sur son poste (après un turn-over significatif observé entre 2013 et 2016) et dans plus de la moitié des cas il est fonctionnaire. Il mobilise, en moyenne, une douzaine de partenaires financiers, stratégiques ou opérationnels (collectivités, services de l'État, associations familiales, de soutien scolaire, de parents d'élèves...).

Les référents de parcours sont, quant à eux, 4 par PRE en moyenne, et sont le plus souvent des animateurs (34 %) ou des éducateurs (16 %), les autres référents

se répartissant entre travailleurs sociaux, enseignants, adultes-relais, etc.

Les EPS, enfin, comptent seize professionnels en moyenne par PRE, souvent issus de l'Éducation nationale (34 %), ou des travailleurs sociaux (29 %), voire dans des proportions moindres, des professionnels en santé et en santé mentale (16 %), ou des animateurs (10 %). Plus de la moitié des EPS se réunit au moins une fois par mois, pour un délai moyen de 23 jours entre l'orientation d'un enfant vers le PRE et le diagnostic de sa situation et de ses besoins.

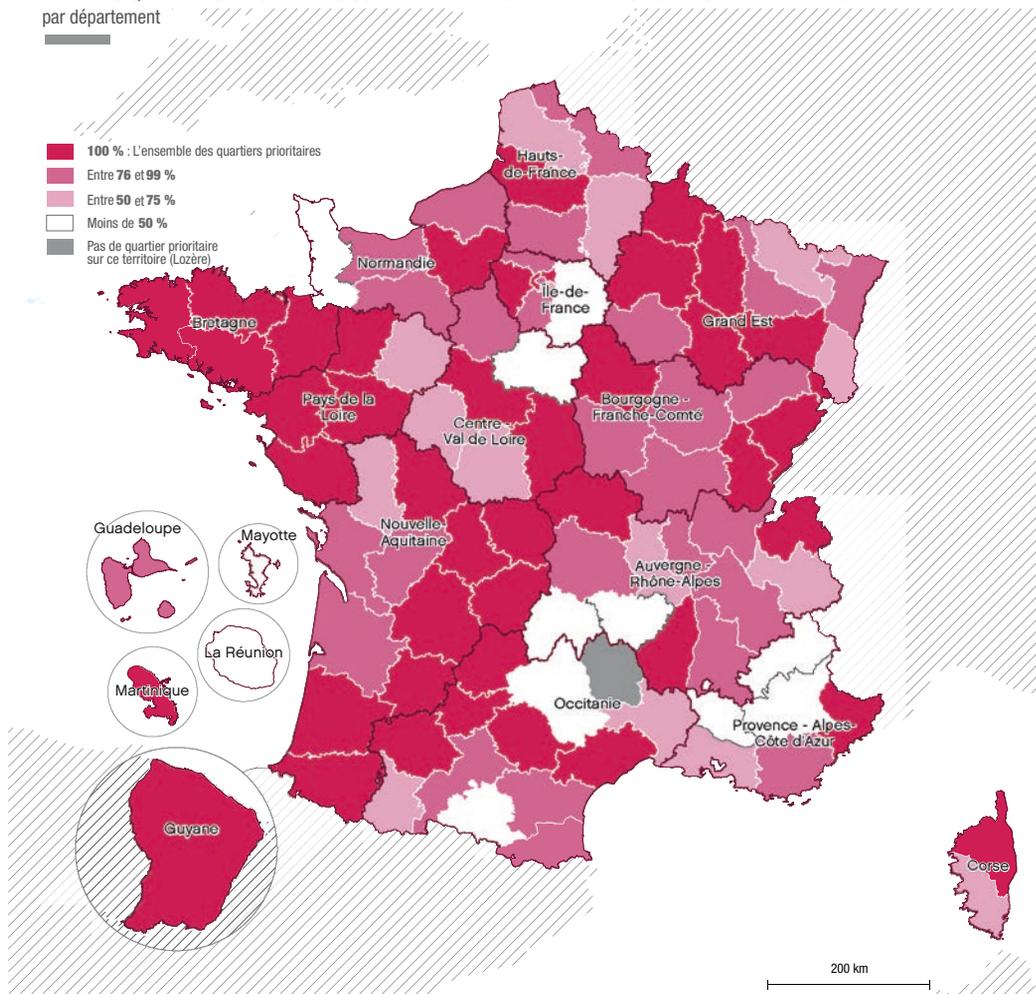
Si 101 800 enfants ont bénéficié d'actions individuelles ou collectives en 2017, 85 500 (soit 84 %) ont fait l'objet d'un parcours personnalisé (dont la durée moyenne est de 14 mois), soit 16 % de plus qu'en 2016. Parmi eux, près de 6 sur 10 sont des garçons et plus de la moitié ont entre 6 et 10 ans (tableau 1).

¹ Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée à paraître au premier semestre 2019. Les données présentées sont issues de l'enquête annuelle de suivi du CGET réalisée au 1^{er} semestre 2018. Cette enquête a permis d'interroger 520 PRE sur les 529 PRE actifs en 2017, au travers d'un questionnaire en ligne adressé à l'ensemble des coordonnateurs de réussite éducative. Pour plus d'informations, voir le site du CGET, rubrique «Réussite éducative».

Carte 1

Couverture des quartiers prioritaires par les programmes locaux de réussite éducative

PART DES QUARTIERS PRIORITAIRES COUVERTS PAR LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
par département



Source: CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ: 520 PRE, France entière.

Calculs: CGET-ONPV.

Réalisation: CGET, cellule cartographie, FP.

Tableau 1

Répartition des bénéficiaires d'un parcours personnalisé par sexe et par tranche d'âge (en %)

Tranches d'âges	Part de l'ensemble des bénéficiaires d'un parcours personnalisé	Répartition garçons / filles parmi les parcours personnalisés	
		Garçons	Filles
Enfants de 2 à 5 ans	14	59	41
Enfants de 6 à 10 ans	52	58	42
Enfants de 11 à 16 ans	32	59	41
Enfants de 17 et 18 ans	2	54	46
Ensemble	100	58	42

Source: CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ: 520 PRE, France entière.

Calculs: CGET-ONPV.

NOÉMIE OSWALT (CGET – ONPV)

Revenus et pauvreté: un taux de pauvreté trois fois plus élevé au sein des quartiers prioritaires

La pauvreté monétaire en France se situe parmi les plus basses au sein de l'Union européenne (UE-28)¹. Toutefois, cette situation est nationale et masque des disparités importantes entre territoires.

Les habitants des QPV¹ de métropole sont davantage touchés par la pauvreté que ceux résidant en dehors de ces quartiers². La part des personnes sous le seuil de pauvreté, lorsque celui-ci est fixé à

60 % du niveau de vie médian³ (soit 1015 € mensuels en 2015), s'élève à 44,0 % en QPV, un taux trois fois plus élevé qu'en France métropolitaine (14,9 %). Au sein des départements de la Martinique et de la Réunion, le taux de pauvreté est 2,5 fois plus important que dans l'hexagone⁴ (37,6 %) et il est encore plus marqué en quartiers prioritaires où plus de la moitié des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (55,7 %).

Les bénéficiaires de minima sociaux sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires métropolitains, plus particulièrement chez les jeunes⁵

Les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont, en conséquence, surreprésentées dans les quartiers prioritaires. Ainsi, en 2017, 27,7 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie habitant en QPV disposent de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), contre 10,6 % au sein des unités urbaines englobantes. La part de bénéficiaires de la CMU-C décroît avec l'âge, passant, en QPV, de 43,0 % pour les moins de 18 ans à 1,8 % pour les plus de 75 ans (**graphique 1**). Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de 18-59 ans⁶, aussi bien dans les quartiers prioritaires que dans les unités urbaines englobantes ou qu'en France métropolitaine. Au 31 décembre 2017, en France métropolitaine, les prestations légales des caisses d'allocations familiales (Caf) couvrent trois quarts (74,2 %) de la population

résidant dans les QPV alors que, comparativement, elles ne couvrent que 47,7 % du total de la population métropolitaine (**tableau 1**). Si tous les allocataires des Caf ne connaissent pas des situations de pauvreté, les caractéristiques des allocataires résidant en QPV confirment bien une plus grande précarité de ces populations.

La part de bénéficiaires de la prime d'activité est très proche entre les QPV et le reste du territoire (23,9 %, contre 21,2 % en France métropolitaine⁷) alors que celle des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) est deux fois plus élevée en QPV que sur l'ensemble du territoire hexagonal (27,0 % contre 13,4 %)⁸. À la Réunion, les bénéficiaires du RSA sont plus nombreux mais l'écart est moins marqué entre les QPV et l'ensemble du territoire (44,7 % en quartier prioritaire contre 35,6 % pour le département).

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été définis à partir du critère de concentration de la population à bas revenus. Le concept de bas revenus est différent de celui du niveau de vie qui est utilisé pour calculer le taux de pauvreté: le premier prend en compte les revenus fiscaux déclarés, tandis que le second prend en compte le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu après impôts et redistribution sociale. Les habitants des quartiers prioritaires sont donc par construction plus pauvres que le reste des agglomérations environnantes.

2. Rhomari M., Roussel R., 2018, «Près du quart de la population européenne est toujours en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2016», *Études et Résultats*, DREES, n° 538, octobre.

3. Le taux de pauvreté est disponible pour les quartiers prioritaires de France métropolitaine et dans deux départements et régions d'Outre-mer, pour la Martinique et la Réunion. Pour cette raison, les quartiers prioritaires métropolitains sont comparés à la France métropolitaine et les unités urbaines métropolitaines abritant des QPV et les quartiers prioritaires des DOM sont comparés aux deux départements d'Outre-mer cités.

4. Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil privilégié en France et en Europe est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il s'élève à 1015 € mensuels par unité de consommation en 2015 (Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA). Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil de pauvreté.

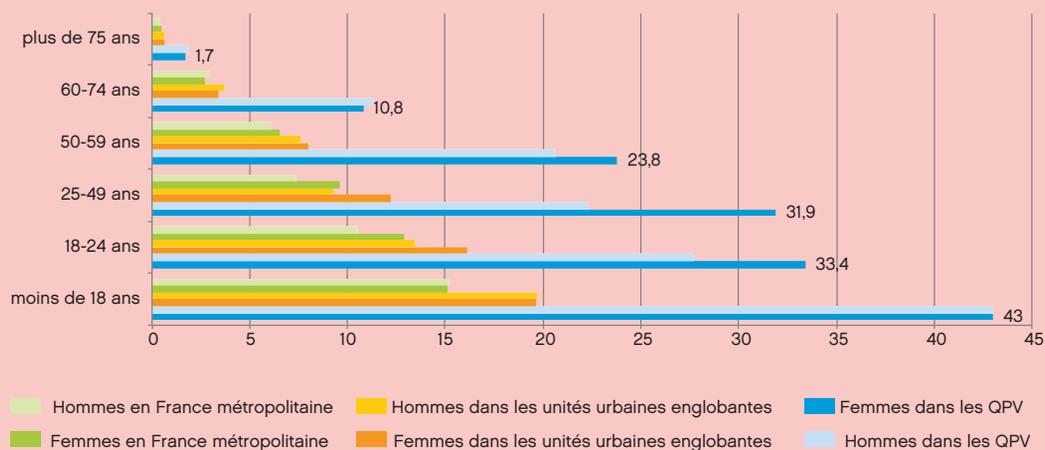
5. Les taux de pauvreté par sexe, âge et type de ménage sont détaillés dans une seconde fiche «Pauvreté des enfants et des ménages».

6. Cela peut s'expliquer par le fait que les bénéficiaires de la CMU-C sont plus souvent des familles monoparentales que le reste de la population. (voir fiche 35 de l'ouvrage de la Drees *Minima sociaux et prestations sociales — Ménages aux revenus modestes et redistribution* — Édition 2018, septembre 2018 — <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/minima2018.pdf>)

7. Chibaudel E., Chilin K., Girault O., Legal A., Legendre E., Reduron V., Van Wassenhove T. (2018), «Hausse de 0,9 % du nombre d'allocataires des Caf en 2017: plus de bénéficiaires de la prime d'activité, moins de la Paje», *L'e-ssentiel*, n° 180

8. Ces chiffres sont à mettre en regard de la part du RSA socle en 2015 qui s'élevait à 25,5 % dans les QPV, 14,4 % dans les unités urbaines englobantes et à 12,6 % dans l'Hexagone.

Graphique 1
Part de bénéficiaires de la CMU-C par sexe et âge



Source : Cnam/TS-Insee 2017.

Traitement : ONPV.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 33,4 % des femmes de 18-24 ans résidant en QPV sont bénéficiaires de la CMU-C.

Tableau 1

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2017 dans les quartiers prioritaires du territoire métropolitain et de La Réunion

	Quartiers prioritaires	Unités urbaines avec quartiers prioritaires	France métropolitaine	Quartiers prioritaires de La Réunion	La Réunion
Nombre d'allocataires Caf	1 529 800	8 223 000	12 111 200	60 600	265 000
Part des allocataires Caf (en %)					
Percevant le RSA	27,0	15,2	13,4	44,7	35,6
Percevant la prime d'activité	23,9	21,3	21,2	23,2	22,4
Percevant une aide au logement	73,3	56,6	50,4	61,4	26,2
Percevant l'allocation aux adultes handicapés	11,1	8,6	8,7	7,3	7,1
Dont les ressources sont constituées :					
à 50 % ou plus par des prestations Caf	42,6	26,9	23,9	58,4	46,9
à 100 % par des prestations Caf	25,9	16,5	14,3	43,7	34,3

Source : fichiers des Caf au 31 décembre 2017 (Cnaf-Insee).

Champ : France métropolitaine et La Réunion.

Note de lecture : fin 2017, 42,6 % des allocataires Caf des QPV métropolitains vivaient avec des ressources composées à 50 % de prestations des Caf.

NOÉMIE OSWALT (CGET – ONPV)

Pauvreté monétaire des familles : plus de la moitié des enfants vivent sous le seuil de pauvreté

Dans les «pays riches», un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté monétaire et un sur trois souffre d'une privation matérielle (nutrition, vêtements, ressources éducatives, etc.)¹. En France métropolitaine, le taux

de pauvreté des enfants², c'est-à-dire l'ensemble des jeunes âgés de moins de 18 ans, s'élève en 2015 à 19,9 %, contre 14,3 % pour les adultes de 18 à 64 ans et 6,9 % pour les adultes de 65 ans ou plus³.

Plus de la moitié des enfants des quartiers prioritaires vivent sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté des enfants résidant en quartiers prioritaires métropolitains s'élève à 55,8 % en 2015-2016. En Martinique et à La Réunion, le taux de pauvreté des enfants, plus important que dans l'Hexagone (46,5 %), est encore plus marqué en quartiers prioritaires où deux tiers des enfants vivent sous le seuil de pauvreté (67,1 %)⁴.

L'écart de pauvreté entre les QPV et le reste du terri-

toire métropolitain – mesuré à travers le rapport entre les taux de pauvreté en QPV et hors QPV – est plus marqué pour les hommes (3,6 contre 3,3 pour les femmes) ainsi qu'aux âges actifs (le rapport est plus de 3 fois supérieur entre 30 et 49 ans). La pauvreté monétaire décroît à partir de 50 ans pour atteindre 13,7 % en quartier prioritaire après 75 ans, contre 7,9 % hors QPV (**graphique 1**).

Dans les quartiers prioritaires, les familles monoparentales vivent encore plus souvent sous le seuil de pauvreté

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont les plus touchées par la pauvreté : 54,6 % dans les quartiers prioritaires métropolitains et 68,3 % dans ceux de Martinique et de La Réunion, contre 30,9 % en France métropolitaine et 53,7 % en Martinique et à La Réunion (**graphique 2**).

La Martinique et La Réunion présentent des taux de pauvreté plus élevés que dans l'Hexagone, dans et hors quartier prioritaire, quel que soit le type de ménage, à l'exception des couples avec enfants en quartier prioritaire. La pauvreté monétaire touche 55,7 % des résidents des QPV réunionnais et martiniquais, contre 37,6 % sur l'ensemble des départements de la Martinique et de La Réunion.

Par ailleurs, en 2015 en France métropolitaine, les femmes perçoivent des revenus inférieurs en moyenne de 26 % à ceux des hommes à situation

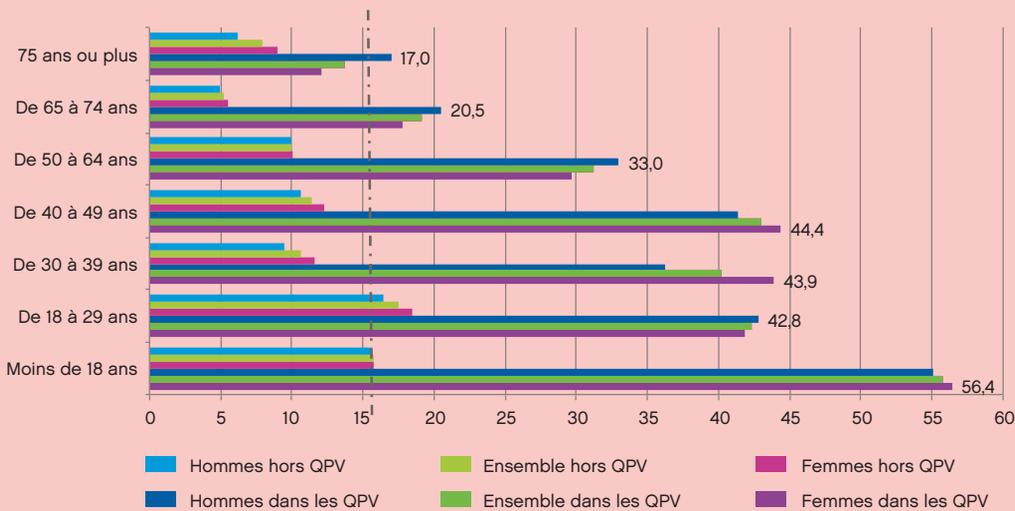
égale. Elles sont, par conséquent, plus concernées par la pauvreté (14,6 %, contre 13,7 %), quel que soit leur âge. Cette inégalité s'inverse dans les quartiers prioritaires où le taux de pauvreté des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes (40,7 %, contre 41,5 %). Cela peut s'expliquer, d'une part, par des situations variables selon les tranches d'âges : dans les quartiers prioritaires, les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté entre 30 et 49 ans, âge où elles ont souvent des enfants à charge tandis que les hommes restent à un niveau de pauvreté élevé après 65 ans (**graphique 1**). D'autre part, les hommes seuls vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que les femmes seules (respectivement 32,0 %, contre 24,3 %), quel que soit le territoire, même si la pauvreté reste à un niveau nettement supérieur dans les quartiers prioritaires (**graphique 2**).

1. Centre de recherche de l'Unicef (2017). «Construire l'avenir : les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches», *Bilan Innocenti 14*, Centre de recherche de l'Unicef, Innocenti, Florence.

2. La pauvreté des enfants est mesurée en se référant au niveau de vie des ménages auxquels ils appartiennent, relativement au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

3. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus et fiscaux 2015.

4. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.



Graphique 1
Taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le sexe, l'âge et la résidence ou non dans un quartier prioritaire de la ville (en %)

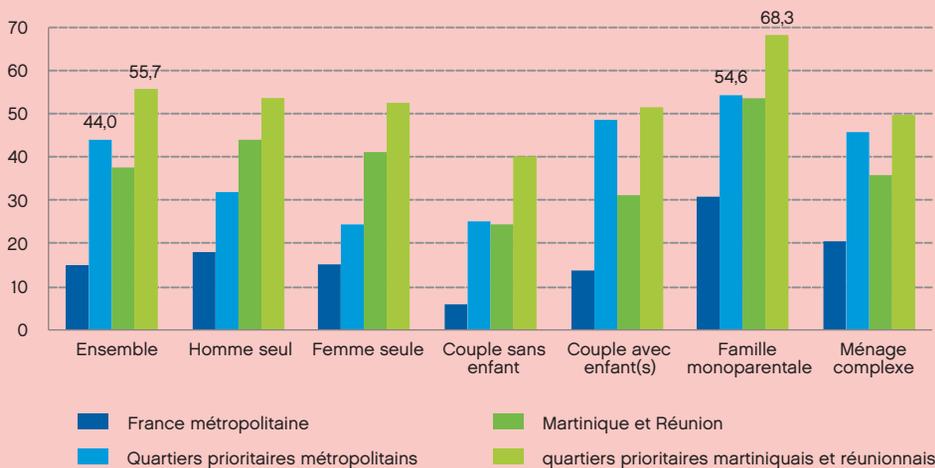
* L'enquête «Revenus fiscaux et sociaux» de l'Insee ne permet pas de produire des indicateurs annuels suffisamment précis pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2015, l'Insee a jugé préférable de fournir des indicateurs en QPV en empilant les échantillons sur deux années consécutives, ce qui permet de gagner un peu en précision.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus et fiscaux 2015 et 2016 empilées*.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Traitement : Insee-CGET.

Note de lecture : 42,8 % des hommes de 18 à 29 ans sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.



Graphique 2
Taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage (en %)

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

Note de lecture : 54,6 % des familles monoparentales résidant dans les quartiers prioritaires métropolitains sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

ANTHONY CARUSO (INJEP/MEOS)¹

La pratique sportive licenciée : les habitants des quartiers prioritaires pratiquent deux fois moins de sport dans le cadre d'une fédération

En 2016, sur le champ des fédérations exploitables², 4,1 % des licences sont localisées dans un quartier prioritaire (**tableau 1**) en France métropolitaine, soit près de deux fois moins que ce que représentent les 4,8 millions d'habitants en quartiers prioritaires dans l'ensemble de la population (8,0 % en France métropolitaine) : les habitants des quartiers prioritaires pratiquent donc relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération. Ce constat est plus marqué pour les femmes (3,4 % des licences en

quartiers prioritaires) que pour les hommes (4,5 %). Par rapport à l'année 2015, le taux de licences attribuées à des résidents de quartiers prioritaires augmente très légèrement. Les données issues du recensement des licences sportives dans les départements ultra-marins (hors Mayotte) ont pu être exploitées pour la première fois pour cet exercice. En tenant en compte de ces départements, le taux de licences localisées dans un quartier prioritaire est de 4,3 %.

Un poids du football particulièrement important

La Fédération française de football (FFF) est fortement surreprésentée parmi les licences délivrées en quartiers prioritaires avec plus d'une licence sur quatre, contre 13,1 % au niveau national (**graphique 1**).

À l'inverse, certains sports sont moins pratiqués dans ces quartiers, comme le tennis (2,5 % des licences délivrées en quartiers prioritaires, contre 6,5 % au niveau national).

Plus de licences féminines de handball en quartiers prioritaires

En quartiers prioritaires comme au niveau national, les femmes sont généralement moins souvent licenciées que les hommes. C'est notamment le cas au sein de la Fédération française de football où seules 6,0 % des licences sont délivrées à des femmes, contre 6,7 % au niveau national.

À l'image de la situation observée au niveau national, les fédérations scolaires en quartiers prioritaires sont proches de la parité entre hommes et femmes, comme c'est le cas par exemple pour l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (50,1 % de

licences féminines en quartiers prioritaires) ou la Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (51,1 %) qui figurent toutes les deux parmi les douze fédérations les plus représentées dans ces quartiers. Certaines fédérations sont, quant à elles, nettement plus féminisées en quartiers prioritaires qu'au niveau national comme, par exemple, la Fédération française de handball (45,7 % de licences féminines en quartier prioritaire, contre 35,4 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (33,9 %, contre 29,0 %).

1. Institut national de la jeunesse et de l'éducation prioritaire, Injep, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Djepva, ministère de l'Éducation nationale.

2. Cette analyse des licences en quartiers prioritaires repose sur une liste de 100 fédérations dont les adresses associées aux licences ont pu être exploitées.

Tableau 1

Part des licences délivrées en quartiers prioritaires (en %)

	2013	2014	2015 (1)	2015 (2)	2016 (2)	2016 (3)
Ensemble	3,8	3,8	3,8	4,0	4,1	4,3
Homme	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5	4,7
Femme	2,9	2,9	2,9	3,3	3,4	3,6

Source: INJEP-MEOS, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.
Champ: licences sportives délivrées entre 2013 et 2016.

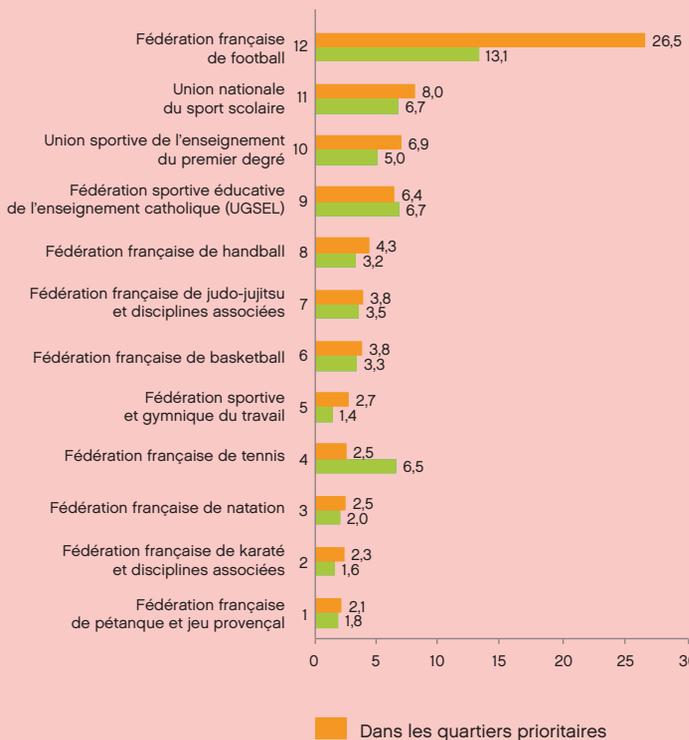
Champ (1): ensemble des fédérations comparable aux champs des années 2014 et 2013, en France métropolitaine.

Champ (2): champ étendu à plusieurs nouvelles fédérations.

Champ (3): champ étendu aux Dom (hors Mayotte).

Note de lecture: en 2016, 4,3 % des licences sportives ont été délivrées aux résidents des quartiers prioritaires (France métropolitaine et Dom hors Mayotte).

Part des fédérations parmi les licences sportives délivrées en 2016



Part des femmes



Graphique 1
Part des fédérations parmi les licences sportives délivrées en 2016 et part des femmes au sein de ces licences (en %)

Source: INJEP-MEOS, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.
Champ: licences sportives délivrées en 2016.

Note de lecture: en 2016, sur l'ensemble du territoire, la Fédération française de football représente 13,1 % des licences sportives délivrées mais 26,5 % des licences délivrées en quartiers prioritaires. La part des licences délivrées à des femmes pour cette fédération est de 6,7 % sur l'ensemble du territoire contre 6,0 % en quartiers prioritaires.

DAVID MONGY (Agence du Service civique)

Les volontaires en service civique : un sur sept est issu des quartiers prioritaires

Le Service civique est une politique publique créée par le code du service national du 10 mars 2010 et qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général, réalisées dans des associations, des collectivités territoriales ou encore des services de l'État. À la rentrée de septembre 2018,

plus de 300 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique depuis sa création. L'universalité du service civique veut que les volontaires soient le reflet de la jeunesse française et que l'accès y soit possible pour tous, tout en ciblant certains publics spécifiques comme les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires ou ceux en situation de décrochage scolaire.

13,7 % de volontaires issus des quartiers prioritaires

En 2017, près de 125 000 jeunes sont engagés en service civique. 79 000 ont débuté leur mission durant l'année 2017¹, dont 13,7 % sont issus des QPV soit 10 000 volontaires (contre 13,3% en 2016). Ce taux est supérieur à la part que représentent les 15-24 ans des QPV dans l'ensemble de cette classe d'âge en France (9,8 % en 2010). L'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre chaque année 15 % de volontaires en service civique issus des QPV.

Les constats concernant les profils sont assez similaires aux années précédentes : malgré une homogénéité apparente, notamment en termes d'âge et de sexe (**tableau 1**), certaines différences entre les jeunes

des QPV et ceux des autres quartiers ressortent :

- le niveau de formation des volontaires issus des QPV est moins élevé : 25,4 % des volontaires issus des QPV sont sortis du système scolaire sans diplôme (décrocheurs), contre 15,6 % pour ceux résidant en dehors des QPV ;
- à l'entrée en mission de service civique, les volontaires issus des QPV sont davantage demandeurs d'emploi (50 %) que ceux résidants en dehors de ces quartiers (44,3 %)² ;
- les volontaires issus des QPV sont presque trois fois plus nombreux à bénéficier de l'indemnité complémentaire³ (17,2 %, contre 6,4 %).

Trois quarts des missions dans les associations et les services de l'État avec des ruptures plus importantes

Le classement des thématiques des missions réalisées par les volontaires issus des QPV est sensiblement le même que pour l'ensemble des volontaires : solidarité, éducation et sport pour le trio de tête (**tableau 2**). Cependant, les missions « solidarité » sont surreprésentées pour les jeunes des QPV (32,1 %, contre 26,7 % hors QPV).

Le type de structure accueillant la majorité des volontaires en service civique dans les QPV reste le milieu associatif (54,8 %) même si ce dernier est légèrement sous-représenté par rapport aux autres

territoires. Les services de l'État, en progression depuis ces dernières années, accueillent désormais 21,2 % des volontaires (19,8 % hors QPV). Les établissements publics suivent avec 10,7 % des volontaires. 25,6 % des volontaires issus des QPV ont rompu leur mission en 2017, contre 21,9 % pour les autres. Parmi ces ruptures, les « sorties positives », c'est-à-dire les volontaires quittant un Service civique pour un emploi ou une reprise d'études, concernent 29,9 % des volontaires des QPV contre 37,8 % pour les autres.

1. Le profil des volontaires est établi sur le « flux 2017 » c'est-à-dire les 79 160 jeunes ayant débuté leur contrat de service civique entre le 01/01 et le 31/12/2017.

Sont exclus de l'analyse les 307 volontaires originaires de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, territoires non concernés par la politique de la ville, et les 4 % d'adresses pour lesquelles l'outil de géolocalisation n'a pas permis de déterminer l'appartenance à un quartier prioritaire.

2. Ces chiffres reflètent essentiellement le profil des jeunes des QPV. En 2017, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 29 ans est de 35,8 % en quartiers prioritaires, contre 15,3 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cf. fiche 4.1 « Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage ».

3. C'est-à-dire issus d'un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau V ou VI.

Tableau 1

Le profil des volontaires en Service civique en 2017

	Volontaires résidant en quartiers prioritaires	Volontaires résidant hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Âge moyen (en années)	20,7	20,8	20,8
Sexe (en %)			
Homme	40,1	41,0	40,8
Femme	59,9	59,0	59,2
Bénéficiaires d'une indemnité complémentaire (RSA ou bourse de l'enseignement supérieur) (en %)	17,2	6,4	8
Situation à l'entrée (en %)			
Demandeurs d'emploi	50,0	44,3	45,4
Étudiants	26,0	30,5	29,8
Inactifs	21,1	21,5	21,3
Salariés	3,0	3,7	3,5
Niveau de formation (en %)			
Supérieur au baccalauréat	22,0	35,2	33,1
Baccalauréat	42,6	42,2	42,3
Inférieur au baccalauréat	35,4	22,6	24,5
dont décrocheurs	25,4	15,6	17,0

Source: base de données Elisa (ASP), millésime 2017.

Champ: ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2017.

Traitement: Agence du Service civique.

Note de lecture: en 2017, 26 % des volontaires en service civique résidant en quartiers prioritaires sont étudiants lors de leur entrée en mission.

Tableau 2

Les missions de service civique en 2017

	Volontaires résidant en quartiers prioritaires	Volontaires résidant hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Durée hebdomadaire (en heures)	26,6	27,0	27,0
Durée moyenne des missions (en mois)	7,0	7,3	7,2
Ruptures de mission de service civique (en %)	25,6	21,9	22,4
Part des sorties positives (emploi ou reprise d'études)	29,9	37,8	36,4
Type d'organisme d'accueil (en %)			
Association	54,8	59,4	58,6
Service de l'État	21,2	19,8	20,3
Collectivité territoriale	6,3	6,0	6,1
Établissement public	10,7	9,6	9,6
Autre	7	5,2	5,4
Thématique principale de la mission (en %)			
Solidarité	32,1	26,7	27,4
Éducation	28,4	25,7	26,5
Sport	12,2	14,5	14,1
Culture	10,8	13,2	12,8
Environnement	5,1	7,1	6,8
Mémoire et citoyenneté	6,7	7,1	7,1
Autres	4,7	5,6	5,4

Source: bases de données Elisa (ASP) et OSCAR (ministère), millésime 2017.

Champ: ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2017.

Traitement: Agence du Service civique.

Note de lecture: en 2017, 21,2 % des volontaires en service civique résidant en quartiers prioritaires réalisent leur mission dans un service de l'État.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Adultes-relais : des enjeux de professionnalisation différenciés selon le type d'employeurs¹

Le programme «Adultes-relais» (AR) permet à des personnes éloignées de l'emploi d'assurer, dans le cadre d'un contrat d'insertion subventionné par l'État (convention conclue avec l'organisme employeur), des missions

de médiation sociale et culturelle de proximité entre les habitants des QPV, les services publics et les institutions. L'aide financière mobilisée par l'État en 2017 est de 60,5 millions d'euros (environ 4000 postes d'AR ouverts).

Les adultes-relais sont très majoritairement employés par des associations, dans les domaines de la vie de quartier et de l'accès aux droits et aux services

Les employeurs d'AR comptent, pour la moitié d'entre eux, moins de 10 salariés et les deux tiers ne bénéficient que d'un seul AR, âgé de 43 ans en moyenne. Les employeurs sont d'abord des associations (77 %), mais aussi des collectivités (16 %); plus rarement des établissements publics ou scolaires (7 %). Même si elles restent majoritaires, la part des femmes est en diminution constante (58 % en 2017, contre 63 % en 2010). *A contrario*, le niveau de qualification des AR augmente : 9 % sont sans diplôme et 71 % ont un

niveau Bac ou plus en 2017, contre respectivement 14 % et 69 % en 2014.

Les principaux domaines d'intervention des AR sont globalement les mêmes depuis 2014, aussi bien pour ceux employés par une association («lien social/vie de quartier» pour 74 % des AR concernés et «accès aux droits et aux services» pour 52 %) que pour ceux employés par une collectivité («lien social/vie de quartier» pour 77 % des AR concernés, et «prévention et médiation dans les espaces publics ou collectifs» pour 54 %).

Si 9 adultes-relais sur 10 accueillent, orientent et informent en moyenne 92 personnes chacun par mois, ils assurent par ailleurs de plus en plus souvent des activités de prévention et de gestion des conflits

Globalement, tous domaines d'intervention confondus, la part des activités de prévention et gestion des tensions et conflits est en progression continue (41 % des AR concernés en 2010, 54 % en 2014, 58 % en 2017), tandis que la part des autres activités demeure stable (**tableau 1**). C'est l'accueil, l'orientation et l'information des publics qui concernent le plus d'AR (89 %) : par mois, chaque adulte-relais prend en charge 92 personnes, tous publics confondus, principalement sur des questions liées aux droits sociaux et aux démarches administratives. La mise en relation des usagers avec

les institutions constitue ensuite la seconde activité la plus pratiquée (69 % des AR) : 11 personnes en moyenne sont suivies dans la durée par chaque AR et mises en relation principalement avec Pôle emploi, la CAF, une collectivité locale ou l'institution scolaire. Autre activité significative, la facilitation et/ou gestion de projets et d'actions concerne 67 % des AR, lesquels se sont notamment spécialisés dans le social (72 % des AR concernés par l'activité), la tranquillité publique (63 %), la culture et les loisirs (49 %) ou encore le soutien à la parentalité (46 %).

Moins qualifiés et plus précaires, les adultes-relais employés par des collectivités bénéficient moins souvent de formations ou d'accompagnement à l'emploi

Si la part de CDD augmente de manière continue (57 % des AR en 2010, contre 71 % en 2017), la comparaison entre types d'employeurs montre une différenciation significative, non seulement en termes de cadre d'emploi, mais aussi de profil des AR et d'accompagnement vers l'emploi (**tableau 2**) : ceux qui

sont recrutés par une collectivité sont plus souvent des hommes, globalement moins qualifiés, davantage en CDD et sujets à une rotation de l'emploi *a priori* plus importante. Pour autant, ce sont ceux qui bénéficient le moins de formation et d'accompagnement à l'emploi.

1. Les données présentées dans cette fiche sont issues d'une enquête de suivi du CGET réalisée au 1^{er} semestre 2018 et administrée par le cabinet d'études Itinere Conseil auprès de 1727 organismes ayant employé au moins un adulte-relais durant un mois ou plus en 2017 (sur 1923 organismes concernés). Voir le site du CGET pour plus d'informations, rubrique «Médiation sociale/Adultes-relais».

Tableau 1
Activités et domaines d'intervention des adultes-relais

Activités	Part des AR concernés (en %)	Les deux domaines d'intervention où les AR sont les plus concernés par cette activité
Accueil, orientation et information des publics	89	- Accès aux droits et services - Santé
Mise en relation des usagers avec les institutions et suivi des personnes dans la durée	69	- Accès aux droits et services - Santé
Facilitation et/ou gestion de projets, d'actions	67	- Ouverture culturelle - Participation citoyenne
Prévention et gestion des tensions et conflits	58	- Prévention et médiation dans les transports - Prévention et médiation dans les espaces publics et privés
Veille technique dans les espaces publics	23	- Prévention et médiation dans les espaces publics et privés - Prévention et médiation dans les transports

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ : 2775 adultes-relais, France entière.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture :

- 89 % des AR accueillent, orientent et informent des publics.

- Les AR qui interviennent dans le domaine de l'accès aux droits et aux services ainsi que ceux qui interviennent dans le domaine de la médiation santé sont particulièrement concernés par l'accueil, l'orientation et l'information des publics.

Tableau 2
Comparaison entre Adultes-relais (AR) employés par des associations et par des collectivités en matière de profil, de cadre d'emploi et d'accompagnement

Indicateurs de profil, d'emploi et d'accompagnement	Employeurs	
	Associations	Collectivités
Part d'AR femmes (en %)	62	46
Part d'AR de niveau Bac ou plus (en %)	75	57
Part d'AR en CDD (en %)	64	98
Ancienneté moyenne (en années)	2,8	1,9
Part d'AR ayant bénéficié d'une formation qualifiante dans le domaine de la médiation (en %)	32	22
Part d'AR ayant bénéficié d'une formation qualifiante (hors médiation) (en %)	33	26
Part d'AR ayant bénéficié d'un bilan de compétence (en %)	19	12
Part d'AR ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (en %)	15	9

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2018.

Champ : 2775 adultes-relais, France entière.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 75 % des adultes-relais employés par des associations en 2017 ont un niveau Bac ou plus.

YANNICK L'HORTY (Université Paris-Est Marne-la-Vallée, TEPP-CNRS)

Discriminations dans l'accès à l'emploi : en diminution entre 2016 et 2018

Depuis le début des années 2000, de nombreuses études ont conclu à l'existence de discriminations dans l'accès à l'emploi sur le marché du travail français. Elles utilisent la méthode des tests de correspondance ou testing scientifique qui consiste à envoyer des paires de candidatures fictives, semblables en tous points sauf sur la caractéristique dont on veut tester l'effet, en réponse à de vraies offres d'emploi. Ces études ont porté sur l'effet du sexe, de l'origine, du lieu de résidence et de la religion supposée.

Deux recherches récentes, financées par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), ont complété ces travaux en proposant de comparer l'accès à l'emploi privé et public. Ces recherches ont consisté à répéter pour la première fois un protocole de testing à deux ans d'intervalle, permettant de suivre l'évolution dans le temps des discriminations. La première collecte des données a eu lieu entre octobre 2015 et avril 2016¹, la deuxième

entre septembre 2017 et mars 2018². Les résultats présentés dans cette fiche portent sur les discriminations vis-à-vis de l'origine et du lieu de résidence qui ont été mesurées dans les deux collectes. La deuxième campagne de test a porté de surcroît sur les discriminations à raison du sexe et selon l'orientation sexuelle. Ce type de test n'a pas vocation à être représentatif de l'ensemble du marché du travail. Il produit une mesure partielle, ponctuelle et localisée. Il porte sur deux familles professionnelles : les cadres administratifs et les aides-soignants. Pour ces deux professions, trois profils de candidats ont été envoyés. L'un des candidats signale une origine maghrébine par son patronyme, un autre réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et le troisième est le candidat de référence (**tableau 1**). Toutes les autres caractéristiques individuelles des individus fictifs sont semblables dans les deux testings (âge, diplôme, expérience, parcours, etc.).

Reflux des discriminations, dans un contexte de reprise de l'emploi

L'ensemble des taux de réponse augmente entre les deux testings, traduisant l'amélioration du marché du travail (le taux de chômage étant passé de 9,9 % à 8,9 % entre début 2016 et début 2018) et la montée des difficultés de recrutement : le marché du travail

devient moins sélectif (**tableau 1**). Lorsque l'on considère toutes les offres, les discriminations qui étaient détectées en 2015-2016 ne le sont plus en 2017-2018. Il y a donc eu réduction des discriminations dans l'accès à l'emploi sur la période.

Des discriminations demeurent selon l'origine et le lieu de résidence

Dans le secteur privé, aucune différence de traitement n'est constatée pour les postes de cadres administratifs, ni en 2016, ni en 2018, au contraire des offres d'aides-soignants pour lesquelles des discriminations existent selon le lieu de résidence en 2016 et selon l'origine en 2018.

Dans la fonction publique d'État, aucune différence significative n'est mesurée en 2015-2016 et une différence apparaît deux ans plus tard, en faveur des candidats en QPV. Cette différence ne résiste cependant pas à une approche « toutes choses égales par ailleurs », notamment avec la prise en compte de variables de contrôle par département.

Dans la fonction publique territoriale, des discrimina-

tions sont décelées en 2015-2016 selon l'origine pour les deux professions et selon le lieu de résidence uniquement pour les responsables administratifs. Deux ans plus tard, les écarts de taux de réponses se sont réduits pour chaque profil et seules des discriminations selon l'origine sont détectées pour les responsables administratifs.

Dans la fonction publique hospitalière, en 2015-2016, on détecte à la fois des discriminations selon l'origine et selon le lieu de résidence pour les aides-soignants, mais aucune différence de traitement pour les responsables administratifs. Deux ans plus tard, on détecte uniquement des discriminations selon l'origine pour les aides-soignants.

1. Bunel M., L'Horty Y., Petit P. (2016), « Les discriminations à l'embauche dans la sphère publique : effets respectifs de l'adresse et de l'origine », *Rapport de recherche Tepp* 2016-07.

2. Challe L., L'Horty Y., Petit P. et Wolff F.-C. (2018), « Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public : les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle », *Rapport de recherche Tepp* 2018-05.

Tableau 1
Taux de réponses non négatives des candidats fictifs

Responsables administratifs					
		Référence	Origine maghrébine	QPV	Nombre d'offres testées
Fonction publique dans son ensemble	2015/16	29,8	21,6**	22,2**	171
	2017/18	28,2	25,1	27,6	163
Fonction publique de l'État (FPE)	2015/16	25,9	18,5	25,9	54
	2017/18	12,3	14,04	17,5*	57
Fonction publique territoriale (FPT)	2015/16	33,3	23,3**	22,2***	90
	2017/18	39,2	31,9*	35,0	97
Fonction publique hospitalière (FPH)	2015/16	25,9	22,2	14,8	27
	2017/18	11,1	22,2	11,1	9
Secteur privé	2015/16	76	6,6	8,1	394
	2017/18	10,8	9,9	13	223
Aides-Soignantes					
		Référence	Origine maghrébine	QPV	Nombre d'offres testées
Fonction publique dans son ensemble	2015/16	39,8	27,7**	31,3*	83
	2017/18	44,7	39,4	44,7	76
Fonction publique de l'État (FPE)	2015/16	-	-	-	0
	2017/18	50,0	50,0	50,0	2
Fonction publique territoriale (FPT)	2015/16	39,0	29,3*	34,1	41
	2017/18	53,6	53,6	51,2	41
Fonction publique hospitalière (FPH)	2015/16	40,5	26,2***	28,6**	42
	2017/18	33,3	21,2*	36,3	33
Secteur privé	2015/16	41,13	39,0	24,8***	141
	2017/18	52,4	41,9**	53,4	191

*: résultat significatif à 10 %, **: résultat significatif à 5 %, ***: résultat significatif à 1 %.

Source: Testing Desperado (Discriminations à l'embauche dans la sphère publique: les effets respectifs de l'adresse et de l'origine).

Traitements: Tepp, CNRS.

Note de lecture: dans la fonction publique territoriale, le taux de réponses non négatives à une candidature pour un poste de responsable administratif est de 33,3 points en 2015/2016 contre 23,3 points pour un candidat signalant une origine maghrébine par son patronyme. L'écart est significatif au seuil de 5 %. Le taux de réponse est de 22,2 points pour un candidat qui habite en quartier politique de la ville, l'écart étant significatif au seuil de 1 %.

YANNICK L'HORTY (Université Paris-Est Marne-la-Vallée, TEPP-CNRS)

Discriminations dans l'accès au logement: avantage aux candidats résidant précédemment dans une HLM ou une cité

Le projet Dalton¹ («Discrimination dans l'accès au logement: un testing de couverture nationale»), financé par l'Agence nationale de la recherche, consiste à mesurer l'ampleur des discriminations dans l'accès au logement locatif du parc privé à l'aide d'un testing dans les 50 plus grandes aires urbaines de France métropolitaine, couvrant plusieurs motifs de discrimi-

nations (l'âge, l'origine, le lieu de résidence) et leurs combinaisons. Le protocole a consisté à envoyer 5 candidatures fictives (**tableau 1**) en réponse à une sélection de 5000 annonces de locations dans le parc privé et d'analyser les retours de ces candidatures: réponses non négatives, prises de rendez-vous ainsi que le nombre de contacts.

De fortes différences selon l'origine des locataires et les territoires

D'importantes discriminations selon l'origine pénalisent les candidats signalant, par leurs noms et prénoms, une origine maghrébine ou d'Afrique de l'Ouest. Alors que le taux de réponses du candidat de référence présumé d'origine française, Sébastien Petit, est de 13,9 %, celui du candidat maghrébin Mohamed Chettouh est de 10,1 %, soit un quart de réponses en moins. La différence est encore plus marquée pour le candidat d'Afrique de l'Ouest, pour qui le taux de réponse n'est que de 9,4 %. Ces discriminations, qui sont très significatives pour les offres qui émanent de particuliers, le sont aussi pour les offres diffusées par les agences immobilières. Elles ne sont que faiblement atténuées lorsque le candidat à la location ajoute un signal de stabilité en précisant qu'il est fonctionnaire.

En outre, ces discriminations sont très différentes selon les territoires. Elles sont patentes dans un petit nombre d'aires urbaines. Les dix aires urbaines où l'intensité des discriminations est la plus forte ne sont ni les plus grandes, ni les plus petites. Sauf exception, ce ne sont pas des capitales régionales. Leur taille est proche de la médiane des grandes aires urbaines et elles sont dispersées dans l'espace métropolitain au Centre (Limoges, Orléans), au Nord (Amiens, Béthune, Caen, Le Havre, Valenciennes), au Sud (Avignon, Perpignan) et à l'Est (Nancy). Perpignan, Limoges, Avignon et Nancy sont en tête des classements de discrimination établis à partir d'indicateurs différents (réponse positive aux candidats, rendez-vous fermes, nombre de contacts).

Habiter en cité ou en HLM envoie un signal positif auprès des loueurs

Deux des candidats fictifs de ce testing indiquent alternativement dans leur message de prise de contact avec le loueur qu'ils habitent en cité ou en HLM, forme d'habitat particulièrement présent en quartier prioritaire (74 % des ménages étant dans ce cas²). Pour tester l'effet du lieu de résidence, on se restreint alors aux 2462 annonces (868 d'agences et 1594 de particuliers) pour lesquelles le candidat Frédéric Rousseau a envoyé une demande en indiquant résider dans un HLM ou dans une cité. Pour les offres de logement de particuliers, Frédéric Rousseau est avantagé relativement au candidat de référence pour les taux de réponse et le nombre de contacts (**tableau 2**). Une interprétation est que le fait de déclarer quitter un HLM ou une cité pour

accéder à un appartement du parc locatif privé dans un quartier neutre ou favorisé est un marqueur d'ascension sociale et de hausse du niveau de vie, ce qui envoie un signal financier positif pour les bailleurs sur la capacité du futur locataire à s'acquitter de ses loyers.

Un test analogue est décliné pour les candidats qui signalent une origine maghrébine par leur patronyme. On se restreint aux 2464 annonces (882 d'agences et 1582 de particuliers) pour lesquelles le candidat Karim Benchargui a envoyé une réponse en indiquant résider dans un HLM ou dans une cité. Karim Benchargui est lui aussi avantagé pour le nombre de contacts, par les particuliers, relativement au candidat de référence (**tableau 3**).

1. Le Gallo J., L'Horty, Y., du Parquet L., Petit P. (2017), «Discrimination dans l'accès au logement: un testing de couverture nationale». *Rapport de Recherche Tepp* 17-11.

2. Sala M. (2018), «Des conditions de logement plus dégradées dans les quartiers prioritaires», *En détail*, ONPV.

Tableau 1
Profil des huit candidats fictifs

		Âge	Consonance prénom et nom	Autres caractéristiques
Pour toutes les annonces	Sébastien PETIT	41	Française	Neutre
	Mohamed CHETTOUH	41	Maghrébine	Neutre
En alternance, pour une annonce sur deux	Mounir MEHDAOUI	41	Maghrébine	Fonctionnaire
	Kévin DURAND	22	Française	Neutre
	Frédéric ROUSSEAU	41	Française	Habite en cité ou en HLM
	Désiré SAMBOU	41	Afrique de l'Ouest	Prénom à consonance non musulmane
	Nordine M'BAREK	22	Maghrébine	Neutre
	Karim BENCHARGUI	41	Maghrébine	Habite en cité ou en HLM

Tableau 2
Impact d'un habitat en HLM pour des candidats d'origine française (Tests de différences PETIT/ROUSSEAU)

	Écart de taux de réponses non négatives (en point de %)	Écart de taux de RDV de principe (en point de %)	Écart de nombre de contacts (en point de %)
Ensemble des annonces	- 1,26 (0,184)	+ 0,32 (0,652)	- 0,02 (0,147)
Agences	+ 1,61 (0,421)	+ 1,04 (0,507)	0,03 (0,254)
Particuliers	- 2,82*** (0,002)	- 0,06 (0,891)	- 0,04*** (<0,001)

*** significatif au seuil de 1 %, **au seuil de 5 %, * au seuil de 10 %, probabilité critique entre parenthèses; inférence statistique par bloc-bootstrap (10000 réplifications)

Source: Testing Dalton (Discrimination dans l'accès au logement: un testing de couverture nationale).

Traitements: Tepp, CNRS.

Note de lecture: M. Petit, d'origine française, a un taux de réponses non négatives supérieur de 2,82 points à celui de M. Rousseau, également d'origine française, qui habite en HLM ou en cité, pour des offres de logement publiées par des particuliers. Cet écart est statistiquement significatif au seuil de 1 % (probabilité critique inférieure à 0,01).

Tableau 3
Impact d'un habitat en HLM pour des candidats d'origine maghrébine (Tests de différences CHETTOUH/BENCHARGUI)

	Écart de taux de réponses non négatives (en point de %)	Écart de taux de RDV de principe (en point de %)	Écart de nombre de contacts (en point de %)
Ensemble des annonces	- 0,89 (0,302)	- 0,36 (0,539)	- 0,01 (0,195)
Agences	- 0,57 (0,742)	- 0,91 (0,538)	- 0,01 (0,711)
Particuliers	- 0,01 (0,123)	- 0,001 (0,849)	- 0,017** (0,040)

*** significatif au seuil de 1 %, **au seuil de 5 %, * au seuil de 10 %, probabilité critique entre parenthèses; inférence statistique par bloc-bootstrap (10000 réplifications)

Source: Testing Dalton (Discrimination dans l'accès au logement: un testing de couverture nationale).

Traitements: Tepp, CNRS.

Note de lecture: M. Chettouh, d'origine maghrébine, a un taux de réponses non négatives supérieur de 0,01 point à celui de M. Benchargui, également d'origine maghrébine, qui habite en HLM ou en cité, pour des offres de logement publiées par des particuliers. Cet écart n'est pas significativement différent de zéro. L'écart de nombre de contacts est de 0,017 point et il est statistiquement significatif au seuil de 5 % (probabilité critique inférieure à 0,05).

YANNICK L'HORTY et SOULEYMANE MBAYE (Université Paris-Est Marne-la-Vallée, TEPP-CNRS)

Discriminations dans des domaines autres que l'accès à l'emploi ou au logement : importantes pour les habitants des quartiers prioritaires

Alors que les discriminations à l'encontre des habitants et habitantes des quartiers prioritaires ont été étudiées essentiellement sur le marché du travail, une série d'études récentes couvre de nouveaux domaines jusqu'ici pas ou peu explorés, même s'ils conditionnent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes : l'achat d'une voiture d'occasion, l'accès à un crédit à la consommation, une assurance automobile, une complémentaire-santé, une formation pour adultes, la reprise d'une petite entreprise et l'accès à un hébergement de loisirs.

Ce projet, financé par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, a consisté à effectuer sept campagnes coordonnées de testing pour mesurer des discriminations selon l'âge et, parmi les jeunes, selon le sexe, l'origine et le lieu de résidence. Un même ensemble de candidats fictifs a effectué des demandes dans chacun de ces marchés. L'étude est accessible sous forme d'articles distincts pour chacun des marchés¹.

La méthode du testing consiste à envoyer à un même offreur plusieurs candidatures semblables en tous points sauf sur la caractéristique qu'il s'agit de tester. Les six profils de candidats fictifs se distinguent seulement par le type de quartier de résidence (neutre ou localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), leur âge, leur sexe et leur origine signalée par la consonance de leur prénom et de leur nom (**tableau 1**). En dehors de ces critères, les demandeurs sont similaires. Sur chacun des sept marchés, ils adressent leurs demandes auprès des mêmes offreurs, sous forme d'envois de courrier électronique. On parle de discrimination lorsqu'un même offreur effectue une différence de traitement entre deux demandeurs. Pour mesurer des discriminations liées au quartier de résidence, un jeune homme d'origine française mentionne dans son message une adresse dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (**tableau 2**).

Les discriminations existent dans la plupart des marchés

Des discriminations en raison du lieu de résidence existent dans cinq des sept marchés explorés (**tableau 3**). Sur les marchés des voitures d'occasion et de l'hébergement touristique, le candidat qui réside dans un QPV a significativement moins de chances d'obtenir une réponse non négative que le candidat de référence. Cette discrimination est plus forte que celle à l'encontre du jeune homme d'origine africaine. Ainsi, la discrimination liée au lieu de résidence est sur ce marché plus forte que celle liée à l'origine.

Sur le marché de la reprise de petites entreprises, les jeunes issus de l'immigration (originaires d'Afrique subsaharienne) sont pénalisés par rapport aux jeunes dont

les noms et prénoms sont de consonance française. Par contre, les jeunes habitant en QPV sont favorisés. Ce résultat est lié au fait que les fonds de commerce proposés à ces jeunes sont en réalité de moins bonne qualité².

Sur les marchés de l'assurance automobile et de la complémentaire santé, le coût du contrat est significativement plus élevé pour une assurance et moins élevé pour une complémentaire santé pour le candidat qui réside dans un QPV. On ne mesure pas de discriminations des candidats d'origine africaine pour les assurances automobiles. En revanche, ceux-ci paient leur cotisation santé moins chères que le candidat de référence.

1. Bunel M., L'Horty Y., Mbaye S., du Parquet L., Petit P. (2017), «Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique», *Rapport de Recherche Tepp* 17-10.
L'Horty Y., Bunel M., Mbaye S., du Parquet L., Petit P. (2017), «Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : les enseignements de trois testings», *Rapport de Recherche Tepp* 17-08.
du Parquet L., Bunel M., L'Horty Y., Mbaye S., Petit P. (2017), «Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing», *Rapport de Recherche Tepp* 17-06.
Mbaye, S. (2017), «Reprendre une entreprise : une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail?» *Rapport de Recherche Tepp* 17-09.
Mbaye S., Bunel M., L'Horty Y., du Parquet L., Petit P. (2017), «Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : un testing sur le marché des voitures d'occasion», *Rapport de Recherche Tepp* 17-07.
2. Prix et loyers faibles, fonds de commerce surreprésentés dans le 93 et dans le 95.

Tableau 1
Six candidats fictifs

Individu	Âge	Sexe	Consonance prénom et nom	Réputation du quartier de résidence (en Île-de-France)
H-42-Origine française	42	Homme	Française	Neutre
H-22-OF	22	Homme	Française	Neutre
F-22-OF	22	Femme	Française	Neutre
H-22-OA	22	Homme	Africaine (non musulmane) ^a	Neutre
H-22-OF-QPV	22	Homme	Française	Défavorisée (localisé dans un quartier politique de la ville)
F-22-OA	22	Femme	Africaine (non musulmane) ^b	Neutre

Note a et b : plusieurs travaux ont montré l'existence d'une discrimination spécifique liée à la religion supposée des candidats à l'emploi (Adida et al., 2010), Pierné, 2013). Seule la discrimination liée à l'origine, au sens strict, est ici examinée.

Tableau 2
Les communes de résidence des candidats fictifs dans chacun des départements franciliens

Dpt.	Communes de résidence « neutre »	Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
75	Paris 13, Paris 11, Paris 15, Paris 14, Paris 12	Barbès dans le 18 ^e arrondissement de Paris
77	Bussy-Saint-Georges, Chessy, Mareuil-lès-Meaux, Ozoir-la-Ferrière, Vaux-le-Pénil	Les Quartiers-Nord à Melun
78	Bois d'Arcy, Houilles, Rambouillet, Vélizy-Villacoublay, Mézières-sur-Seine	Le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie
91	Brunoy, Leuville-sur-Orge, Palaiseau, Saint-Pierre-du-Perray, Saules-les-Chartreux	La Grande-Borne à Grigny
92	Châtenay-Malabry, Châtillon, Montrouge, Fontenay-aux-Roses, Asnières-sur-Seine	Petit-Nanterre à Nanterre
93	Coubron, Gagny, Neuilly Plaisance, Villemomble, Les Lilas	Les 4000 à La Courneuve
94	Joinville-le-Pont, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Villecresnes, Sucy-en-Brie	Le Grand-Ensemble à Choisy-le-Roi
95	Asnières-sur-Oise, Beauchamp, Eaubonne, Herblay, Soisy-sous-Montmorency	Les Carreaux à Villiers-le-Bel

Tableau 3
Taux de réponses non négatives/coûts dans les cinq marchés testés

Marchés	JH d'origine française résidant dans un quartier neutre (candidat de référence)	JH d'origine française résidant dans un QPV	JH d'origine africaine résidant dans un quartier neutre	Nombre de tests
Voitures d'occasion ^a (taux de réponse en %)	10,6	7,8	8,6	489
Hébergement de loisirs ^b (taux de réponse en %)	56,8	46,3	49,3	1433
Reprise de fonds de commerce ^c (taux de réponse en %)	10,8	22,0	4,7	341
Assurance automobile ^d (coût annuel moyen de l'assurance en €)	609	655	614	38
Complémentaire santé ^e (coût annuel moyen pour un haut niveau de garantie en €)	682	671	671	52

 Discrimination négative (écart négatif et significatif au candidat de référence)

 Discrimination positive (écart positif et significatif au candidat de référence)

Source : Testing Diamant (Discriminations inter-âge et selon d'autres motifs: analyse à partir d'une noria de testings).

Champ : a et c Île-de-France; b Bretagne, Pays-de-la-Loire et PACA; d et e France métropolitaine.

Traitements : Tepp, CNRS.

Note de lecture : sur le marché des voitures d'occasion, le jeune homme issu d'origine française résidant en quartier prioritaire a un taux de réponses non négatives significativement plus faible (7,8 %) que son homologue résidant dans un quartier non défavorisé (10,6 %). Ce taux est même plus élevé pour le jeune homme d'origine africaine (8,6 %) que pour celui qui vit en QPV. En revanche, dans la reprise de fonds de commerce, ce dernier a un taux de réponses non négatives significativement plus élevé (22,0 %) que son homologue vivant dans un quartier non défavorisé (10,8 %), là où le jeune homme d'origine africaine est défavorisé (4,7 %).



Cadre de vie et renouvellement urbain

SARAH AUDRAS-MARCY, MATHIEU GHÉNO et HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Accessibilité à pied aux équipements sportifs : une bonne couverture mais une offre peu variée¹

Dans la majorité des quartiers prioritaires, l'accès à au moins un équipement sportif est meilleur que dans les quartiers environnants

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le sport constitue un axe fort de la cohésion sociale et territoriale, et la disponibilité d'équipements sportifs de proximité compte parmi les facteurs conditionnant l'accès à la pratique sportive. Malgré un taux d'équipement plus faible que dans les quartiers environnants², 99 % des habitants des QPV peuvent accéder en moins de 15 minutes de marche à au moins un équipement sportif structurant³, contre 90 % des habi-

tants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV (**graphique 1**). Dans l'ensemble des équipements structurants, l'accessibilité est globalement meilleure pour les habitants des QPV que pour ceux des autres quartiers de l'unité urbaine mais dans des proportions variables selon le type d'équipements. Le différentiel est particulièrement marqué en ce qui concerne l'accès aux salles multisports⁴ et presque nul pour les courts de tennis.

Des équipements sportifs toutefois peu variés dans les QPV

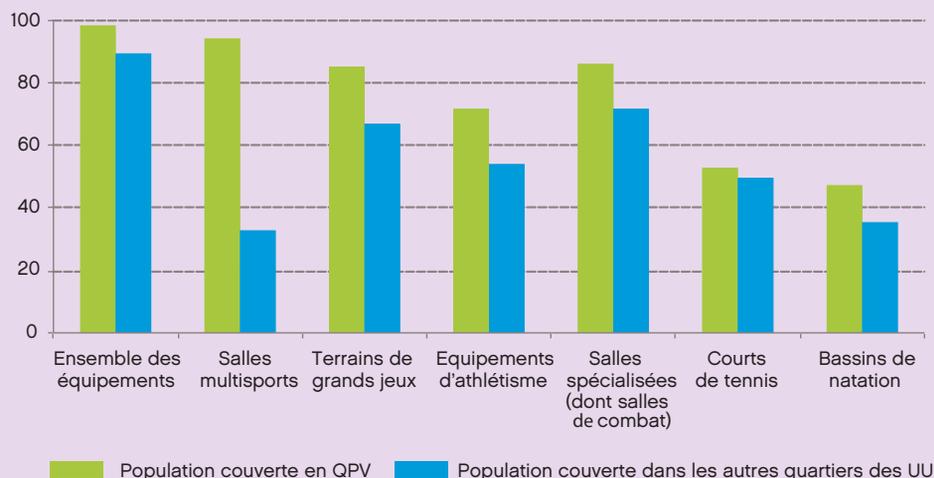
Seule une minorité de quartiers prioritaires, un sur sept, permet un accès à des équipements sportifs variés, avec au moins cinq des six types d'équipements accessibles à tous les habitants en moins de 15 minutes de marche. Dans un quartier prioritaire sur deux, l'ensemble des habitants a accès au mieux à deux types d'équipements différents. Le temps d'accès à pied aux autres types d'équipements y est supérieur à 15 minutes de marche pour une partie, voire pour l'ensemble de la population⁵.

Les bassins de natation, équipements coûteux à la construction et à l'entretien, sont difficiles d'accès à pied dans six quartiers prioritaires sur dix (779 sur les 1296 QPV de métropole) où réside la moitié des habitants des quartiers prioritaires (**tableau 1**). A l'inverse,

dans 223 quartiers prioritaires, l'ensemble des habitants (14 % de la population résidant en QPV) accède à un bassin en moins de 15 minutes de marche. Dans un quartier prioritaire sur sept (181 QPV), l'accès aux terrains de grands jeux est repéré comme plus difficile. Pour les salles spécialisées, c'est le cas de presque un quartier sur cinq (235 QPV), et un sur deux pour les courts de tennis (654 QPV).

Quel que soit le type d'équipements, l'accessibilité à pied ne signifie pas accès effectif. Les freins sont multiples : coût, horaires d'ouverture, existence de transports publics, dimensionnement de l'équipement, freins culturels ou d'image. Le fait de vivre dans une zone urbaine sensible⁶ diminue de 5 points la probabilité de pratiquer un sport⁷.

1. Cette fiche est issue de la publication «Accessibilité à pied aux équipements sportifs» du CGET, janvier 2019, dans laquelle est présentée la méthodologie.
2. En 2013, dans les Zus, dont le périmètre recoupe largement les QPV, le taux d'équipement sportifs pour 10000 habitants s'élève à 22 contre 34 dans les autres quartiers des unités urbaines comprenant une Zus.
3. Les équipements sportifs considérés comme structurants par le ministère des Sports sont les bassins de natation, les salles multisports (gymnases), les salles spécialisées (dont les salles de combat), les équipements d'athlétisme, les terrains de grands jeux (football, rugby, baseball...) et les courts de tennis. Le sport peut également être pratiqué sous une forme de loisir en dehors des clubs et structures organisées. Des équipements sportifs permettant cette pratique peuvent être disponibles dans ou à proximité des QPV mais ne sont pas pris en compte dans cette analyse.
4. Les salles multisports permettent la pratique de plusieurs activités sportives différentes, mais elles ne sont pas disponibles en continu pour chacun des sports, ce qui rend difficile la pratique de haut niveau.
5. La comparaison entre quartiers prioritaires et autres quartiers des unités urbaines englobantes sur le critère de la variété des équipements accessibles à pied est impossible, car il n'a d'intérêt que sur un périmètre restreint. Dans une unité urbaine de grande taille, tous les types d'équipements sportifs étant présents, ce critère n'est pas discriminant.
6. Les zones urbaines sensibles sont souvent devenues des quartiers prioritaires lors de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2015.
7. Simões F. (2018). «Pratiques sportives : une hausse portée par les femmes et les seniors», *Injep analyses et synthèses*, n°15, juillet 2018.



Graphique 1
Part de la population ayant accès à un équipement sportif en moins de 15 minutes de marche, par type d'équipements et quartier de résidence (en %)

Source : RES janvier 2018, ministère des Sports.

Champ : France métropolitaine.

Géoréférencement et traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : 98,8 % des habitants des QPV peuvent accéder à au moins un des six types d'équipements sportifs structurants en moins de 15 mn de marche, contre 89,8 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV.

Tableau 1

Accessibilité aux équipements sportifs des habitants des QPV par type d'équipements selon la qualité de l'accessibilité dans le QPV

Type d'équipements	QPV dans lesquels l'ensemble de la population accède à l'équipement		QPV dans lesquels plus de la moitié de la population n'accède pas à l'équipement	
	Nombre de QPV	Population (en % de la population totale des QPV)	Nombre de QPV	Population (en % de la population totale des QPV)
Au moins 1 équipement sportif structurant	1148	87,8	14	0,4
Salles multisports	923	71,9	95	3,3
Salles spécialisées (dont salles de combat)	717	50,7	235	11,5
Terrains de grands jeux	743	50,1	181	13,0
Équipements d'athlétisme	487	31,3	419	25,6
Courts de tennis	286	15,8	654	43,0
Bassins de natation	223	13,9	779	48,2

Source : RES janvier 2018, ministère des Sports.

Champ : France métropolitaine.

Géoréférencement et traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : dans 223 QPV, l'ensemble des habitants peut accéder à un bassin de natation en moins de 15 mn de marche, alors que ce n'est le cas que pour moins de la moitié des habitants de 779 QPV, regroupant près de la moitié des habitants des QPV de métropole (48,2 %).

SARAH AUDRAS-MARCY, MATHIEU GHÉNO et HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Accessibilité à pied aux équipements culturels :

quatre quartiers prioritaires sur cinq ont un équipement à moins de 15 minutes

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 70,8 % des habitants peuvent accéder en moins de 15 minutes de marche à au moins un équipement culturel¹, contre 58,5 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes

(**tableau 1**)². Cependant, dans 239 des 1296 quartiers prioritaires de France métropolitaine³, aucun habitant ne peut accéder en moins de 15 minutes de marche à un équipement culturel : 520 000 habitants sont concernés.

Les quartiers carencés sont les plus petits

Ces QPV, non dotés d'équipements culturels à proximité, sont répartis dans toutes les régions de métropole à l'exception de la Corse (**carte 1**). Un habitant sur cinq de ces quartiers carencés réside en région Hauts-de-France (soit 100 000 habitants représentant 19,3 % de la population totale des QPV carencés). Dans les régions d'Île-de-France et de Paca, 80 000 habitants des quartiers prioritaires sont sans accès immédiat aux équipements culturels, soit respectivement 5 % des habitants des QPV franciliens, contre 15 % en Paca.

L'accessibilité aux équipements culturels décroît avec la taille du quartier. Dans les quartiers de plus de 10 000 habitants, représentant un tiers des habitants des QPV de métropole, 81,8 % des habitants

accèdent en moins de 15 minutes de marche à un équipement, contre 69 % dans les quartiers de taille intermédiaire (entre 2 000 et 10 000 habitants) et 55,9 % dans les «petits» quartiers de moins de 2 000 habitants (**tableau 1**).

Les quartiers carencés sont éloignés du cœur des agglomérations et sont généralement de petite taille. Près des deux tiers (152 QPV) comptent moins de 2 000 habitants, pour une population cumulée de 202 600 habitants, soit moins de quatre habitants sur dix de ces quartiers n'ayant pas accès au panier d'équipements culturels considérés. La population du plus grand quartier, La Madeleine à Évreux, s'élève à 10 500 personnes.

Une moindre variété d'équipements culturels à proximité des QPV

Si la couverture de la population par les équipements culturels est meilleure en QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, la densité d'équipements est plus élevée hors QPV avec 1,9 équipement accessible en moyenne en 15 minutes de marche, contre 1,7 en QPV. Seuls les plus grands quartiers prioritaires, comptant plus de 10 000 habitants, et où la densité de population est également élevée, bénéficient d'une plus grande variété d'équipements culturels avec 2,4 équipements accessibles en 15 minutes.

Dans tous les quartiers prioritaires, quelle que soit

leur taille, les bibliothèques ou médiathèques représentent près d'un équipement culturel accessible sur deux (45 %, contre 34 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes).

La facilité d'accès à un équipement culturel ne préjuge en rien de sa fréquentation effective, aussi bien par les habitants des quartiers prioritaires que par ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Malgré les actions publiques menées en faveur de la démocratisation de la culture, les catégories sociales les plus aisées fréquentent plus les structures culturelles que les catégories plus modestes⁴.

1. Les équipements culturels considérés sont les cinémas, les bibliothèques, les conservatoires, les théâtres, les musées de France, les fonds régionaux d'art contemporain (Frac), les centres d'art, les lieux labellisés de spectacles vivants.

2. Ces résultats s'entendent sous réserve de la qualité de l'adressage des équipements culturels. En effet, sur les 4226 équipements de France métropolitaine, seuls 3707 équipements ont pu être géocodés. Dans 33 communes comprenant au moins un QPV, des équipements n'ont pas pu être géolocalisés. La méthodologie est présentée dans «L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires», *En Détail*, CGET janvier 2019.

3. Les Dom sont exclus de l'étude en raison de contraintes techniques de géoréférencement non résolues sur l'Outre-mer.

4. *Les pratiques culturelles des Français*, Ifop pour le think tank Valeur(s) Culture, mars 2017.

Tableau 1

Accessibilité aux équipements culturels en moins de 15 minutes de marche selon la taille du QPV

Taille du quartier prioritaire	Nombre de quartiers	Population légale 2013, en %	Part de population ayant accès à un équipement culturel en 15 minutes de marche, en %	Nombre moyen d'équipements culturels accessibles en 15 minutes à pied
Plus de 10 000 habitants	81	33,0	81,8	2,4
Entre 2 000 et 10 000 habitants	590	48,8	69,0	1,5
Moins de 2 000 habitants	625	18,2	55,9	1,1
Ensemble des QPV	1296	100,0	70,8	1,7
Autres quartiers des unités urbaines englobantes	–	–	58,5	1,9

Source: DEPS, ministère de la Culture.

Champ: France métropolitaine.

Géocodage et traitements: CGET-ONPV.

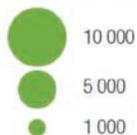
Note de lecture: dans les QPV de moins de 2 000 habitants et hors QPV dans les unités urbaines englobantes, la part de la population ayant accès à un équipement culturel en moins de 15 minutes de marche est proche, avec respectivement 55,9 % et 58,5 %. En revanche, le nombre d'équipements culturels accessibles est plus élevé hors QPV que dans ces «petits» QPV, avec 1,9 équipement culturel accessible contre 1,1.

Carte 1

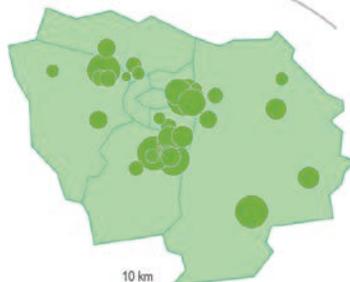
Les 239 QPV carencés en équipements culturels

Répartition des **239** quartiers carencés en équipements culturels

Population en 2013, par quartier



Focus sur l'Île-de-France



Source: Deps, ministère de la Culture.

Champ: France métropolitaine.

Géocodage et traitements: CGET-ONPV.

SARAH AUDRAS-MARCY, MATHIEU GHÉNO et HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité : une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires¹

Une meilleure accessibilité géographique dans les quartiers prioritaires que dans les quartiers environnants...

Malgré une densité médicale plus faible dans les quartiers prioritaires², leurs habitants bénéficient, globalement, d'une meilleure accessibilité à pied à une offre de soins de proximité que ceux résidant dans les autres quartiers : ils se situent plus souvent que les habitants des autres quartiers à moins de 15 minutes de marche d'un professionnel de santé³ (tableau 1). La proximité ne peut assurer à elle seule une bonne accessibilité aux soins de santé de proximité, celle-ci dépendant aussi, notamment, de la disponibilité des praticiens et de l'absence de freins financiers ou culturel. Elle demeure toutefois un élément central du choix d'un médecin, en particulier pour les plus fragiles, personnes âgées et personnes

à bas revenus⁴. La meilleure accessibilité observée en QPV concerne les pharmacies (98,2 % de la population peut y accéder en moins de 15 minutes de marche), puis les médecins généralistes (97,6 %), les masseurs-kinésithérapeutes (94,8 %), les chirurgiens-dentistes (80,8 %) et, enfin, les infirmiers nettement en-deçà (72,3 %). La moins bonne accessibilité aux infirmiers est cependant compensée par la pratique courante des déplacements à domicile. Cependant, près de cinquante QPV apparaissent comme carencés, avec plus de la moitié de la population de ces quartiers éloignés de plus de 15 minutes de marche de trois de ces cinq types de professionnels de santé.

... mais une offre de soins insuffisante, notamment pour les dentistes

L'offre médicale disponible pour les habitants des quartiers prioritaires, analysée en termes de nombre de praticiens accessibles en 15 minutes de marche⁵, est similaire à celle disponible dans les autres quartiers pour ce qui concerne les médecins généralistes (20,6 dans les quartiers prioritaires contre 20,4 dans les quartiers plus aisés) mais bien inférieure pour ce qui concerne les dentistes (10,7 contre 16,6) (tableau 2). La ventilation des QPV selon la typologie «Cadre de vie» permet de nuancer ces résultats. Le cas des quartiers de type «centres anciens», où vit 7,5 % de la population résidant en QPV, est spécifique, avec un nombre de praticiens à moins de 15 minutes de marche, tant médecins généralistes que dentistes, bien supérieur à celui constaté dans les autres types de quartiers, notamment les quartiers «HLM de petites unités urbaines» (14 % des habitants des QPV), les moins bien dotés. Cependant, ces derniers étant situés dans des unités urbaines de

moins de 200 000 habitants moins bien dotées que la moyenne française, ils présentent peu d'écart dans l'accessibilité aux soins de proximité avec leur environnement direct.

Les quartiers «périphériques de petites adresses» (6,5 % de la population des QPV) et surtout les quartiers «HLM de banlieues éloignées» (20 % des habitants des QPV), présentent une offre de soins moins importante que les quartiers plus aisés de leur unité urbaine englobante. Ils sont situés dans des unités urbaines de plus grande taille où le nombre moyen de praticiens accessibles est plus élevé : 20 dentistes et 26 médecins accessibles en moins de 15 minutes dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants contre 6,5 et 9,3 dans les unités urbaines plus petites. Les quartiers «HLM périphériques» ont une offre médicale proche de leurs quartiers environnants, mais l'offre dentaire y est près de deux fois moins élevée.

1. Cette fiche est issue de l'étude «Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité : une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires» du CGET, à paraître.
2. Oswald N. (2017), «Implantation de l'offre de soins libérale dans les quartiers prioritaires», *Rapport ONPV 2016*, p.100.
3. Hors hospitaliers, tous les médecins généralistes, dentistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes sont pris en compte, qu'ils exercent en libéral dans un cabinet ou une maison de santé (source BPE) ou en tant que salarié dans un centre de santé (source : Observatoire des recompositions). La méthodologie est présentée dans «L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires», *En Détail*, CGET janvier 2019.
4. Victoor et al. (2012), «Determinants of patient choice of healthcare providers: a scoping review», *BMC Health Services Research*.
5. Le nombre moyen de médecins généralistes accessibles est pondéré, dans les QPV comme dans les autres quartiers des unités urbaines environnantes, en tenant compte de la structure de la population et de la demande de soins, variable selon l'âge (les personnes âgées et les enfants en bas âge étant plus consommateurs de soins) : des poids différents par âge, fournis par la Drees, ont été appliqués.

Tableau 1

Accessibilité aux professionnels de santé en moins de 15 minutes de marche, selon le type d'équipements de santé et le lieu de résidence, en %

	Population ayant accès à au moins un équipement en moins de 15 minutes de marche		Part des QPV ayant une très bonne accessibilité à l'équipement (> 99 %)	Part des QPV ayant une très mauvaise accessibilité à l'équipement (< 50 %)
	En QPV	Hors QPV dans les UU englobantes		
Médecins généralistes	97,6	85,8	81,5	3,3
Dentistes	80,8	77,5	60,2	14,4
Masseurs-kinésithérapeutes	94,8	85,2	71,9	7,3
Infirmiers	72,3	67,7	58,3	31,0
Pharmacies	98,2	84,5	84,3	1,9

Source: BPE 2016, Insee; base des centres de santé, Observatoire des recompositions, ministère des Solidarités et de la Santé, novembre 2017.

Champ: France métropolitaine.

Géoréférencement et traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: 97,6 % des habitants des QPV ont accès en moins de 15 minutes de marche à un médecin généraliste, contre 85,8 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV. Dans 1056 QPV (81,5 % des QPV), la totalité des habitants peut accéder à un médecin en moins de 15 minutes de marche, alors que dans 43 QPV (3,3 %), ce n'est possible que pour moins de la moitié des habitants.

Tableau 2

Nombre de praticiens accessibles en 15 minutes de marche, selon le lieu et la profession médicale

		Médecins généralistes	Dentistes
En QPV	Tous types de QPV	20,6	10,7
	Quartiers «centres anciens»	44,7	31,2
	Quartiers «HLM de petites unités urbaines»	10,2	4,8
	Quartiers «périphériques de petites adresses»	16	7,1
	Quartiers «HLM périphériques»	26,5	12,6
	Quartiers «HLM de banlieues éloignées»	15,6	8,3
Hors QPV	Toutes UU englobantes	20,4	16,6
	Dans les UU de plus de 200 000 habitants	26	21,3
	Dans les UU de moins de 200 000 habitants	9,3	6,5

Source: BPE 2016, Insee; base des centres de santé, Observatoire des recompositions, ministère des Solidarités et de la Santé, novembre 2017.

Champ: France métropolitaine.

Géoréférencement et traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, 10,7 dentistes sont accessibles en moins de 15 minutes de marche contre 16,6 dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Dans les quartiers «HLM de petites unités urbaines», 4,8 dentistes sont accessibles contre 6,5 dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants où ils sont situés.

ANASTASIA MAGAT, NATHAN RÉMILA et MARIE SALA (CGET)

L'image des quartiers : plutôt positive dans la presse quotidienne régionale en raison de la proximité entre journalistes et sources

L'analyse¹ du vocabulaire utilisé dans les articles de la presse quotidienne régionale (PQR) (**Méthodologie**) qui traitent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) permet de saisir la tonalité

du discours vis-à-vis de ces quartiers, les thématiques traitées et l'effet du Plan national de rénovation urbaine (PNRU) sur leur image.

Une tonalité médiatique plutôt positive... sauf pour les quartiers HLM de banlieues éloignées

La PQR se distingue des autres médias, notamment de ceux d'audience nationale, par un traitement relevant moins de l'actualité des faits divers et une plus grande proximité avec le terrain. En outre, les journalistes locaux doivent entretenir des relations régulières et cordiales avec leurs sources (habitants, acteurs politiques et associatifs, etc.) dont ils sont dépendants. L'image des QPV dans la PQR y est donc plutôt positive. Les QPV sont pour la plupart traités par la PQR comme les autres quartiers, c'est-à-dire en relayant les événements et informations de la vie quotidienne sous forme d'agenda, sans forcément apporter un commentaire. Les thèmes récurrents à propos des QPV sont, par ordre d'importance, la politique, le logement, la sécurité, le sport et la culture. L'importance de la thématique de la politique² s'explique surtout par une relation perméable entre les journalistes et les

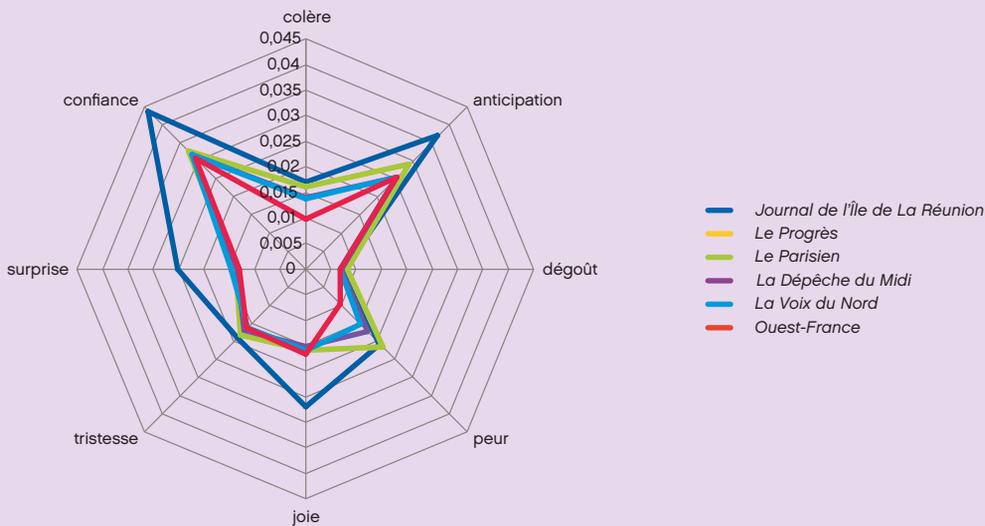
pouvoirs politiques dans la production d'information. La PQR adopte un vocabulaire qui exprime l'anticipation et la confiance (**graphique 1**). L'anticipation se traduit par un vocabulaire plutôt prévisionnel lié à la publication d'informations locales sous forme d'agenda. Davantage d'émotions sont présentes dans le Journal de l'Île de la Réunion. Il utilise, ainsi que la Voix du Nord, plus souvent un vocabulaire lié à la surprise. Le Parisien a, quant à lui, un traitement négatif pour les quartiers HLM périphériques et de banlieues éloignées, avec un vocabulaire principalement axé sur et autour des thématiques de la politique et de la sécurité (**graphique 2**). Il se distingue par un vocabulaire dégageant de la peur, de la tristesse, de la colère. Ceci peut s'expliquer par le positionnement original de ce média à la frontière entre presse nationale et PQR.

L'effet du PNRU sur l'image des QPV, peu lisible dans la PQR

Le logement figure parmi les trois thèmes les plus récurrents traités par la PQR à propos des QPV. Il l'est plus encore pour les quartiers HLM périphériques ou de banlieue éloignée, ce qui peut témoigner de besoins accrus en termes de rénovation urbaine. Pour les QPV pris en compte dans le champ d'analyse, les opérations du PNRU se traduisent tout d'abord par une augmentation du nombre d'articles autour de la thématique du logement durant la période de conventionnement avec l'Anru. Constat est fait que six ans après le début de l'opération réalisée dans les quartiers des Mureaux et dans celui de la Grande Reyssouze Terre Des Fleurs de Bourg-en-Bresse, la tonalité médiatique, négative avant l'opération, s'améliore et devient positive. Concernant la Grande Reyssouze Terre Des Fleurs,

la thématique du logement a pris l'ascendant sur les thématiques de la vie locale et de la sécurité qui primaient avant l'opération. Mais en 2017-2018, le ton devient négatif à propos des quartiers des Mureaux et de la Grande Reyssouze Terre Des Fleurs. Pour ce dernier, c'est en raison de travaux de rénovation de la voirie qui entraînent des problèmes de circulation. Cela ne remet donc pas en cause l'amélioration de l'image de ce quartier dans la PQR du fait du PNRU. *A contrario*, alors que la tonalité médiatique était positive pour le quartier de la Goutte d'Or (18^e arrondissement de Paris) avant l'opération du PNRU, elle est devenue négative six ans après. En 2017-2018, la tonalité médiatique est toujours négative pour ce quartier. Cette analyse ne permet donc pas de conclure sur un éventuel effet global du PNRU sur l'image des quartiers.

1. Cette analyse est un des volets d'exploration sur l'image des quartiers réalisés par l'ONPV à la demande du Conseil national des villes.
2. Ce sont les mots dont la racine est : «mair*», «syndica*», «député*», «président*», «minist*», «gouvern*», «grèv*», «préfet*», «pétition*», «élect*», «municipal*», «administr*».



Graphique 1
Tonalité médiatique des quartiers prioritaires par les quotidiens de la presse quotidienne régionale

Note: les niveaux correspondent à la moyenne des scores obtenus avec le dictionnaire NRC *Emotion Lexicon*.
Source: base de données ONPV-CGET. Les données sont issues d'une base de données presse produite dans le cadre de l'étude.
Champ: 37 quartiers prioritaires sélectionnés, traités par 6 journaux de la presse quotidienne régionale Ouest-France, la Voix du Nord, le Parisien, la Dépêche du Midi, le Progrès, le Journal de l'île de la Réunion.
Note de lecture: le journal Ouest-France a le moins recours à un vocabulaire lié à la colère. Pour mesurer «l'anticipation» le vocabulaire utilisé regroupe des mots tels que: «attendre», «dérouler», «en cours», «en suspens», «demain», «représentant», «résulter», «temps». Le sentiment de la «confiance» est mesuré par des mots tels que: «accord», «accepter», «accompli», «admirer», «conseil», «affirmer», «affection», «allégeance», «allié», «détermination», «engager», «réussir».



Graphique 2
Tonalité médiatique pour les quartiers HLM de banlieues éloignées

Source: base de données ONPV-CGET. Les données sont issues d'une base de données presse produite dans le cadre de l'étude.
Champ: 9 quartiers HLM de banlieues éloignées sélectionnés, dont 5 traités par le Parisien, 3 par Le Progrès et 1 par Ouest-France.
Note de lecture: le quartier Kerédern (Brest) a une couverture plus positive que négative.

Méthodologie

Cette étude a porté sur 37 quartiers prioritaires, sélectionnés de manière à être représentatifs de la typologie cadre de vie de l'ONPV (Marie Sala, «Typologie des quartiers prioritaires dans leur environnement», *Rapport annuel ONPV, 2016*). Cette sélection comporte quelques quartiers ayant bénéficié du PNRU ainsi que des quartiers entrants en politique de la ville en 2015. Un équilibre a, par ailleurs, été recherché entre les QPV très médiatisés et ceux l'étant moins.

Les articles de presse traitant des quartiers sélectionnés sont issus de *Ouest-France*, *La Voix du Nord*, *Le Parisien*, *La Dépêche du Midi*, *Le Dauphiné Libéré* et *Le Journal de l'île de la Réunion*. Cette sélection garantit une diversité des territoires couverts. Les articles du corpus ainsi constitué sont analysés à l'aide de méthodes d'analyse textuelle, dont de la statistique textuelle. La date de publication des articles étudiés va du début de l'archivage, qui varie selon le titre de presse, à 2018.

NATHAN RÉMILA (CGET – ONPV), en lien avec MÉMONA HINTERMANN-AFFÉJEE (CSA)

Les quartiers populaires à la télévision :

les résidents des grands ensembles quasiment invisibles

Un baromètre intégrant, pour la première fois, le lieu de résidence

Depuis 2009, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a mis en œuvre un « baromètre de la diversité » qui constitue un outil d'évaluation objective de la perception de la diversité de la société française à la télévision. Au fil des années, le CSA a fait évoluer son baromètre en y intégrant de nouveaux critères quantitatifs – tels que la situation de précarité ou, pour la première fois en 2018, en lien avec le Conseil national des villes (CNV) celui du lieu de résidence¹ – mais aussi qualitatifs, tel que le rôle positif, négatif ou neutre des personnes présentes à l'antenne.

La méthode repose sur un visionnage systématique des programmes (hors publicités et bandes-annonces) de dix huit chaînes télévisées². Ce travail

d'indexation représente près de 2 400 programmes (environ 1 450 heures) dont 700 fictions, 600 magazines/documentaires, 500 programmes d'information, 400 divertissements et près de 80 retransmissions sportives. Lors du visionnage, les indexateurs³ du CSA classent les personnes qui s'expriment à l'antenne selon les critères d'intérêt (sexe, lieu de résidence, etc.). Cette indexation est réalisée en tenant compte des catégories de sens commun supposé, c'est-à-dire, selon la perception qu'en auraient la plupart des téléspectateurs. Cette perception se constitue tout au long du programme, en fonction de nombreux éléments qui peuvent être visibles à l'écran, dits, écrits ou même induits.

Une diversité des territoires peu visible à l'antenne

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se situent très majoritairement dans des quartiers de type HLM (82 %)⁴. Les territoires de « grands ensembles de banlieues populaires » sont donc une bonne approximation des quartiers prioritaires, dans les faits et dans l'imaginaire populaire. En 2018, 3 % des personnes sont indexées comme résidant dans les « grands ensembles de banlieues populaires » (graphique 1). Cela constitue une sous-représentation car 6,1 % de la population vit dans un QPV de type

HLM⁵ en métropole. 9 % des personnes indexées sont perçues comme résidant en Outre-mer et 17 % comme résidant dans un quartier périphérique. Si l'on exclut la chaîne France Ô de l'analyse, seules 0,3 % des personnes présentes à l'écran résident en Outre-mer⁶ et 2 % dans « des grands ensembles de banlieues populaires » alors que 49 % résident en centre-ville (historique), 29 % dans un village et 19 % dans un quartier périphérique de pavillons et de petits immeubles.

Une représentation stéréotypée des grands ensembles

La représentation des personnes résidant dans les grands ensembles de banlieues populaires apparaît comme particulièrement stéréotypée puisqu'elles sont plus souvent qu'ailleurs indexées comme « non blanches » et « jeunes ». Alors que 3 % des personnes sont indexées comme résidant dans un de ces quartiers, ils représentent 5 % des personnes « non blanches »

(graphique 2) et 4 % des moins de 20 ans. Ils apparaissent plus souvent dans les programmes d'information (5 %) et de fiction (4 %) que dans les magazines/documentaires ou les divertissements (1 %). Dans les fictions, ils représentent plus souvent des personnages secondaires et moins souvent des héros ou des personnages principaux (respectivement 4 %, 2 % et 2 %).

1. Dans le baromètre 2018, les 7 critères indexés sont : l'origine perçue ; le sexe ; la catégorie socioprofessionnelle ; le handicap ; l'âge ; la situation de précarité ; le lieu de résidence (« centre-ville (historique) », « quartiers périphériques de pavillon et de petits immeubles », « grands ensembles de banlieues populaires », « villages », « les Outre-mer »).

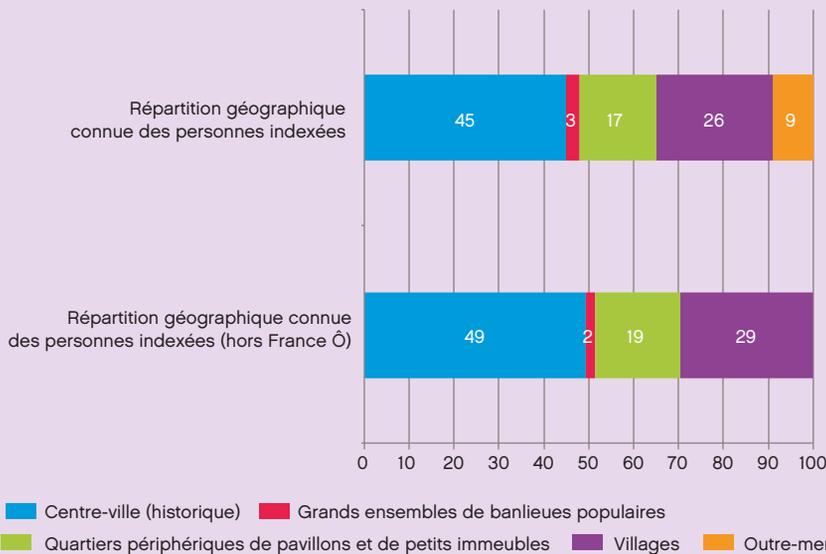
2. Observation réalisée du 4 au 10 juin et du 10 au 16 septembre 2018, entre 17h et 23h, ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes.

3. L'équipe d'indexateurs est un groupe hétérogène, composé d'hommes et de femmes, de différents âges et issus de milieux sociaux différents afin de représenter au mieux la diversité, tant par les profils que par les origines.

4. Marie Sala, « Typologie des quartiers prioritaires dans leur environnement », *Rapport annuel ONPV 2016*.

5. C'est-à-dire dans un quartier de type HLM de petites unités urbaines, HLM de banlieues éloignées ou HLM périphériques.

6. En France, environ 3 % de la population réside Outre-mer.



Graphique 1
Répartition géographique connue des personnes indexées (en %)

Source: baromètre de la diversité, CSA.

Champ: personnes dont le lieu de résidence est indexé parmi 37100 personnes vues sur TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story, Canal +, du 4 au 10 juin et du 10 au 16 septembre 2018, sur les tranches horaires de 17 h à 23 h ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes, hors publicités, bandes annonces, membres des publics et des foules, personnes dont on parle mais dont on ne sait rien, personnes/personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes.

Note de lecture: 45 % des personnes indexées sont perçues comme résidant dans un quartier de «centre-ville (historique)».



Graphique 2
Part de personnes indexées résidant dans des grands ensembles de banlieues populaires (en %)

Source: baromètre de la diversité, CSA.

Champ: personnes dont le lieu de résidence est indexé parmi 37100 personnes vues sur TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story, Canal +, du 4 au 10 juin et du 10 au 16 septembre 2018, sur les tranches horaires de 17 h à 23 h ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes, hors publicités, bandes annonces, membres des publics et des foules, personnes dont on parle mais dont on ne sait rien, personnes/personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes.

Note de lecture: 5 % des personnes indexées non blanches sont perçues comme résidant dans un quartier de «grands ensembles de banlieues populaires».

NELLY GUISSÉ et JÖRG MÜLLER (Crédoc)

La construction du regard sur les quartiers «sensibles» : entre discours médiatiques et vécu personnel

À la demande du CGET, le Crédoc a réalisé une étude sur le regard porté sur les quartiers qualifiés de sensibles¹. Cette étude vise à décrypter les représentations liées à ces quartiers et à mettre au jour les

mécanismes de perception, notamment en jugeant le rôle que jouent les médias dans la construction des représentations.

Une personne sur deux a un lien personnel avec les quartiers «sensibles»

51 % des Français n'ont aucune expérience personnelle de quartiers qu'ils qualifient de sensibles : ils n'y vivent pas, ne s'y rendent pas et ne connaissent pas de famille ou d'amis qui y vivent ou y travaillent. 41 % ont des liens indirects ou ponctuels avec des quartiers «sensibles» : sans y vivre, ils s'y rendent parfois ou y connaissent des proches. Enfin, 8 % déclarent y vivre. Les habitants des quartiers «sensibles» se caractérisent notamment par leur précarité (43 % se

considèrent comme défavorisés) et une forte insatisfaction vis-à-vis de leur cadre de vie (46 %). Vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et vivre dans un quartier «sensible» sont deux réalités étroitement liées mais qui ne se recoupent pas totalement : six habitants des QPV sur dix ne considèrent pas comme sensible le quartier dans lequel ils vivent et 5 % des habitants hors QPV estiment vivre dans un quartier «sensible» (**graphique 1**).

L'image des quartiers «sensibles» : entre délinquance, relégation territoriale et dynamisme de la société civile

Invités à décrire spontanément ce qui caractérise les quartiers «sensibles», les Français évoquent, majoritairement et avant tout, l'idée d'insécurité (56 %) ; la moitié (50 %) y associe des idées de difficultés sociales ou de relégation territoriale. Aux côtés de ces représentations spontanées dominées par des évocations négatives, les Français reconnaissent également le dynamisme et le potentiel de développement de la société civile dans ces quartiers : environ un Français sur deux

estime que ces quartiers se distinguent par une forte solidarité entre les habitants, par un tissu associatif dense et dynamique ou par la force d'une jeunesse méritante (**graphique 2**). Néanmoins, la majorité des Français (51 %) reste convaincue que la situation dans les quartiers «sensibles» s'est plutôt dégradée au cours des dernières années, et les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics sont fortes pour endiguer la situation : 88 % réclament un engagement accru de l'État.

Un regard construit par le vécu personnel et les médias

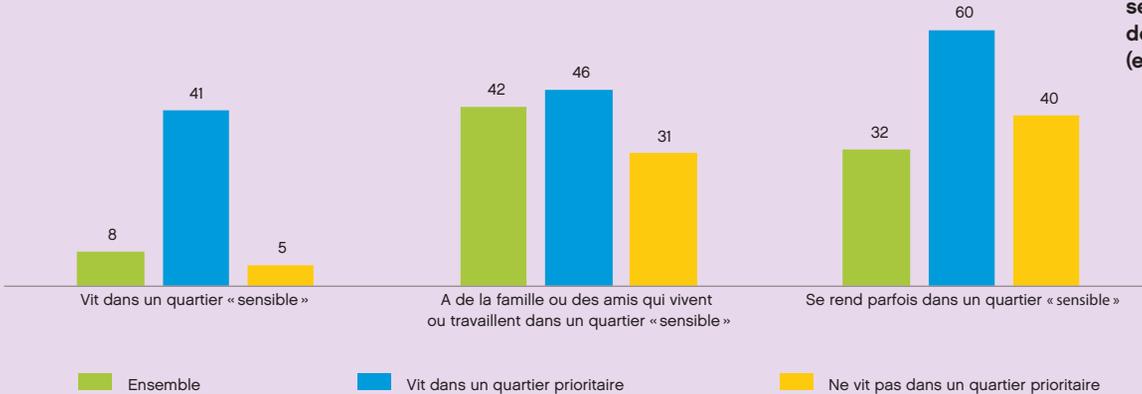
Les représentations des quartiers «sensibles» varient sensiblement selon le lien de proximité avec ces quartiers (**graphique 2**) et les canaux d'information mobilisés. Les habitants des quartiers «sensibles» portent un regard partagé sur ces quartiers et leurs habitants, alors que les personnes qui n'y vivent pas mais qui ont une expérience personnelle indirecte portent le regard le plus positif. Les personnes qui ne disposent d'aucune expérience de proximité, qu'elle soit directe ou indirecte, portent un regard qui apparaît influencé par les canaux d'information les plus

souvent mobilisés, en lien également avec leur capital social et culturel : ceux qui s'informent essentiellement au travers de documentaires ont un regard plus compatissant que les autres ; à l'opposé, ceux qui entendent parler des quartiers «sensibles» par les réseaux sociaux portent un regard plus critique qu'en moyenne sur les habitants et particulièrement sur la jeunesse de ces quartiers ; enfin, ceux qui privilégient les journaux télévisés (premier canal d'information sur les quartiers «sensibles» pour une personne sur deux) portent un regard proche de la moyenne.

1. L'enquête «Conditions de vie et aspirations» a été réalisée en face-à-face, auprès de 2000 personnes majeures résidant en France métropolitaine (hors Corse). L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas.

Dans les villes et leur périphérie, certains quartiers sont parfois qualifiés de « sensibles ».
 Vous-même, vivez-vous dans un quartier « sensible » ?
 Vous rendez-vous parfois dans un quartier « sensible » ?
 Avez-vous de la famille ou des amis qui vivent ou travaillent dans les quartiers « sensibles » ?

Graphique 1
 Lien avec les quartiers « sensibles » selon le lieu de résidence (en %)



Source: Crédoc, Enquête Conditions de vie et aspirations, juin 2018.

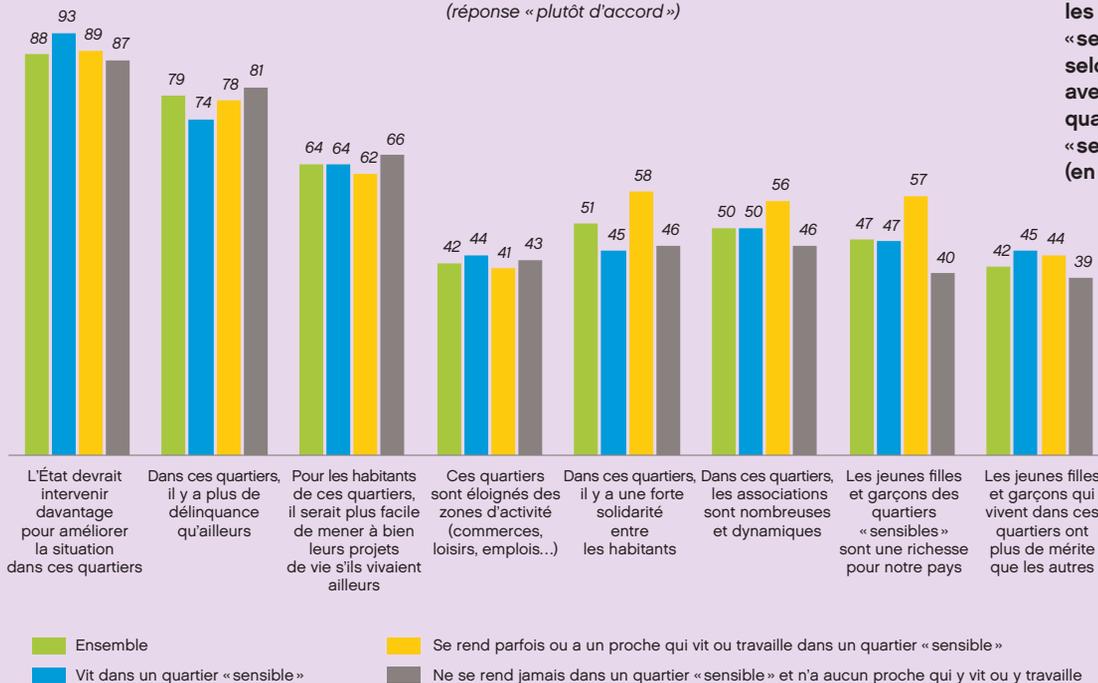
Champ: ensemble des résidents en France métropolitaine (hors Corse) âgés de 18 ans et plus.

Traitement: Crédoc.

Note de lecture: en juin 2018, 41 % des habitants des quartiers prioritaires considèrent vivre dans un quartier sensible.

Voici un certain nombre d'affirmations concernant les quartiers « sensibles ».
 Êtes-vous d'accord ou pas avec chacune d'entre elles ?
 (réponse « plutôt d'accord »)

Graphique 2
 Regard sur les quartiers « sensibles » selon le lien avec des quartiers « sensibles » (en %)



Source: Crédoc, Enquête Conditions de vie et aspirations, juin 2018.

Champ: ensemble des résidents en France métropolitaine (hors Corse) âgés de 18 ans et plus.

Traitement: Crédoc.

Note de lecture: en juin 2018, 81 % des personnes ne se rendant jamais dans un quartier « sensible » et n'ayant aucun proche qui y travaille ou y vit considèrent que dans ces quartiers, il y a plus de délinquance qu'ailleurs.

NICOLAS JUSTE (Cerema¹)

Mobilité quotidienne : moins intensive pour les habitants des quartiers prioritaires

À la demande du CGET, le Cerema a modélisé l'impact du quartier d'habitation (en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou non) sur quatre indicateurs de la mobilité des personnes : la probabilité d'utiliser une voiture en tant que conducteur,

le nombre de déplacements, la distance parcourue ainsi que le temps passé en déplacement chaque jour. Ces modèles utilisent les informations issues de 33 Enquêtes mobilité certifiées Cerema (EMC)².

Toutes choses égales par ailleurs, les habitants de QPV utilisent autant la voiture, mais se déplacent moins loin et moins longtemps

La part des déplacements en voiture est moins importante en QPV qu'ailleurs (25 %, soit 15 points de moins que hors QPV, **tableau 1**), notamment du fait d'une moindre motorisation³. Une fois neutralisées les différences de possession de voiture et du permis, mais aussi de catégories socio-professionnelles (CSP), etc., il ne subsiste aucune différence entre les quartiers. L'utilisation plus faible de la voiture s'explique intégralement par le profil des habitants. Le principal détermi-

nant est la possession du permis (+47 points de probabilité de conduire une voiture) puis la possession d'une voiture (+36 points), le statut d'emploi (-4,5 points pour un inactif par rapport à un actif à temps plein). Résider en QPV se traduit, à profil similaire et à égales conditions d'accès au volant, par une distance parcourue inférieure de 1,4 km et un temps de trajet inférieur de 1,6 mn : il subsiste un effet propre aux QPV qui ne peut s'expliquer par le profil des habitants.

Le travail à temps plein nécessite des déplacements quotidiens plus longs en QPV

Modéliser⁴ quatre indicateurs de mobilité pour quelques profils de personnes (**tableau 2**) révèle une grande diversité de situations.

Une femme employée à temps partiel vivant seule avec enfant(s) et disposant du permis de conduire et d'une voiture (profil 1) utilise légèrement moins souvent ce moyen de transport si elle réside en QPV (-3 points, **graphique 1.a**). Pour ce type de ménage, dont les revenus reposent sur le salaire d'un seul actif à temps partiel, le coût d'usage d'une voiture est probablement en cause. Pour autant, c'est le profil le plus mobile parmi ceux étudiés (plus de 5,3 déplacements, **graphique 1.b**) : les travailleurs à temps partiel utilisent une partie de leur temps non travaillé à l'accompagnement des enfants, aux achats et démarches.

Une locataire du parc privé de profession intermédiaire, en couple sans enfant, qui travaille à temps plein mais n'a pas accès à la voiture (profil 2), parcourt chaque jour une distance plus longue que ne le laisse supposer l'absence de voiture : la distance parcourue croît avec la CSP. De plus, elle consacre 5 mn de plus à

ses déplacements quotidiens lorsqu'elle réside en QPV (**graphique 1.d**) alors qu'elle réalise moins de déplacements. Cela peut traduire une certaine difficulté à accéder aux lieux d'emplois pour les actifs des QPV.

Un chômeur sans accès à l'automobile (profil 3) réalise plus de déplacements s'il réside en QPV (3,6 contre 3,2 hors QPV). Il s'agit du seul profil étudié pour lequel c'est le cas. Il se déplace aussi légèrement plus longtemps chaque jour (27 mn contre 22 mn hors QPV).

Un ouvrier à temps plein vivant en couple avec enfant(s) et disposant du permis et d'une voiture (profil 4) l'utilise plus s'il réside en QPV (+7 points). Il passe plus de temps en déplacement chaque jour (+5 mn). Ceci peut s'expliquer par le fait que l'emploi ouvrier est plus souvent réparti en périphérie des villes et mal desservi par les transports en commun. Comme le profil 1, une personne de profil 4 se déplace ainsi sur de longues distances chaque jour (15 km en QPV, **graphique 1.c**).

Une jeune chômeuse vivant chez ses parents et ne possédant pas le permis (profil 5) a une mobilité quotidienne similaire qu'elle réside ou non en QPV.

1. Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

2. Ces enquêtes sont réalisées par des collectivités suivant une méthodologie labellisée par le Cerema. Elles recensent tous les déplacements réalisés un jour de semaine par les membres d'un échantillon représentatif des ménages du territoire enquêté.

3. Juste N. (2018), La mobilité quotidienne, *Rapport ONPV 2017*. Cette étude met en avant le fait que les habitants de QPV ont un plus faible niveau de mobilité que ceux des autres quartiers de l'unité urbaine environnante.

4. Les modèles font intervenir des effets croisés entre les diverses caractéristiques et le fait d'habiter en QPV ou non.

Tableau 1

Résider en QPV : comparaison des effets estimés et des effets moyens sur l'échantillon

	Hors QPV	Effet QPV moyen	Effet QPV en neutralisant les différences de structure (modélisation)
Probabilité de conduite d'une voiture	référence	-15 points	0 point (non significatif)
Nombre de déplacements	référence	-0,4 déplacement	-0,2 (non significatif)
Budget distance	référence	-8 km	-1,4 km
Budget temps	référence	4 mn	-1,6 mn

Source : 33 enquêtes mobilité certifiées Cerema 2017.

Champ : France métropolitaine, population des 11 ans et plus.

Traitement : Cerema Nord Picardie.

Note de lecture : en moyenne, les résidents des QPV réalisent moins de déplacements en conduisant une voiture (-15 points). Pourtant, lorsque l'on isole « l'effet QPV » des autres variables, résider en QPV n'a, toutes choses égales par ailleurs, pas d'influence sur la probabilité de conduite d'une voiture.

Tableau 2

Description des cinq profils considérés

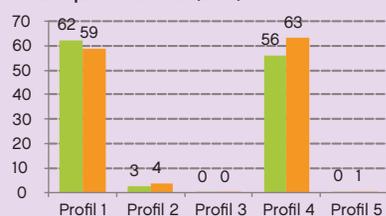
N° profil	Locataire	Âge	Occupation	Sexe	CSP	Type de ménage	Voiture du ménage	Permis de conduire
1	HLM	25-49 ans	Travail à temps partiel	Femme	Employé	Famille monoparentale	1	Oui
2	Parc privé	18-24 ans	Travail à plein temps	Femme	Profession intermédiaire	Couple sans enfant	0	Oui
3	HLM	25-49 ans	Chômeur	Homme	Employé	Personne seule	0	Non
4	HLM	25-49 ans	Travail à plein temps	Homme	Ouvrier	Couple avec enfant(s)	1	Oui
5	HLM	18-24 ans	Chômeur	Femme	Ouvrier	Couple avec enfant(s)*	1	Non

* : le profil considéré dans ce ménage est un des enfants du couple chez lequel il vit.

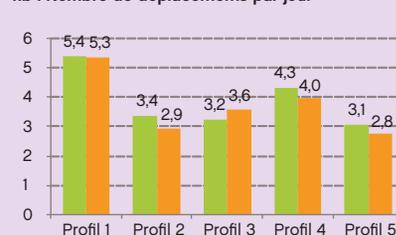
Réalisation : Cerema et CGET

Note de lecture : le profil 1 est une femme de 25-49 ans locataire du parc HLM, travaillant à temps partiel en tant qu'employée. Elle a le permis et est membre d'une famille monoparentale possédant une voiture et le permis de conduire.

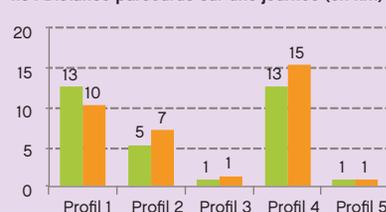
1.a : Probabilité d'utiliser une voiture en tant que conducteur (en %)



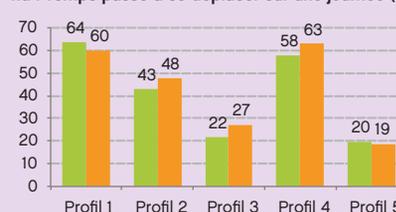
1.b : Nombre de déplacements par jour



1.c : Distance parcourue sur une journée (en km)



1.d : Temps passé à se déplacer sur une journée (en mn)



Graphique 1
L'effet de la résidence en QPV sur quatre indicateurs de la mobilité quotidienne des cinq profils

Source : 33 enquêtes mobilité certifiées Cerema 2017.

Champ : France métropolitaine, population des 11 ans et plus.

Traitement : Cerema Nord Picardie.

Note de lecture : pour un individu ayant le profil 4, résider en QPV se traduit par une probabilité supérieure de 7 points de conduire une voiture, 0,3 déplacements de moins, 2 kilomètres de plus parcourus et 5 minutes de plus de déplacement par jour.

YOHAN URIE (Cerema)

Enclavement des quartiers prioritaires: plus de coupures physiques en Île-de-France et en Outre-mer

À la demande du CGET, le Cerema a caractérisé les différentes coupures qui contribuent à l'enclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elles peuvent être liées aux infrastructures, aux surfaces formant une barrière et à

la pente environnante, et se situer au sein même du quartier ou dans un rayon de 300 m autour de celui-ci (**carte 1**). La situation du quartier par rapport à la mairie (distance, différence d'altitude), désignée comme point de centralité, est également analysée.

La moitié des QPV coupés par une route importante, une voie de chemin de fer ou un cours d'eau

L'enclavement peut être dû à des coupures linéaires: routes importantes, voies de chemin de fer et cours d'eau. Près d'un quartier sur deux est coupé par un de ces réseaux, tandis que quatre sur dix sont longés (**tableau 1**). Les routes importantes forment des coupures difficilement franchissables, voire infranchissables dans le cas des autoroutes. Un tiers des quartiers sont traversés par ces infrastructures et autant sont longés par une de ces voies. Les plus concernés sont proches des agglomérations, en particulier en région parisienne. Comme les routes, les voies ferrées se concentrent à proximité des grandes agglomérations, singulièrement en Île-de-France. Enfin, les villes s'étant historiquement développées le long des voies de transport formées par les rivières, les QPV de centre-ville sont particulièrement concernés par les coupures formées par les cours d'eau. Au total, six QPV sur dix sont situés à proximité d'un cours d'eau. Les coupures surfaciques, par exemple formées par des zones d'activités, des plans d'eau ou des forêts, concernent plus de 95 % des QPV. Les zones d'activités impactent ainsi 9 QPV sur 10. Plus l'agglomération est importante, plus la part de quartiers impactés aug-

mente: l'Île-de-France (26 % des QPV concernés) se distingue nettement des plus grandes agglomérations de province (13 % des QPV des agglomérations de province de plus de 300 000 habitants impactés). À l'inverse, sur les 100 QPV non concernés par les zones d'activités, 70 sont situés Outre-mer.

Les forêts concernent principalement les QPV ultramarins: si 30 % de l'ensemble des QPV sont concernés, c'est plus du double en Outre-mer. Parmi les autres coupures surfaciques, les cimetières impactent près du quart des QPV, particulièrement en proche couronne francilienne (la moitié des QPV concernés). En outre, plus du quart des QPV sont situés à plus de 2 km de leur mairie, (soit 30 mn de marche à pied), soit plus que le temps moyen de déplacement au lieu de travail en France². 45 QPV sont situés à plus de 5 km de leur mairie, dont une majorité (60 %) en Outre-mer du fait de la grande superficie de certaines communes ultramarines.

Les pentes environnant un quartier forment également un obstacle. Un QPV sur cinq est concerné par une pente supérieure à 20 % dans le quartier ou dans un rayon de 300 m.

La zone centrale de l'Île-de-France et l'Outre-mer parmi les plus concernés par les coupures physiques

Un indicateur synthétique a été construit à partir des onze indicateurs analysés. Sur les 36 QPV les plus impactés, 12 sont ultramarins et 14 sont en zone centrale francilienne. Ils se situent en périphérie proche des villes, où toutes les infrastructures et les zones d'activités se concentrent.

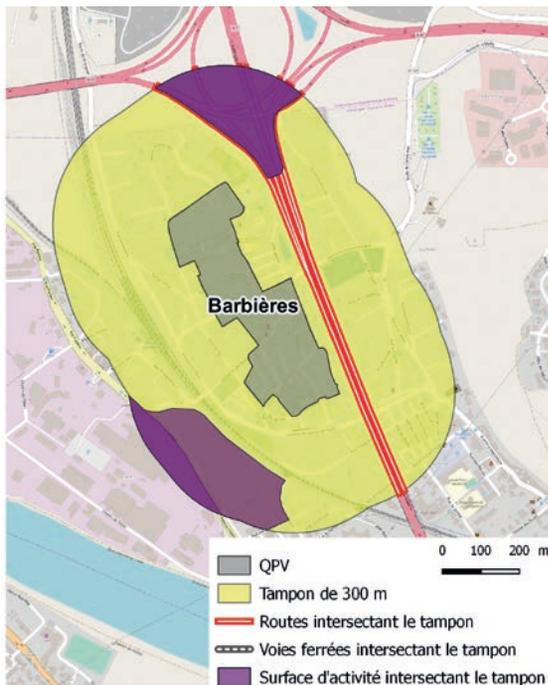
Sur les 90 QPV les plus faiblement impactés par les coupures, seuls 4 sont en territoire ultramarin (dont 3 en Polynésie), 12 étant en Île-de-France.

Le Nord-Pas-de-Calais en compte 22, surtout situés en centre-ville et peu peuplés.

Les diverses formes de coupures ont été rapprochées de l'offre de transport public connue en 2013 dans les QPV métropolitains: seuls quelques quartiers cumulent d'importantes coupures et une desserte très faible en transport en commun (de moitié inférieure à la moyenne de leur commune).

1. Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

2. Commissariat général au développement durable, La mobilité des Français, *La revue du CGDD*, Paris, décembre 2010.



Carte 1

Le QPV de Barbieres à Chasse-sur-Rhône (38), particulièrement concerné par les coupures physiques linéaires

Source : BDTopo, OpenStreetMap.
 Traitement : Cerema.

Tableau 1

Part de QPV impactés et concernés par les différentes coupures (en %)

	Coupés	Longés sans être coupés	Fortement et très fortement impactés	Moyennement impactés	Faiblement impactés	Concernés	
Coupures linéaires	Infrastructures routières importantes	35	27	15	28	63	
	Voies ferrées	11	27	4	13	38	
	Cours d'eau	12	46	5	19	58	
	Ensemble coupures linéaires	46	42	31	24	34	88
Coupures surfaciques	Surfaces d'activités			11	38	44	93
	Forêts			5	9	16	30
	Cimetières			1		25	26
	Aéroports			0,3		2	3
	Plans d'eau			1		1	2
Ensemble coupures surfaciques			24	43	29	96	
Coupures topographiques	Distance (entre le QPV et la mairie) > 2 km // > 1 km // > 300 m			26	37	15	78
	Pente théorique entre le QPV et la mairie : différence d'altitude divisée par la distance : > 3 % // > 1 % // > 0 %			8	20	50	78
	Pente environnante : présence d'une pente dans le quartier ou 300 m alentours : > 20 % // > 10 % // > 5 %			17	20	22	59
Indice de coupure global			Fortement et très fortement impactés	Moyennement impactés	Faiblement et très faiblement impactés	Concernés	
			23	47	30	100	

Source : BDTopo, CorineLandCover, OpenStreetMap, SHOM.

Champ : France (y compris Polynésie française).

Traitement : Cerema.

Note de lecture : 35 % des QPV sont coupés par une route importante.

MARIE SALA (CGET – ONPV)

Conditions de logement :

des logements plus souvent surpeuplés, dont le coût net représente un quart du revenu des ménages¹

Plus de logements surpeuplés en quartiers prioritaires

En France, les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont plus petits que ceux situés dans les autres quartiers de l'unité urbaine : la moitié d'entre eux mesurent moins de 68 m², contre moins de 79 m² pour les logements des autres quartiers. Cette différence est intégralement due à la prépondérance des logements collectifs en quartier prioritaire, les logements individuels étant en moyenne plus grands, quel que soit le quartier. Si on restreint le champ à ces logements collectifs (85 % des logements en QPV), alors les logements situés en QPV sont plus grands que ceux des autres quartiers (respectivement 66 m² et 61 m²). Les logements surpeuplés (c'est-à-dire auxquels il manque au moins une pièce par rapport à une occupation «normale»²) sont plus fréquents en QPV : 22 % des ménages des QPV habitent un logement

surpeuplé, contre 12 % hors QPV. Le «surpeuplement accentué» (c'est-à-dire qu'il manque deux pièces ou plus par rapport à une occupation «normale») concerne 4 % des ménages des quartiers prioritaires, contre 1 % des ménages des autres quartiers. Le surpeuplement des logements est plus fréquent dans les QPV qu'en dehors quel que soit le statut d'occupation du ménage, mais cet écart est plus important dans le parc locatif libre, pour lequel 32 % des logements sont surpeuplés en QPV, contre 20 % dans les autres quartiers.

Au niveau régional, le surpeuplement est plus prégnant en Île-de-France, où il concerne un logement sur trois en QPV contre un sur cinq dans le reste de l'unité urbaine. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, il est plus de deux fois plus fréquent en QPV que hors QPV (19 % contre 8 %).

Les logements plus vétustes dans les quartiers prioritaires

En métropole, les logements des QPV souffrent globalement des mêmes défauts graves de confort que les logements des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**graphique 1**), à quelques exceptions près : la façade principale de leur logement est plus souvent très dégradée, de même que leur installation électrique. Au final, 22 % des logements des QPV ont un défaut grave de confort (18 % hors QPV), et 5 % cumulent plusieurs défauts graves (contre 3 % hors QPV). En QPV

comme en dehors, les logements qui souffrent le plus de défauts sont ceux du parc locatif privé, suivi par le parc locatif social. Les logements occupés par leur propriétaire sont les plus exempts de défauts graves. Les logements sociaux des QPV ont légèrement plus de défauts que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, mais c'est dans le parc privé que cet écart est important (pour le parc locatif libre, et dans une moindre mesure, pour les propriétaires).

À situation de logement donnée, un taux d'effort net pour se loger légèrement supérieur en QPV

En France métropolitaine, le taux d'effort net en logement³ est supérieur en QPV : 23 % du revenu de leurs habitants est consacré au logement, contre 19 % pour ceux des autres quartiers de l'unité urbaine englobante⁴.

Les locataires du parc social (qui représentent les trois quarts des ménages résidant en QPV) ou du parc privé

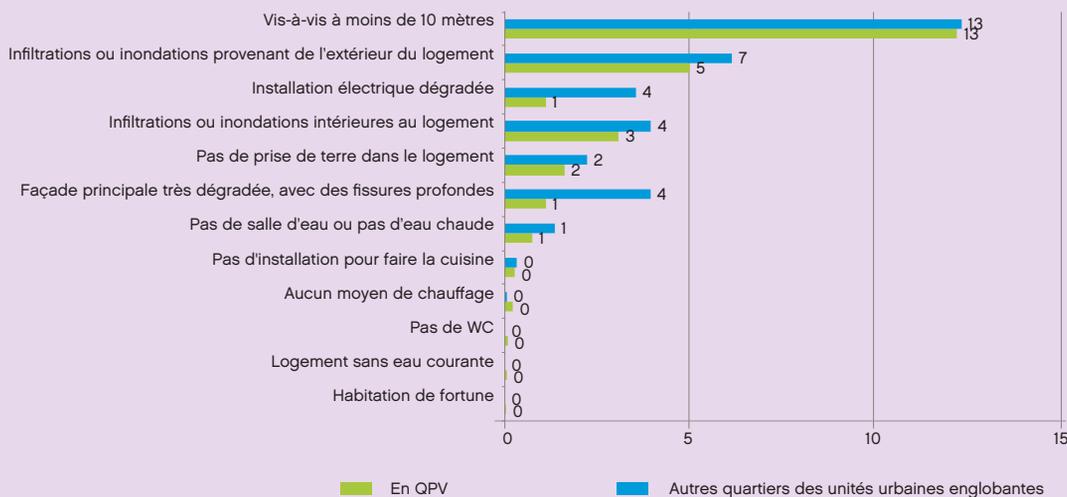
qui habitent en QPV dépensent pour se loger une part de leur revenu similaire à celle des locataires du parc social et du parc privé des unités urbaines englobantes (24 % dans le social et 30 % dans le privé, **graphique 2**). En revanche, le taux d'effort net est plus élevé en QPV pour les accédants à la propriété (32 %, contre 27 %) et les propriétaires (13 %, contre 9 %).

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée «Des conditions de logement plus dégradées dans les quartiers prioritaires», Marie Sala, *En détail*, CGET-ONPV, octobre 2018.

2. Une pièce de séjour pour le ménage + une pièce par famille + une pièce pour les personnes seules de 19 ans ou plus + une pièce par personne seule de moins de 19 ans (ou une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 7 ans ou sont de même sexe).

3. Somme des dépenses liées à l'habitation (loyer ou remboursement d'emprunt, charges, taxes foncière et d'habitation) desquelles on retranche les aides au logement, rapportée au revenu mensuel.

4. Cet écart s'explique principalement par la moindre proportion, en QPV, de ménages propriétaires de leur logement ayant fini de rembourser leur emprunt.



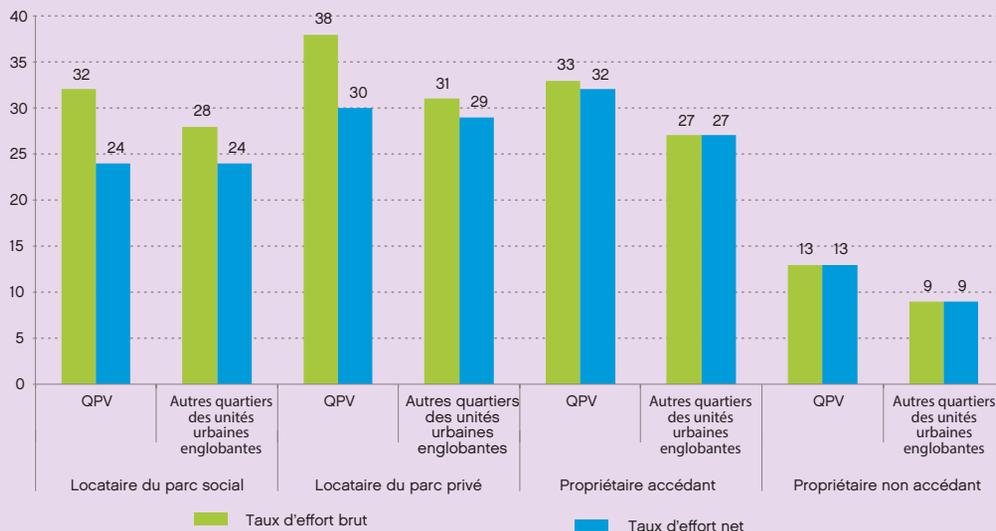
Graphique 1
Part des logements de France métropolitaine comportant un défaut grave de confort (en %)

Source: Insee, Enquête nationale logement 2013.

Champ: France métropolitaine, unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: en France métropolitaine, 7 % des logements de QPV subissent des infiltrations ou inondations provenant de l'extérieur du logement contre 5 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.



Graphique 2
Taux d'effort en logement, brut et net des aides au logement (en %)

Source: Insee, Enquête nationale logement 2013.

Champ: France métropolitaine, unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: les dépenses de logement des locataires du parc social en QPV représentent 32 % de leur revenu (hors aides au logement). Une fois les aides au logement déduites des dépenses de logement, le taux d'effort net est de 24 %.

MARIE SALA (CGET – ONPV)

Conditions de logement dans les Dom :

des logements avec des défauts graves plus fréquents¹

En Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, l'habitat collectif est majoritaire en QPV

En France, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 85 % des logements sont dans un immeuble collectif (**graphique 1**), l'urbanisme des QPV a donc un caractère vertical. Outre-mer, les situations sont contrastées selon les départements. En Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, la structure du parc de logements se rapproche de celle de la métropole : l'habitat collectif est majoritaire en QPV, tandis

que les maisons individuelles sont plus fréquentes en dehors. En Guyane et à Mayotte, les maisons individuelles sont prépondérantes, en et hors QPV. Ces deux départements concentrent une part élevée d'habitations de fortune : en Guyane, ces dernières sont surtout en QPV, tandis qu'elles sont également réparties entre quartiers prioritaires et autres territoires à Mayotte, où elles représentent plus de 10 % des logements.

Le logement social est moins fréquent dans les QPV des Dom que dans ceux de métropole

Le parc social est moins présent dans les QPV d'outre-mer qu'en métropole : 60 % à La Réunion, 55 % en Guadeloupe, 34 % en Martinique, 19 % en Guyane, 3 % à Mayotte contre 74 % dans l'ensemble des QPV.

En Guyane, les ménages des QPV sont aussi souvent locataires du parc social que les ménages des autres quartiers. À Mayotte, le parc social représente une part marginale des logements de l'île, et plus d'un ménage sur deux est propriétaire, en QPV comme ailleurs. Le parc locatif social ultramarin (hors Mayotte) a la particularité d'être très récent. En Guadeloupe, la moitié des logements sociaux ont été construits après 2000 (1993 pour la Martinique, 1997 pour La Réunion et 1999

pour la Guyane). En métropole, la moitié des logements sociaux des QPV a, en revanche, été construite avant 1969 (avant 1982 hors QPV).

Le parc social étant récent outre-mer, il attire des populations moins précaires : si, en métropole, le revenu médian des locataires du parc social est inférieur de 60 % à celui des autres ménages, cet écart n'est que de 45 % dans les Dom hors Mayotte. Une explication tient à la définition de la géographie prioritaire ultramarine : en Guyane notamment, la part des logements insalubres a été prise en compte pour définir les contours des QPV², d'où une plus faible part de logement social en QPV.

Dans les Dom, des logements nettement plus vétustes dans les QPV

En Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion, les défauts graves de confort du logement³ sont plus fréquents qu'en métropole. En Martinique, en Guyane et à La Réunion, les logements des QPV y souffrent également plus souvent d'un défaut grave de confort (**graphique 2**). C'est particulièrement le cas en Martinique, où 74 % des logements en QPV ont au moins un défaut grave (contre 38 % dans les autres quartiers des unités urbaines environnantes), et où près d'un logement sur quatre en QPV cumule au moins trois défauts graves. En Guyane, la situation est globale-

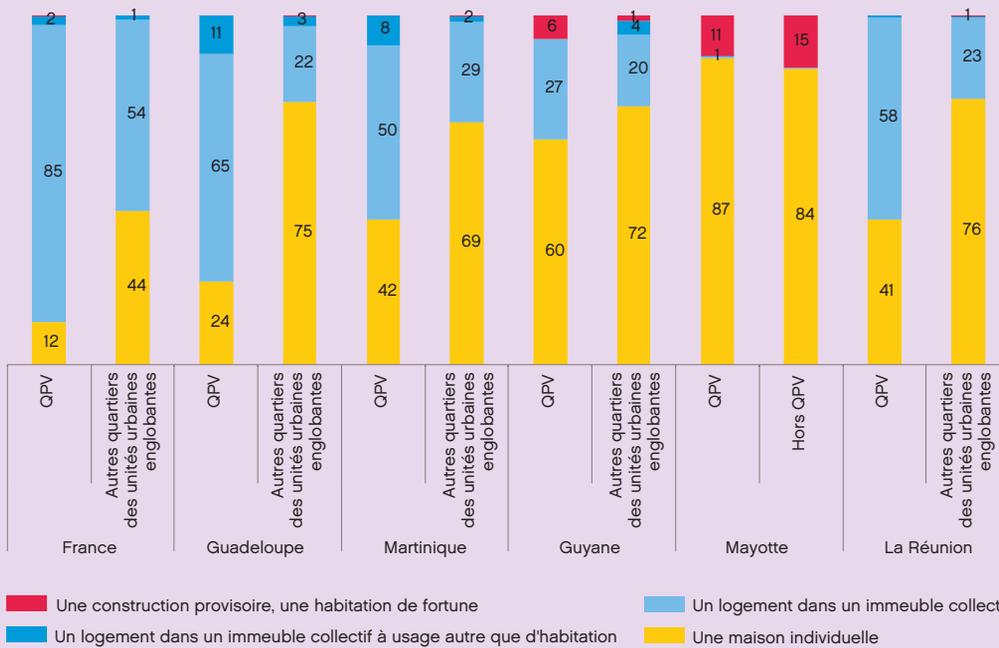
ment plus dégradée, que ce soit en QPV ou non, et les logements situés en QPV cumulent plus de défauts que dans le reste des unités urbaines englobantes : 28 % des logements des QPV guyanais cumulent trois défauts graves ou plus, contre 13 % hors QPV.

À Mayotte, les logements situés en QPV ont plus souvent des défauts graves : seuls 21 % d'entre eux n'en comportent aucun, contre 32 % dans le reste de l'île. En revanche, les logements qui comportent quatre défauts graves sont aussi fréquents en QPV qu'en dehors.

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée «Des conditions de logement plus dégradées dans les quartiers prioritaires», Marie Sala, *En détail*, CGET-ONPV, octobre 2018.

2. *Rapport ONPV 2016*.

3. Vis-à-vis à moins de 10 mètres, infiltrations ou inondations provenant de l'extérieur du logement, installation électrique dégradée, infiltration ou inondations intérieures au logement, pas de prise de terre dans le logement, façade principale très dégradée, avec des fissures profondes, pas de salle d'eau, pas d'installation pour faire la cuisine, pas de WC, pas d'eau courante, habitat de fortune.



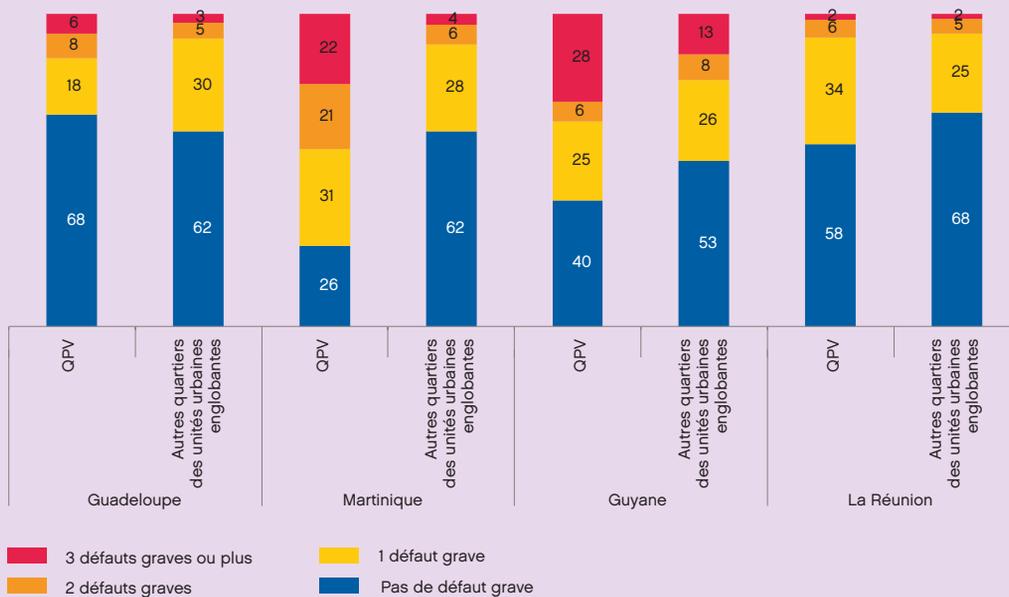
Graphique 1
Répartition du parc de logements selon le type de logements dans les Dom (en %)

Source: Insee, Enquête nationale logement 2013.

Champ: unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire, ainsi que l'intégralité de Mayotte.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: 12 % des logements situés en quartier prioritaire sont des maisons individuelles, contre 44 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.



Graphique 2
Répartition des logements selon leur nombre de défauts graves dans les Dom, hors Mayotte (en %)

Source: Insee, Enquête nationale logement 2013.

Champ: Dom hors Mayotte, unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: en Guadeloupe, 68 % des logements n'ont pas de défaut grave en quartier prioritaire de la politique de la ville, contre 62 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

PASCALE BEDU *et al.* (Cerema) et NATHAN RÉMILA (CGET – ONPV)

Logement privé et prix de l'immobilier : cinq types de quartiers prioritaires¹

Dans 82 % des QPV, le prix des logements privés est inférieur d'au moins 10 % à ceux des logements privés des autres quartiers de l'unité urbaine (UU) englobante

(graphique 1). À l'image du parc social, majoritairement collectif, les QPV disposent en 2016 d'un parc privé très souvent à dominante collective (graphique 2).

Les logements sociaux sont plus présents dans les QPV où la part du parc privé construit entre 1961 et 1974 est importante

En analysant les transactions de logements privés, le Cerema a construit une typologie des QPV à partir des corrélations entre le poids du parc privé, le statut des occupants du parc privé (propriétaires ou locataires), les prix des logements privés et certaines des caractéristiques de ce parc (période de construction, taille, type)^{2 et 3}. Ainsi, plus la part de logements construits lors de la période 1961-1974 (période de construction des grands ensembles) est forte dans le parc privé du quartier, plus forte est la part de l'habitat social dans ce quartier.

L'analyse conduit à distinguer cinq classes. La première correspond aux QPV dont les prix de l'immobilier privé sont très faibles : de l'ordre de 63 % de ceux de l'UU environnante, contre 75 % pour l'ensemble des QPV⁴. Le parc privé y est très minoritaire (66 % d'habitat social dans cette classe contre 54 %). Ce sont des quartiers qui étaient presque tous en zone urbaine sensible (Zus) avant d'être en QPV. Ces QPV sont principalement localisés dans l'UU de Paris (notamment dans les départements de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine) et dans les Bouches-du-Rhône. La 2^e classe correspond aux quartiers d'habitat social datant souvent de la période des grands ensembles. Dans ces QPV, 75 % des logements sont des logements sociaux. Les logements du parc privé sont principalement construits entre 1961 et 1974 (69 %, contre 33 % dans l'ensemble des QPV), occupés par leur propriétaire et souvent de grande taille. Ils se trouvent plus souvent dans les grandes UU (hors Paris) telle celle de Lyon.

90 % du parc privé de la 3^e classe correspond à du logement individuel. Il est souvent grand mais aussi ancien (65 % de logements construits avant 1949). Les prix sont plutôt plus élevés (comparativement à leur UU) que dans les autres QPV. Cette classe correspond principalement aux cités minières de l'ex-bassin minier du Nord-Pas de Calais (84 % des QPV de cette classe sont localisés dans les Hauts-de-France). Cette classe est donc celle des petits QPV (1300 logements en moyenne) d'habitat ancien individuel.

La 4^e classe regroupe les QPV dont les prix sont comparables à ceux de leur UU. Ce sont des quartiers où les logements privés sont principalement mobilisés à des fins locatives (63 %, contre 53 % dans l'ensemble des QPV). 60 % des quartiers de cette classe appartiennent à des UU de moins de 100 000 habitants. Un quart des quartiers de cette classe ne faisaient pas partie d'une Zus avant d'être classés en QPV.

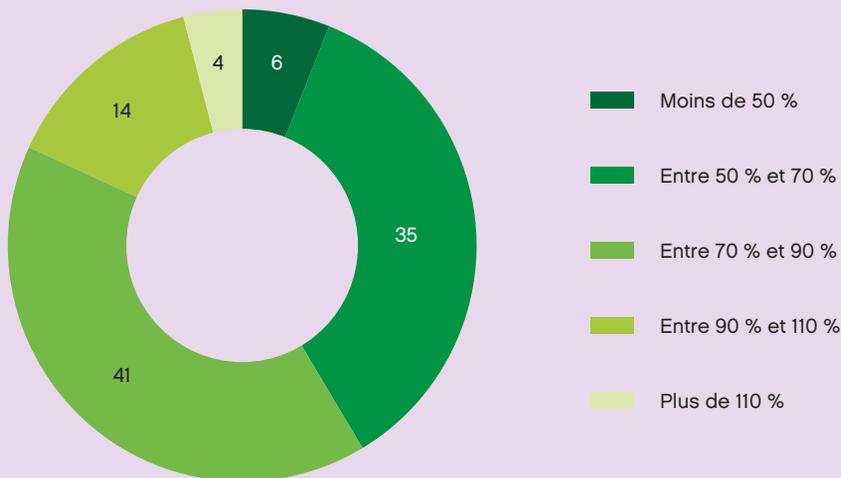
Enfin, la 5^e classe, dite des QPV d'habitat privé ancien, regroupe des quartiers où l'habitat privé est prédominant (84 % du parc en moyenne) et où la majorité des logements privés datent d'avant 1949. Les prix y sont bas (71 % du prix de l'UU environnante) et la moitié du parc privé est locatif. Les quartiers appartenant aux UU de moins de 20 000 habitants y sont surreprésentés (27 % des quartiers de cette classe). Un quart sont entrés dans la géographie prioritaire en 2014. Les quartiers de Paris, de Seine-Saint-Denis ainsi que de Paca et d'Occitanie sont surreprésentés au sein de cette classe.

1. Cette étude, réalisée par le Cerema pour le CGET et la DHUP, mobilise des sources variées et a fait l'objet d'une présentation en septembre 2018 : P. Bedu, M. Bocquet, J. Douche, O. Dupré, O. Dussart, C. Hamerel, A. Herman « Parc privé et parc social dans les QPV ».

2. Les résultats de l'étude devraient être prochainement complétés par des données relatives à l'occupation des logements privés des QPV, issues de la base de données Fideli de l'Insee.

3. Des typologies des QPV selon des indicateurs de cadre de vie, la cohésion sociale ainsi que l'emploi ont déjà été réalisées par l'ONPV : Marie Sala, « Typologie des quartiers prioritaires dans leur environnement », *Rapport annuel ONPV 2016*.

4. La comparaison est faite, lors de la construction de la typologie, avec l'ensemble des QPV pris en compte dans la typologie, c'est-à-dire des quartiers où plus de 6 transactions ont été réalisées entre 2009 et 2016. De ce fait, le poids du parc privé est plus fort dans ces quartiers que dans l'ensemble des QPV. La part des logements sociaux y est donc de « seulement » 54 % alors qu'elle est de 64 % dans l'ensemble des QPV. Certains QPV ne peuvent être affectés à une classe, notamment ceux où la part de logements sociaux est extrêmement forte, pour lesquels le parc privé est donc restreint et dont le nombre de transactions est donc insuffisant. Par ailleurs, certains quartiers de la région Grand-Est n'ont pas encore été intégrés dans l'étude.



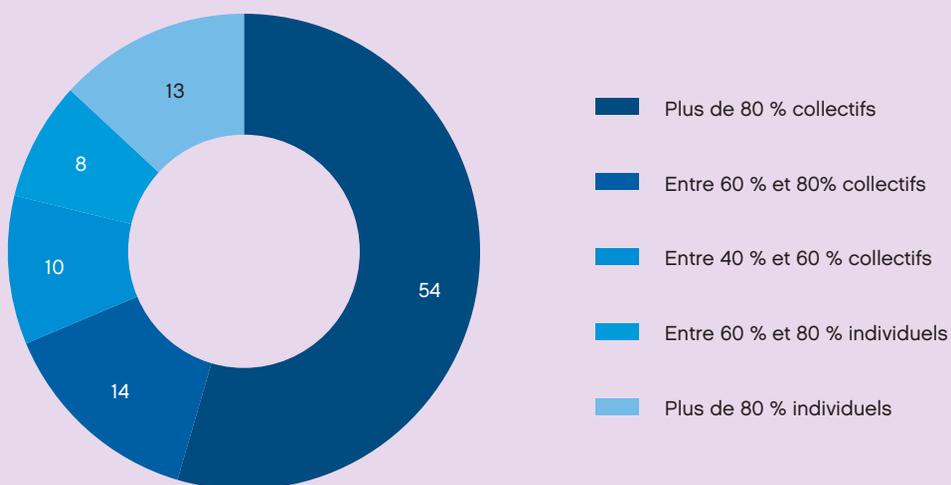
Graphique 1
Répartition des quartiers prioritaires de la politique de la ville selon le niveau de prix de leurs logements privés entre 2009 et 2016 par rapport à celui des autres quartiers de l'unité urbaine englobante (en %)

Source : DV3F.

Traitement : Cerema.

Champ : ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine.

Note de lecture : dans 6 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les prix constatés des logements privés entre 2009 et 2016 valent moins de 50 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.



Graphique 2
Répartition des quartiers prioritaires de la politique de la ville selon la part de logements collectifs dans le parc privé (en %)

Source : fichiers fonciers.

Traitements : Cerema.

Champ : ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine.

Note de lecture : dans 54 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville, plus de 80 % des logements du parc privé sont collectifs.

NATHAN RÉMILA (CGET – ONPV)

Le parc locatif social des quartiers prioritaires : des logements «très sociaux» nettement plus présents que dans les autres quartiers

Le coût du loyer en parc «très social» est similaire en QPV et hors QPV

En France métropolitaine, quel que soit le quartier de résidence (quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV –, quartiers de veille active¹ – QVA – ou autres quartiers), les logements financés par un prêt locatif à usage social (PLUS) datant d'avant 1977² sont ceux dont le niveau de loyer médian est le plus faible (4,90 euros par mètre carré, **graphique 1**). Viennent ensuite les logements sociaux financés via un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) avec un loyer médian d'environ 5,50 euros par mètre carré. Ces deux catégories de logements «très sociaux» sont accessibles aux ménages aux plus faibles revenus.

Début 2017, le logement social financé par un PLUS datant d'après 1977 a un coût médian d'environ 6,10 euros par mètre carré, quel que soit le quartier de résidence. En revanche, des disparités de

coût selon le quartier existent pour les catégories de logements sociaux à destination des ménages disposant de ressources plus élevées, financés par un prêt locatif social (PLS) ou par un prêt locatif intermédiaire (PLI). Pour ces deux types de logements sociaux, le loyer médian au mètre carré s'élève à environ 7,10 euros en QPV. Il est nettement supérieur dans les quartiers hors QVA-QPV (plus de 8,30 euros) du fait du coût du foncier plus élevé. Malgré le coût du loyer nettement inférieur en QPV pour les logements financés par PLI, le taux de vacance de plus de trois mois de ces logements est supérieur en QPV à celui observé en QVA et dans les quartiers hors QVA-QPV (respectivement 4,2 %, contre 2,2 % et 1,7 %), signe du moindre attrait de ces quartiers.

Les trois quarts des logements sociaux en QPV sont «très sociaux»

Au 1^{er} janvier 2017, 72 % du parc social en QPV a été financé par un PLUS datant d'avant 1977 (**graphique 2**), soit plus du double de la part du parc social hors QVA-QPV (34 %). En conséquence, le parc social des QPV est nettement plus ancien : 79 % des logements y ont 40 ans ou plus contre 63 % en QVA et 41 % hors QVA-QPV. Les trois quarts des logements sociaux de QPV sont «très sociaux» (74 %), c'est-à-dire financés par PLAI

ou PLUS d'avant 1977, contre 60 % en QVA et 40 % dans les autres quartiers. Les logements sociaux financés par PLUS datant d'après 1977 représentent 22 % des logements sociaux de QPV (47 % hors QVA-QPV) tandis que le logement social aux loyers plus élevés, financé par un PLS ou par PLI représente respectivement 2 % et 2 % du parc social en QPV (7 % et 6 % hors QVA-QPV).

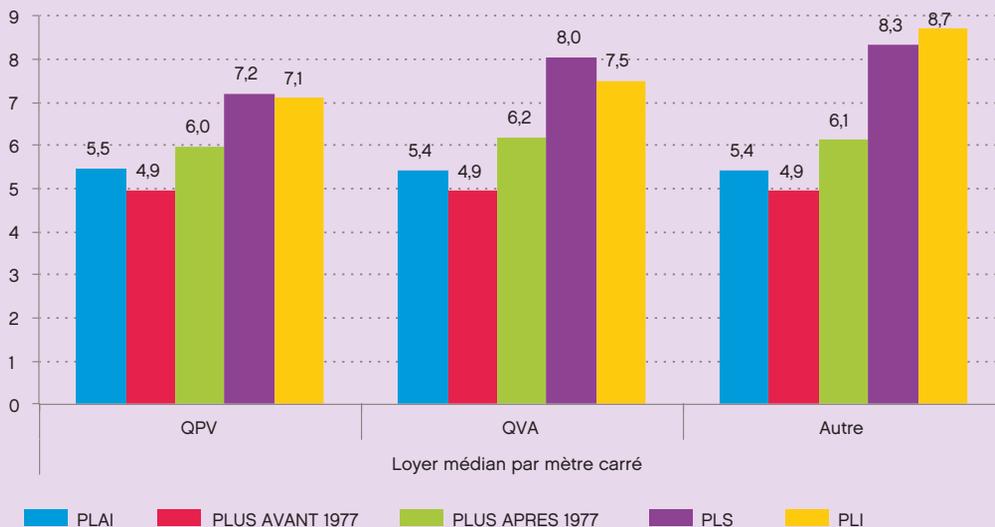
Les nouvelles mises en service, moins souvent «très sociales» en QPV

La part des logements «très sociaux» parmi les nouvelles mises en service (entre le 2 janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017) est plus faible en QPV (13 %) qu'en QVA et dans les quartiers hors QVA-QPV (environ 15 % en QVA et 21 % hors QVA-QPV). À l'inverse, les nouvelles mises en service de logements sociaux de type PLS ou PLI sont plus importantes en QPV (14 % et 10 %) qu'en QVA (11 % et 8 %) et que dans les autres quartiers (14 % et 7 %). Ainsi, et compte tenu

des démolitions de logements sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain, la forte part de logements «très sociaux» en QPV, dont les loyers sont les plus faibles, diminue légèrement, année après année, en raison de la plus forte part de logements sociaux de catégories supérieures qui y sont construits. *A contrario*, les logements très sociaux de type PLAI représentent une plus grande part des nouvelles mises en service hors QVA-QPV (21 %).

1. Les quartiers de veille active sont des anciennes zones urbaines sensibles (Zus) sorties entièrement de la géographie prioritaire lors de la réforme de 2014. Ils font l'objet d'une attention particulière afin d'appréhender leur trajectoire une fois sortis de la politique de la ville.

2. C'est-à-dire dont la mise en service a précédé la loi du 3 janvier 1977 qui modifie les règles de financement du logement social.



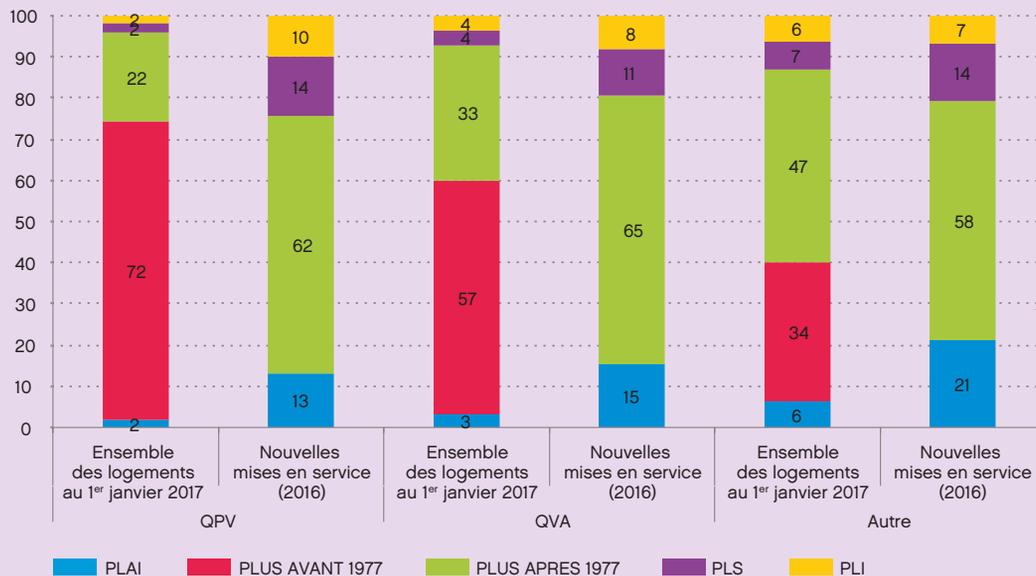
Graphique 1
Loyer médian par mètre carré, par type de financement du logement social et quartier (en euros)

Source: SDES, RPLS 2017.

Champ: France métropolitaine.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: au 1^{er} janvier 2017, le loyer médian des logements sociaux de QPV financés par PLAI s'élève à 5,50 €/m².



Graphique 2
Répartition des logements sociaux par mode de financement et quartier (en %)

Source: SDES, RPLS 2017.

Champ: France métropolitaine.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: au 1^{er} janvier 2017, 2 % des logements sociaux présents en QPV ont été financés par un PLAI. La proportion s'élève à 13 % parmi les mises en service entre le 2 janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017.

JULIEN PRAMIL (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure - SSMSI, ministère de l'Intérieur)

Délinquance enregistrée : à l'exception des cambriolages et des vols non violents, davantage d'actes dans les quartiers prioritaires

En partenariat avec l'Insee, le SSMSI s'est doté d'une base de données exhaustive regroupant les infractions¹ de vols, de dégradations, de violences sur les personnes et de crimes et délits liés aux stupéfiants constatées par les forces de l'ordre en 2016 et 2017, et dont l'adresse de commission est géolocalisée².

Cette source permet d'étudier la délinquance enregistrée dans des zones plus précises que les découpages administratifs habituels, et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)³.

Davantage de délinquance dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire, à l'exception des cambriolages

À l'exception des cambriolages, en 2017, les taux de délinquance enregistrée⁴ sont, en moyenne, plus forts en QPV que sur le reste du territoire pour les crimes et délits considérés (**tableau 1**).

En effet, pour 1000 habitants, 7,4 faits de dégradations sont recensés en QPV contre 4,1 sur l'ensemble du territoire, mais seulement 2,5 cambriolages en QPV contre 3,9 sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, les QPV appartiennent, par construction, à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants et

leur situation doit être replacée dans leur contexte urbain. En effet, les taux de délinquance augmentent avec la taille des agglomérations pour toutes les catégories d'infractions⁵, et ceci dans tous les territoires, qu'ils soient ou non concernés par la politique de la ville. Ainsi, il est plus pertinent de comparer les quartiers prioritaires avec l'ensemble des agglomérations de plus de 10 000 habitants afin de limiter cet effet d'urbanisation.

Une délinquance spécifique au sein des grandes unités urbaines

Par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes, les taux de délinquance enregistrée dans les QPV sont nettement plus forts pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 224 % de faits constatés pour 1000 habitants sur les trafics de stupéfiants et + 75 % pour les usages, **graphique 1**), les violences avec ou sans vol (+ 86 % pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, + 49 % pour les vols avec violences, + 38 % sur les coups et blessures

volontaires hors contexte familial et + 20 % sur les violences sexuelles) et les dégradations (+ 45 %).

En revanche, les taux de délinquance des différents types de vols sans violence sont inférieurs en QPV par rapport aux unités urbaines englobantes : - 47 % de cambriolages par habitant en QPV, - 29 % de vols sans violence sur les personnes, - 24 % de vols dans/sur les véhicules et - 9 % de vols de véhicules.

1. Seules les infractions relevées et enregistrées comme des crimes ou des délits par les forces de sécurité sont prises en compte.
2. France (hors Mayotte).
3. Un acte de délinquance est enregistré en QPV s'il est commis dans un QPV, quels que soient les lieux de résidence de la victime ou de l'auteur des faits. Le niveau de confiance des localisations d'infractions dépend de la qualité des informations saisies sur les adresses de commission des faits, qualité qui varie notamment selon le type d'infraction : ainsi, l'attribution d'un cambriolage à un QPV est sûre dans 95 % des cas, contre seulement 65 % pour les trafics de stupéfiants et les violences sexuelles. Sur l'ensemble des infractions confondues, le taux moyen d'attribution avec un niveau de confiance sûr atteint 80 %. Ceci constitue une limite sur la précision des données et sur la finesse de leur exploitation.
4. Nombre de faits constatés par les forces de l'ordre rapporté à la population résidente en 2013 (comme pratiqué usuellement dans les travaux de l'ONPV).
5. Voir par exemple PRAMIL J., «Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations», *Interstats Analyses*, n°14, décembre 2016.

Tableau 1

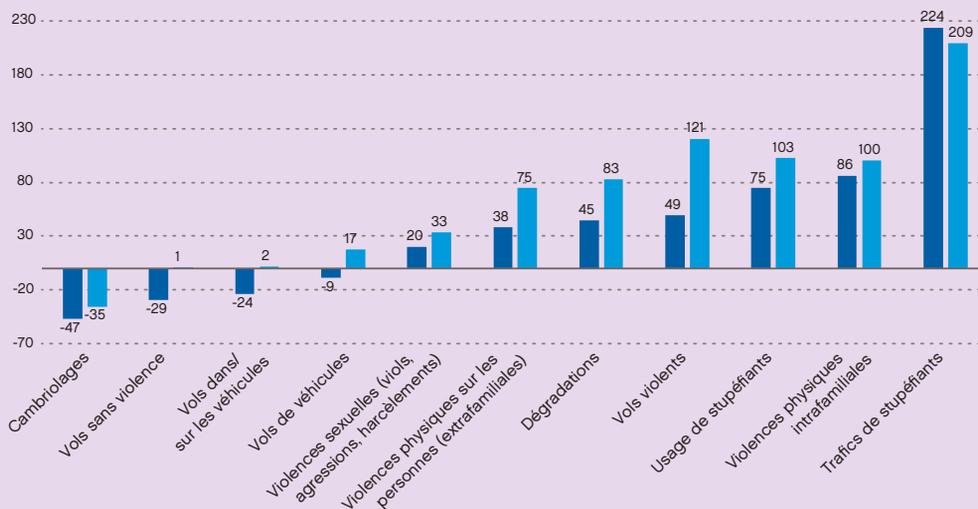
Taux de délinquance enregistrée par zonages géographiques (nombre d'infractions pour 1000 habitants)

Types de délinquance	QPV	Zonages géographiques							
		Unités urbaines contenant des QPV (QPV inclus)	Unités urbaines contenant des QPV (hors QPV)	Petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (plus de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (hors QPV)	Ensemble du rural	Ensemble de l'urbain	France (hors Mayotte)
Cambriolages	2,5	4,4	4,7	3,1	4,3	4,6	2,9	4,1	3,9
Vols de véhicules	2,8	3,0	3,0	1,7	2,9	2,9	1,1	2,7	2,4
Vols dans/sur les véhicules	5,8	7,3	7,6	3,9	7,1	7,3	2,5	6,6	5,7
Dégradations	7,4	5,4	5,1	2,5	5,2	4,9	1,5	4,8	4,1
Trafics de stupéfiants	0,7	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2
Usages de stupéfiants	6,3	4,0	3,6	2,4	3,9	3,6	1,2	3,7	3,1
Violences physiques sur les personnes (extrafamiliales)	4,1	3,2	3,0	1,6	3,1	2,9	0,8	2,8	2,4
Violences physiques intrafamiliales	3,8	2,3	2,0	1,6	2,2	2,0	1,2	2,1	1,9
Violences sexuelles (viols, agressions, harcèlements)	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,4	0,7	0,6
Vols violents	3,3	2,4	2,2	0,3	2,2	2,1	0,1	1,9	1,5
Vols sans violence	11,0	14,9	15,5	5,7	14,4	14,9	3,2	13,0	10,8
Population (en millions)	5,2	39,6	34,4	8,0	42,8	37,6	14,7	50,8	65,6

Sources : base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, SSMSI, recensement de la population, Insee.

Champ : France (hors Mayotte).

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 2,5 cambriolages sont en moyenne enregistrés pour 1000 habitants sur l'année 2017, contre 4,3 pour les moyennes et grandes unités urbaines de plus de 10 000 habitants et 3,9 pour l'ensemble de la France (hors Mayotte).

Graphique 1
Écarts relatifs des taux de délinquance entre les quartiers prioritaires, les unités urbaines englobantes et l'ensemble du territoire (en %)

Sources : base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, SSMSI, recensement de la population, Insee.

Champ : France (hors Mayotte).

Note de lecture : le nombre de dégradations pour 1000 habitants est en moyenne 83 % plus élevé dans les QPV que sur le reste du territoire en 2017, et 45 % plus élevé que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les englobent.

NATHAN RÉMILA (CGET – ONPV)

Insécurité et victimation :

en quartiers prioritaires, un sentiment d'insécurité deux fois plus présent que dans les autres quartiers

En quartiers prioritaires, plus d'un quart des personnes se sentent en insécurité

En 2018, 26 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier (**tableau 1**)¹, soit deux fois plus que les personnes résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes (13 %).

Les femmes se sentent plus fréquemment en insécurité que les hommes, quel que soit leur lieu d'habitation. En 2018, 32 % des femmes habitant un quartier prioritaire sont dans ce cas, contre 19 % des

hommes des mêmes quartiers (contre respectivement 17 % et 9 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes).

Le sentiment d'insécurité parmi les 50-59 ans habitant en quartier prioritaire est en augmentation depuis 2016² (+ 6 points). Pour cette classe d'âge, ce sentiment est deux fois plus présent en quartier prioritaire que parmi les personnes résidant dans les unités urbaines environnantes (15 % en 2018, 11 % en 2016).

Depuis 2016, les atteintes aux personnes augmentent dans les quartiers prioritaires

En ce qui concerne les atteintes aux biens, les cambriolages sont légèrement moins fréquents dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (4,0 % des ménages déclarent en avoir été victimes dans les deux années précédant l'enquête contre 4,7 %, **graphique 1**). En revanche, les dégradations volontaires de la résidence principale et surtout de la voiture sont plus fréquentes dans les quartiers prioritaires (respectivement + 1,6 point et + 4,7 points).

Les habitants des quartiers prioritaires sont plus souvent témoins de trafics que les habitants des quartiers environnants. En particulier, en 2018, 30 % d'entre eux déclarent avoir souvent observé des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans leur quartier au cours des douze derniers mois. Ce chiffre, en augmentation depuis deux ans (25 % en 2016), est nettement supérieur à celui des

unités urbaines environnantes (10 % en 2018, 9 % en 2016). Alors que 20 % des habitants des quartiers prioritaires déclarent avoir souvent été témoins de consommation exagérée d'alcool dans leur quartier, cette part est deux fois moindre dans les autres quartiers des mêmes unités urbaines (10 %). En revanche, la part des personnes déclarant avoir été témoin d'agressions ou de violences est sensiblement identique : elle est, en 2018 comme en 2016, de 24 % dans les quartiers prioritaires et de 22 % dans les unités urbaines englobantes.

En 2018, le taux de victimation global en matière d'atteintes aux personnes³ est au même niveau en quartier prioritaire qu'en dehors (22 %). Il a néanmoins augmenté depuis 2016 dans les quartiers prioritaires (il était alors de 19 % en quartiers prioritaires et de 23 % dans les unités urbaines environnantes).

1. On considère qu'un individu ressent de l'insécurité dans son quartier à partir du moment où il répond «souvent» ou «de temps en temps» à la question «Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village?». Cette définition est cohérente avec celle adoptée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) mais diffère de celle utilisée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) dans ses publications, qui élargit la définition du sentiment d'insécurité aux personnes ayant répondu «rarement» à cette question. Ce choix a un impact sur les niveaux d'insécurité affichés mais pas sur les évolutions. Ainsi aucun phénomène émergent n'est masqué par cette convention.

2. Les évolutions constatées entre 2016 et 2018 pour les autres catégories d'âge ainsi que pour les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives.

3. Le taux de victimation global d'atteintes aux personnes mesure la part des individus déclarant avoir été victimes au cours des deux dernières années d'au moins une des atteintes suivantes : vol ou tentative de vol (avec ou sans violences physiques ou menaces), violence physique, menaces ou injures.

Tableau 1

Part des individus ayant répondu «souvent» ou «de temps en temps» à la question «Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village?», par sexe et par âge (en %)

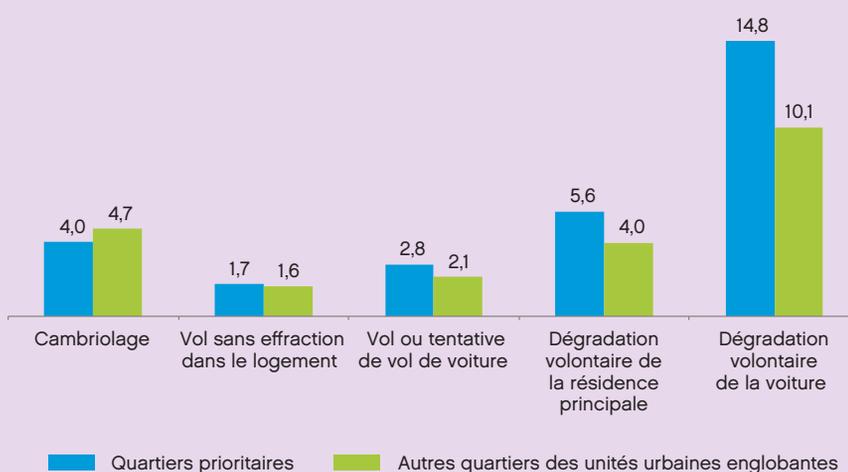
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	2016	2018	2016	2018
Ensemble	25	26	13	13
Sexe				
	2016	2018	2016	2018
Femmes	30	32	17	17
Hommes	18	19	8	9
Âge au 31 décembre				
	2016	2018	2016	2018
De 15 à 29 ans	25	25	15	16
De 30 à 39 ans	25	28	13	11
De 40 à 49 ans	29	25	13	13
De 50 à 59 ans	24	30	11	15
60 ans et plus	22	25	11	11

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 et 2018.

Traitement : CGET-ONPV.

Champ : France métropolitaine, population de 15 ans ou plus au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Note de lecture : en 2018, 32 % des femmes habitant en quartier prioritaire déclarent se sentir «souvent» ou «de temps en temps» en insécurité dans leur quartier.



Graphique 1
Part des ménages ayant déclaré avoir été victimes d'atteintes aux biens dans les deux années précédant l'enquête, par type d'atteinte (en %)

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 et 2018.

Traitement : CGET-ONPV.

Champ : France métropolitaine, population de 15 ans ou plus au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Note de lecture : 4,0 % des ménages des quartiers prioritaires déclarent avoir été victimes de cambriolages au cours des deux dernières années, contre 4,7 % des ménages habitant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

SARAH AUDRAS-MARCY (CGET – ONPV)

État d'avancement physique du programme national de rénovation urbaine

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) a été lancé par la loi du 1^{er} août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. 399 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, les dernières en 2014. Ces conventions portent sur 594 quartiers choisis dans le cadre d'un appel à projet ouvert aux quartiers Zus et similaires¹, accueillant près de 4 millions d'habitants.

Deux tiers des investissements du PNRU portent sur l'habitat

Depuis 2016, il ne peut plus y avoir de nouvelles autorisations d'engagement pour le PNRU. Le programme s'articule autour de financements d'actions relevant de douze familles d'opérations (démolition, construction, amélioration de la qualité de service, réhabilitation, résidentialisation²...). Parmi ces dernières, celles relatives à l'habitat représentent 66 % des investissements et 60 % des subventions de l'Anru.

La programmation prévoit, au total, près de 158 000 démolitions de logements pour plus de 137 000 reconstructions et 336 000 réhabilitations sur l'ensemble du programme, tandis que 346 000 logements doivent bénéficier d'une résidentialisation de leur immeuble (**tableau 1**).

Le taux de reconstruction des logements sociaux démolis doit atteindre 87 % à la fin du PNRU³.

Au 31 décembre 2017, 91 % des opérations relatives à l'habitat du PNRU achevées

Plus de 890 000 logements ont été traités dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine, 86 000 autres étant en cours de traitement au 31 décembre 2017. À cette date, les opérations relatives à l'habitat sont engagées à 97 % et sont réalisées à 91 % (**tableau 1**).

Un pic de réalisation des principales opérations du PNRU a eu lieu en 2011-2012, une baisse étant constatée à partir de 2013 du fait du début de la phase d'achèvement des travaux dans un nombre croissant de quartiers (**graphique 1**). La fin des projets devrait toutefois s'étaler jusqu'en 2020 pour mener à bien les opérations engagées tardivement ou dont la réalisation a été retardée du fait de contraintes opérationnelles (ralentissement des projets en cours,

réponses aux demandes de relogement, maîtrise foncière, dépollution, fouilles...), voire parfois financières (augmentation des coûts de construction, désengagement de certains financeurs...).

Si les opérations de démolition et de réhabilitation connaissent des taux de réalisation très élevés (92 % et 94 % d'opérations livrées fin 2017), les opérations de reconstruction et de résidentialisation se réalisent davantage en fin de projet (respectivement 88 % et 90 % livrées fin 2017).

De plus, depuis 2013, le niveau de reconstruction de logements sociaux dépasse celui des démolitions, permettant de combler partiellement le déficit observé en début de programme.

Source : Anru, base de données Agora et enquête « Livraisons ». La base de données Agora est le système d'information financière du PNRU, qui contient des données de programmation et d'engagements renseignées pour chaque opération financière depuis 2004. La programmation est issue de l'agrégation des opérations prévues dans les tableaux financiers en annexe des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et des avenants signés ou validés par l'Anru au 31 décembre 2017. Les engagements sont issus des décisions attributives de subvention (DAS) transmises par les maîtres d'ouvrage et validées par l'Anru au 31 décembre 2017.

L'enquête « Livraisons » est menée auprès des directeurs de projet sur les opérations livrées (logements, aménagement, équipement et diversification de l'habitat). En 2017, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 99 % des opérations.

1. Il s'agit de quartiers non Zus, mais présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.
2. La résidentialisation a pour objectif de redonner un usage, une fonction, une lisibilité à des espaces souvent indifférenciés ou résiduels. Elle permet la transformation des grands ensembles en « unités résidentielles ». Autrement dit, la qualité du paysage urbain est recherchée.
3. Les reconstructions de logements sociaux des projets situés dans les DOM ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre, car non financés par l'Anru mais par le ministère des Outre-mer.

Tableau 1

Opérations de rénovation urbaine programmées, engagées et réalisées au 31 décembre 2017

	Logements démolis	Logements reconstruits	Logements réhabilités	Logements résidentialisés	Logements concernés
Total de la programmation	163117	142120	344659	356598	1006494
Total des opérations engagées (2004-2015)	157940	137560	336480	345990	977970
Total des opérations livrées (2004-2017)*	144580	121010	316520	309750	891860
Taux d'engagement des opérations** (en %)	97,0	97,0	97,7	97,0	97,2
Taux de livraison des opérations*** (en %)	91,5	88,0	94,1	89,5	91,2

* Les données relatives aux livraisons sont issues d'une enquête réalisée annuellement par l'Anru auprès des directeurs de projet de rénovation urbaine. L'enquête 2017 a permis de recenser des réponses pour 394 projets de rénovation urbaine, soit 98,85% du total des projets.

** Rapport des engagements par rapport à la programmation de fin de programme. Il y a une différence entre programmation et engagement, qui ne sera jamais comblée (les engagements étant terminés au 31/12/15). Cela met en évidence l'abandon de certaines opérations par rapport à la programmation initiale.

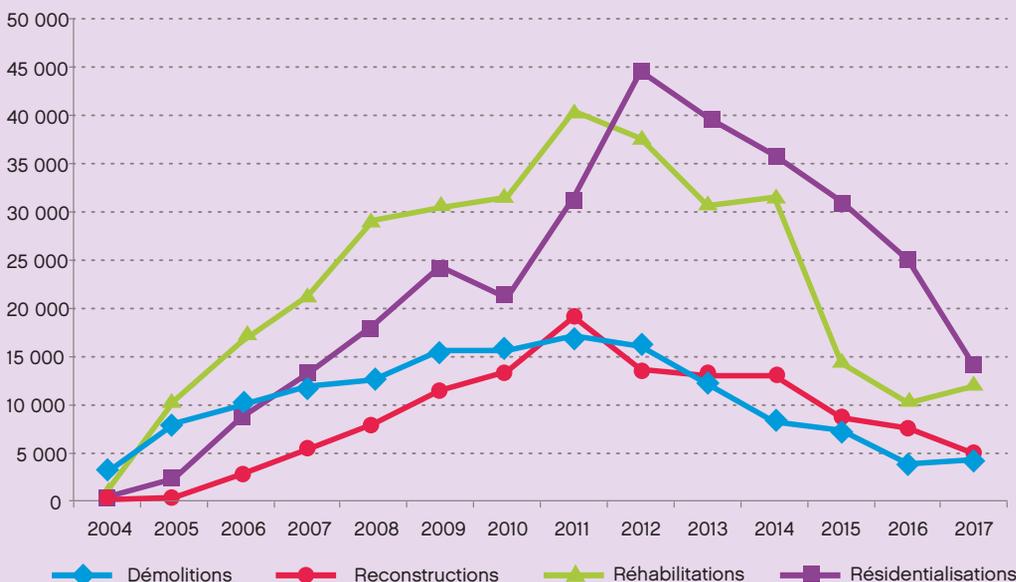
*** Rapport des livraisons par rapport à la programmation de fin de programme.

Source: fichiers de programmation Agora et enquête «Livraisons» de l'Anru au 31 décembre 2016.

Champ: en 2017, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 99 % des opérations.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: 891860 logements ont été traités dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine, ce qui représente 88 % du total de la programmation et 91,2 % du total des opérations engagées.



Graphique 1
Nombre de logements démolis et livrés au 31 décembre 2017 (année par année)

Source: fichiers de programmation Agora et enquête «Livraisons» de l'Anru au 31 décembre 2017.

Champ: en 2017, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 98,85 % des opérations.

Traitement: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, 11930 réhabilitations ont été effectuées dans le cadre du PNRU.

SARAH AUDRAS-MARCY (CGET – ONPV)

État d'avancement financier du programme national de rénovation urbaine

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) a été lancé par la loi du 1^{er} août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. 399 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, les dernières en 2014. Au total, le PNRU représente un investissement de plus de 45,2 milliards d'euros de travaux et d'interventions, financés par l'Anru à hauteur de 25,4 % (soit 11,7 milliards d'euros).

11,7 milliards d'euros engagés par l'Anru au titre du PNRU

Au 31 décembre 2017, le montant des subventions Anru dépasse les 11,6 milliards d'euros, soit 98 % du total des subventions programmées¹. Les engagements au titre du PNRU ne sont plus possibles depuis le 31 décembre 2015². L'année 2017 a été marquée par une légère diminution nette des engagements (- 71 millions d'euros³), une tendance naturelle en fin de programme (**graphique 1**). Les crédits du PNRU non utilisés (opérations programmées non engagées, fonds non affectés),

évalués à 600 millions d'euros au total, sont reportés en subventions au bénéfice du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le montant total des paiements relatifs au PNRU atteint près de 10,2 milliards d'euros versés par l'Anru aux maîtres d'ouvrage des opérations de rénovation urbaine, soit 87 % du total des crédits Anru. Au 31 décembre 2017, l'Anru devait encore verser 1,4 milliard d'euros.

L'Anru participe à hauteur de 25,4 % au financement du PNRU

Les sources de financement du PNRU sont les suivantes :

- 45,4 % (20,5 milliards d'euros) proviennent des organismes HLM, dont un dixième sous forme de fonds propres, le reste correspondant à des prêts de la Caisse des dépôts ;
- 25,4 % (11,7 milliards d'euros) proviennent de l'Anru ;
- 21,2 %, (9,6 milliards d'euros) proviennent des collectivités territoriales : 13,1 % des communes et des EPCI, 4,7 % des régions, 3,4 % des départements ;
- 8 % proviennent en partie de l'État, des fonds européens (Feder) et de la Caisse des dépôts (hors prêts) (**graphique 2**).

Afin de financer le PNRU, l'Anru a perçu plus de 10 mil-

liards d'euros de ses financeurs au 31 décembre 2017. Les sources de ce financement ont évolué depuis 2003 (**tableau 1**). De 2004 à 2008, la contribution de l'UESL-Action Logement a représenté entre 40 et 60 % du financement de l'agence, celle de l'État entre 25 et 55 %. En 2009 et 2010, l'État a financé le PNRU par le biais des crédits du plan de relance. À partir de cette date, le PNRU a été financé à plus de 80 % par l'UESL-Action Logement et à plus de 95 % depuis 2014.

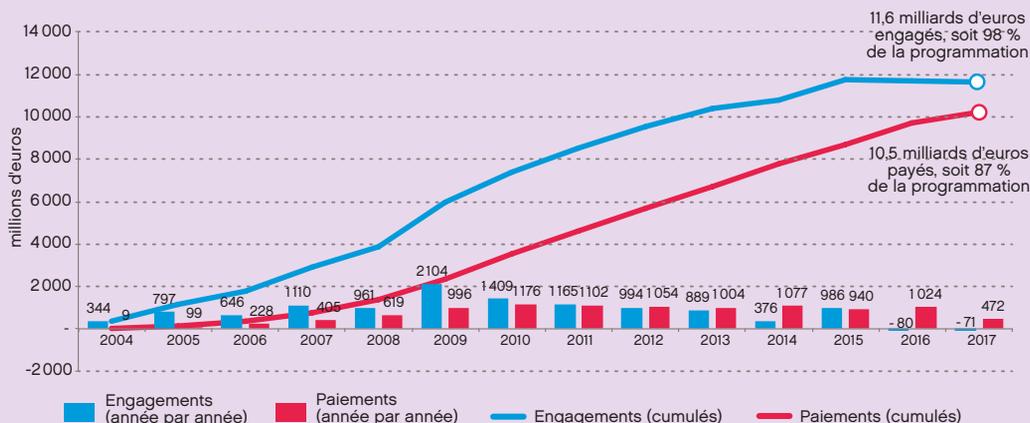
La convention quinquennale du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement a fixé la participation de cette dernière au financement de l'Anru pour l'année 2017 à 610 millions d'euros.

Source : Anru, base de données Agora. Le système d'information financière du PNRU contient des données de programmation et d'engagements renseignées pour chaque opération financière depuis 2004. La programmation est issue de l'agrégation des opérations des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et des avenants signés ou validés par l'Anru au 31 décembre 2017. Les engagements sont issus des décisions attributives de subvention transmises par les maîtres d'ouvrage et validées par l'Anru au 31 décembre 2015. Les données sur les engagements et les paiements portent sur les projets de rénovation urbaine, hors opérations isolées.

1. Cette donnée intègre les projets faisant l'objet de conventions pluriannuelles ainsi que les opérations isolées.

2. Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

3. Il s'agit d'engagements d'années précédentes non utilisés.



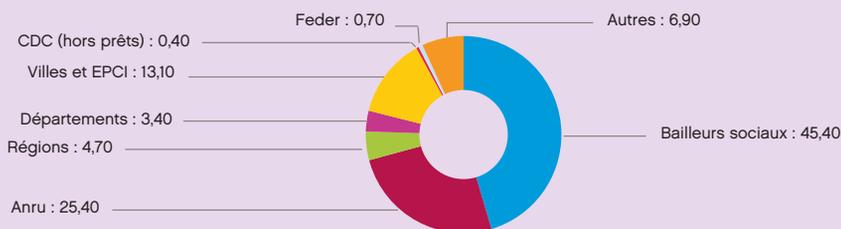
Graphique 1
Montants des engagements et des paiements des subventions Anru, au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)

Source : base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2017, Anru.

Champ : opérations financières depuis 2004.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2017, le montant des engagements a diminué de 71 millions d'euros, pour un cumul de 11,7 milliards d'euros depuis 2004.



Graphique 2
Origines des financements du PNRU (en %)

Source : base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2017, Anru.

Champ : opérations financières depuis 2004.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : sur un financement global de plus de 45 milliards d'euros, les bailleurs sociaux participent à hauteur de 45,4 %.

Tableau 1

Montants des financements de l'Anru selon les sources sur la période 2004-2016 (en millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
État	50	135	272	200	180	205	154	95	95	95	0	0	0	0	1481
<i>dont crédits lois de finances</i>	50	135	272	200	180	5	4	0	0	0	0	0	0	0	846
<i>dont crédits plan de relance</i>	0	0	0	0	0	200	150	0	0	0	0	0	0	0	350
<i>dont recettes fiscales affectées (Grand Paris)</i>	0	0	0	0	0	0	0	95	95	95	0	0	0	0	285
UESL-Action logement*	120	120	185	272	380	595	1100	615	810	800	900	850	910	610	8267
CGLLS	15	20	29	27	54	34	30	195	100	100	30	30	30	30	724
Caisse des dépôts	4	4	4	4	12	4	4	4	4	4	0	3	1	1,4	53,4
Total	189	279	490	503	626	838	1288	909	1009	999	930	883	941	641,4	10525,4

* UESL-Action Logement: structure qui a pour mission la gestion paritaire des fonds de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), afin de faciliter l'accès au logement des salariés en faveur de l'emploi et de la mobilité professionnelle (participation au financement de logements sociaux, de l'accession à la propriété, aides financières et services destinés à favoriser la mobilité...).

Source : base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2017, Anru.

Champ : opérations financières depuis 2004.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : l'Anru a perçu 10,53 milliards d'euros de ses financeurs au 31 décembre 2017 afin de financer le PNRU.

SARAH AUDRAS-MARCY (CGET – ONPV), CHRISTOPHE BOURGOIS (Anru)

Nouveau programme national de renouvellement urbain : contractualisation en cours

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été lancé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. À l'origine, une enveloppe de 5 milliards d'euros équivalent-subvention¹ a été confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour financer ce programme de 2014 à 2024. Courant 2017, l'enveloppe initiale est doublée passant à 10 milliards d'euros¹, dont sept milliards d'euros pro-

venant d'Action Logement, deux milliards d'euros de l'USH et un milliard d'euros apporté par l'État.

Au total, cette enveloppe devrait générer un effet de levier de plus de 40 milliards d'euros d'investissements dans les quartiers².

Début 2018, une démarche d'accélération du déploiement du programme a été mise en œuvre par l'évolution du dispositif réglementaire et du dispositif de validation des projets.

La quasi-totalité des protocoles de préfiguration signés

Le NPNRU vise en priorité 216 quartiers « d'intérêt national » présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants³. En complément, 264 quartiers dits « d'intérêt régional » ont été identifiés parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La contractualisation des projets du NPNRU se fait en deux étapes. Les sites éligibles doivent, tout d'abord, contracter des protocoles de préfiguration avec l'Anru, à l'échelle de l'intercommunalité. Ils permettent de construire des projets urbains. Dans un second temps, les porteurs de projet, les maîtres d'ouvrage et l'Anru formalisent leurs engagements dans une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, dans laquelle sont explicités le ou les

projet(s) opérationnel(s) et les conditions de leur mise en œuvre.

Au 31 octobre 2018, la première étape était finalisée et les derniers protocoles de préfiguration en cours de signature. Ainsi, sur 235 protocoles attendus⁴ (quartiers nationaux et régionaux confondus), 226 avaient été signés, 7 passés en comité d'engagement et 2 étaient encore en cours d'élaboration.

Au total, 215 des 216 quartiers nationaux ont leur protocole signé ou validé en comité d'engagement (**tableau 1**). Concernant les quartiers régionaux, seuls 3 n'ont pas encore fait l'objet d'un protocole de préfiguration signé ou passé en comité d'engagement, soit 3 % du total (**tableau 2**).

La contractualisation des conventions s'accélère

Avec l'avancement de la mise en œuvre des protocoles de préfiguration, le rythme de signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain s'est fortement accéléré dans le courant de l'année 2018.

Au 30 novembre 2018, les projets de 149 quartiers

(dont 56 quartiers d'intérêt national) ont fait l'objet d'une convention signée ou validée par le comité d'engagement, pour un montant global de concours financiers de l'Anru de l'ordre de 3,4 milliards d'euros (soit 28 % de l'enveloppe de concours financiers).

1. En effet, les 5 milliards d'euros d'équivalent-subvention représentent 6,4 milliards d'euros de concours financiers (soit subventions et prêts bonifiés) et les 10 milliards d'euros d'équivalent-subvention représentent 12,1 milliards d'euros de concours financier.
2. Cet effet de levier est obtenu grâce aux investissements complémentaires des maîtres d'ouvrage des opérations (organismes HLM, collectivités locales, etc.) et aux autres organes subventionnant des projets (Conseils régionaux, etc.).
3. La liste de ces quartiers a été arrêtée par le ministre en charge de la Ville (arrêté du 29 avril 2015) sur proposition du Conseil d'administration de l'Anru.
4. Un protocole de préfiguration peut porter sur plusieurs quartiers.

Tableau 1

État d'avancement de l'instruction des protocoles de préfiguration «nationaux», c'est-à-dire portant au moins sur un quartier d'intérêt national pour le NPNRU, octobre 2018

	Nombre de protocoles «nationaux»	Nombre de quartiers «nationaux»	Nombre de quartiers «régionaux»
Signés	110	210	120
Passés en comité d'engagement	5	5	0
Passés en réunion de travail partenarial	0	0	0
En cours d'élaboration	1	1	1
Total général	116	216	121

Source : Anru, avancement de la contractualisation des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles du NPNRU, 31 octobre 2018.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : au 31 octobre 2018, 110 protocoles de préfiguration «nationaux» avaient été signés. Seul un protocole est encore en cours d'élaboration.

Tableau 2

État d'avancement de l'instruction des protocoles de préfiguration «régionaux», c'est-à-dire ne portant que sur des quartiers d'intérêt régional pour le NPNRU, octobre 2018

	Nombre de protocoles «régionaux»	Nombre de quartiers régionaux
Signés	116	140
En cours de finalisation	3	3
Total général	118	142

Source : Anru, avancement de la contractualisation des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles du NPNRU, 31 octobre 2018.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : au 31 octobre 2018, 116 protocoles de préfiguration «régionaux» avaient été signés, concernant 140 quartiers.



Développement de l'activité économique et de l'emploi

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage : une amélioration de la situation de l'emploi en quartiers prioritaires, sauf pour les jeunes

Le taux de chômage diminue sous l'effet d'une augmentation de l'emploi

Pour la troisième année consécutive, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) diminue dans les quartiers prioritaires (**graphique 1**). En 2017, il est de 24,7 %, contre 25,3 % un an plus tôt et 26,7 % en 2014. Toutefois, le rythme de cette baisse ralentit (0,6 point entre 2016 et 2017, contre 1,1 point entre 2015 et 2016). En 2016, des volumes importants de contrats aidés ont été mis en œuvre, ces derniers bénéficiant notamment aux habitants des quartiers prioritaires. En 2017, ils ont sensiblement diminué (38 500 nouveaux bénéficiaires, contre 58 400 un an plus tôt¹), ce qui pourrait contribuer au ralentissement de cette baisse du chômage dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, en dépit de cette diminution du taux de chômage, la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires reste toujours très dégradée par rapport à celle des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Plus de deux adultes sur cinq de 15 à 64 ans résidant en quartiers prioritaires restent à l'écart du marché de l'emploi : le taux d'activité² dans les quartiers prioritaires n'est ainsi que de 58,8 %, contre 72,4 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Toutefois, pour la première fois depuis 2014, ce taux progresse dans les quartiers prioritaires

(+ 0,6 point). Cette amélioration concerne aussi bien les femmes (50,6 % d'actives, +0,4 point par rapport à 2016), que les hommes (67,8 %, + 0,4 point également). La baisse du taux de chômage dans les quartiers prioritaires se traduit, en 2017, davantage par une progression du nombre de personnes en emploi que par une baisse du nombre de personnes au chômage. Le taux d'emploi³ augmente ainsi pour la première fois depuis 2014 dans les quartiers prioritaires : il passe de 43,5 % en 2016 à 44,3 % en 2017 tout en restant très inférieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (65,8 %). Cette progression du taux d'emploi en quartiers prioritaires touche aussi bien les femmes (39,4 %, +0,7 point par rapport à 2016) que les hommes (49,7 %, +0,7 point). Seules deux femmes sur cinq issues des quartiers prioritaires et en âge de travailler occupent donc un emploi.

La part de chômage⁴ reste, quant à elle, relativement stable dans les quartiers prioritaires (à 14,5 %). Entre 2015 et 2016, le chômage avait, dans les quartiers prioritaires, diminué principalement sous l'effet d'une progression de la part des personnes en études ou formation⁵. En 2017, l'accès à l'emploi, notamment de ces personnes formées, apparaîtrait comme plus facile.

La baisse des taux de chômage bénéficie principalement aux personnes âgées de 30 à 49 ans et aux immigrés

Le taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires est deux fois et demie supérieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (24,7 %, contre 9,2 %) (**tableau 1**). Ce ratio est plus important parmi les catégories de personnes *a priori* les plus insérées sur le marché de l'emploi (les personnes âgées de 30 à 49 ans ou encore les hommes). À l'inverse, il est plus faible (ratio inférieur à deux) pour les personnes de niveaux d'études inférieurs au BEP et

pour les immigrés. Qu'ils résident ou non dans les quartiers prioritaires, les taux de chômage des jeunes, des personnes ayant de faibles niveaux d'études et des descendants d'immigrés sont particulièrement élevés. Par rapport à 2016, la baisse du taux de chômage concerne particulièrement les personnes âgées de 30 ans ou plus (-0,9 point chez les 30-49 ans, -1,7 point pour les 50 ans ou plus) ainsi que les immigrés (-2,3 points).

1. Cf. fiches « Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires », *Rapport ONPV 2017* et *Rapport ONPV 2018*.

2. Le taux d'activité d'une classe d'âge mesure la part d'actifs dans la population totale de la classe d'âge.

3. Le taux d'emploi d'une classe d'âge mesure la part d'actifs occupés dans la population totale de la classe d'âge.

4. La part de chômage d'une classe d'âge mesure la part de chômeurs dans la population totale de la classe d'âge.

5. Cf. fiche « Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études et origine », *Rapport ONPV 2017*.



Graphique 1
Principaux indicateurs en matière d'emploi de la population de 15 à 64 ans selon le lieu de résidence, entre 2014 et 2017 (en %)

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, le taux de chômage des 15-64 ans atteint dans les quartiers prioritaires 24,7 %, contre 25,3 % en 2016, 26,4 % en 2015 et 26,7 % en 2014.

Tableau 1

Taux de chômage selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et origine (en %)

	2017			2016		
	Quartiers prioritaires (en %)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)	Ratios quartiers prioritaires/ autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires (en %)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)	Ratios quartiers prioritaires/ autres quartiers des unités urbaines englobantes
Taux de chômage 15-64 ans	24,7	9,2	2,7	25,3	9,9	2,6
15-29 ans	35,8	15,3	2,3	34,3	17,3	2,0
30-49 ans	23,3	7,9	3,0	24,2	8,1	3,0
50-64 ans	16,0	6,4	2,5	17,7	6,9	2,6
Hommes	26,7	9,3	2,9	27,3	10,3	2,6
Femmes	22,3	9,1	2,5	23,0	9,5	2,4
Niveau Bac + 2 et plus	14,6	5,4	2,7	14,2	6,0	2,4
Niveau Bac	22,3	11,0	2,0	23,7	11,3	2,1
Niveau BEP-CAP	26,5	10,5	2,5	25,9	12,0	2,2
Niveau < BEP-CAP	29,5	17,2	1,7	32,0	17,6	1,8
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	24,7	14,6	1,7	27,0	15,3	1,8
Nés en France descendants d'immigré(s)	33,0	12,7	2,6	31,5	13,1	2,4
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	21,6	7,7	2,8	22,0	8,6	2,6

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 24,7 % dans les quartiers prioritaires, contre 9,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est donc 2,7 fois supérieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Inactivité et halo autour du chômage : une baisse de l'inactivité consécutive à la hausse de l'emploi

Une inactivité en diminution pour la première fois depuis 2014

L'inactivité, c'est-à-dire la situation des personnes n'étant ni en emploi, ni au chômage est particulièrement élevée dans les quartiers prioritaires. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, considérées comme en âge de travailler, le taux d'inactivité dépasse 40 %, soit 13,6 points de plus que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([graphique 1](#)). Cette inactivité, au sens du Bureau international du travail (BIT), se décompose en deux catégories de personnes. Elle comprend, d'une part, celles qui sont en formation ou en études, ce qui les place ainsi en dehors du marché de l'emploi. Ces personnes représentent 12 % des 15-64 ans habitant dans les quartiers prioritaires. Le taux des jeunes (15-29 ans) des quartiers prioritaires en études ou en formation est plus élevé par rapport aux années précédentes et se rapproche de celui des autres quartiers des unités urbaines englobant les quartiers prioritaires (35,5 %, contre 36,8 %). Cette augmentation de la formation chez les jeunes observée depuis 2015¹ s'inscrit dans le cadre du plan massif de formation porté par les pouvoirs publics qui a permis de doubler le nombre de demandeurs d'emploi en formation pour le porter à 500 000, et dont les effets perdurent en 2017.

L'inactivité comprend, d'autre part, les « autres inactifs », c'est-à-dire les personnes qui sont en dehors du marché de l'emploi pour d'autres raisons que le suivi

d'études ou d'une formation : maladie, contraintes familiales, découragement, souhait de ne pas travailler, etc. Ces personnes, qui représentent la part la plus importante des inactifs des quartiers prioritaires (29,2 % des 15-64 ans), sont proportionnellement plus nombreuses dans les quartiers prioritaires, ce qui explique la quasi-totalité de l'écart constaté en matière de taux d'activité entre quartiers prioritaires et autres quartiers des unités urbaines englobantes (-13,6 points d'écart).

Même si elle diminue entre 2016 et 2017, l'inactivité totale reste, dans les quartiers prioritaires, supérieure à celle mesurée en 2014 (41,2 %, contre 40,2 %). Cette hausse résulte, notamment, de la progression de la part des jeunes en études ou formation (35,5 % en 2017, contre 33,5 % en 2014) et de l'augmentation de la part d'autres inactifs chez les personnes âgées de 30 à 49 ans (27,8 %, contre 26,7 % en 2014). En revanche, l'inactivité diminue sensiblement parmi les personnes âgées de 50 à 64 ans (44,6 % en 2017, contre 47,4 % en 2014).

Quelles que soient les caractéristiques d'âge ou de sexe, les taux d'inactifs dans les quartiers prioritaires sont nettement supérieurs à ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, particulièrement chez les femmes (49,4 %, contre 31,4 %) et les 50-64 ans (44,6 %, contre 32,1 %).

Près d'un inactif sur cinq en âge de travailler souhaiterait occuper un emploi

La position des inactifs par rapport à l'emploi est plus difficilement qualifiable que celle des actifs, qu'ils soient en emploi ou au chômage. Certains inactifs sont en dehors du marché de l'emploi par choix. D'autres, en revanche, le sont soit par contraintes (familiales, de santé...), soit pour cause d'indisponibilité : ils ne sont donc, du point de vue du Bureau international du travail (BIT), pas considérés comme chômeurs. Or, il peut s'agir de personnes qui souhaiteraient travailler. Cette catégorie d'inactifs est appréhendée par l'Insee à travers le concept de « halo du chômage² ».

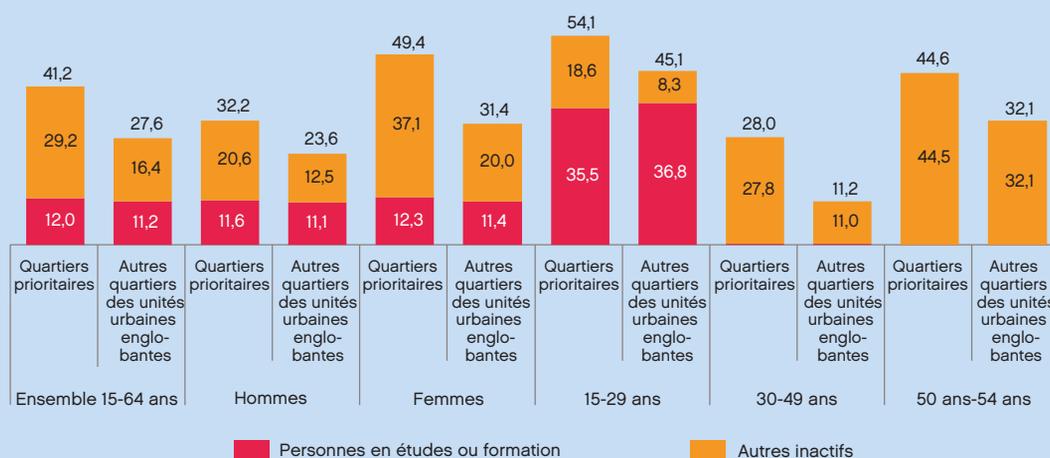
Parmi les plus de 1 250 000 inactifs des quartiers

prioritaires, 223 000 soit 17,7 %, sont dans une situation de halo du chômage, représentant 7,3 % des 15-64 ans au total ([tableau 1](#)) : près d'un inactif sur cinq résidant dans les quartiers prioritaires souhaiterait donc travailler, soit un taux significativement supérieur à celui mesuré dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (12,6 % en 2017).

Si, par rapport à 2016, cette part reste stable, elle augmente parmi les personnes âgées de 30 à 49 ans (+2,5 points par rapport à 2016) et les femmes (+1,1 point). À l'inverse, elle diminue parmi les hommes (-2,5 points) et les jeunes de moins de 30 ans (-1,3 point).

1. Voir fiche : « La situation des jeunes des quartiers prioritaires vis-à-vis de l'emploi ».

2. Personnes souhaitant occuper un emploi mais pouvant ne pas avoir fait de recherche d'emploi, ni être disponibles dans les deux semaines pour travailler.



Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, 41,2 % des habitants âgés de 15 à 64 ans des quartiers prioritaires sont inactifs, dont 12,0 % en études ou formation et 29,2 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part du halo du chômage parmi les inactifs en 2016 et 2017 selon le lieu de résidence (en %)

	Part du halo dans l'inactivité totale				Part du halo dans la population totale	
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Part du halo du chômage dans l'inactivité	17,7	17,9	12,6	12,6	7,3	7,5
Sexe						
Hommes	21,3	23,8	13,4	13,3	6,8	7,8
Femmes	15,6	14,5	12,1	12,0	7,7	7,2
Âge						
15-29 ans	13,2	14,5	9,4	9,6	7,1	7,9
30-49 ans	31,4	28,9	32,3	32,2	8,8	8,2
50-64 ans	12,0	12,5	7,8	7,4	5,3	5,7
Diplôme						
Diplôme Bac + 2 ou plus	27,3	27,8	18,7	17,8	6,2	5,9
Bac ou brevet professionnel	15,8	17,6	12,0	11,4	6,3	6,7
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	26,7	27,4	16,4	17,9	7,8	8,5
Brevet des collèges, CEP ou aucun	14,7	14,2	8,8	9,0	7,8	7,8

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: 17,7 % des inactifs des quartiers prioritaires sont, en 2017, dans une situation de halo du chômage. Ils représentent 7,3 % de la population de 15 à 64 ans des quartiers prioritaires.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Professions et secteurs d'activité : des métiers moins qualifiés

Une large majorité d'employés ou d'ouvriers parmi les actifs en emploi

En 2017, un peu plus d'1,3 million d'actifs en emploi résident dans les quartiers prioritaires. Parmi eux, près des trois-quarts (72,7 %) sont employés ou ouvriers, contre 42,0 % dans les autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire (tableau 1). Inversement, dans les quartiers prioritaires, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont sous-représentés (22,2 %, contre 52,0 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes). Quelles que soient les caractéristiques d'âge ou de sexe, ces différences entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux du reste des unités urbaines englobantes perdurent. Elles illustrent les écarts de niveau de formation même si, à niveau de formation comparable, les habitants des quartiers prioritaires occupent souvent un emploi moins qualifié que les

habitants du reste des agglomérations englobantes¹. Plus de la moitié des hommes en emploi des quartiers prioritaires sont ouvriers (51,3 %), tandis que les femmes sont majoritairement employées (55,9 %). La part des cadres ne varie pas quels que soient l'âge ou le sexe des individus (entre 6,3 % et 7,5 %). En revanche, les jeunes de moins de 30 ans appartiennent plus souvent à la catégorie des professions intermédiaires, même si cette part reste plus faible que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 18,9 % et 30,3 %).

La répartition des habitants des quartiers prioritaires en emploi selon leur catégorie sociale et professionnelle est structurelle et évolue relativement peu dans le temps. Ainsi, 72,7 % des personnes en emploi sont ouvriers ou employés en 2017 (contre 73,0 % en 2014).

Des secteurs d'activité qui diffèrent peu selon que l'actif en emploi réside ou non dans un quartier prioritaire

Les secteurs d'activité des personnes en emploi résidant en quartiers prioritaires diffèrent assez de ceux des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 2) : plus de quatre actifs occupés sur cinq travaillent ainsi dans le secteur tertiaire. Dans le secteur secondaire, la construction est légèrement surreprésentée dans les quartiers prioritaires (7,0 %, contre 4,8 %) au détriment de l'industrie (8,3 %, contre 10,4 %). Pour autant, au sein d'un même type d'activité, les emplois sont très variés, notamment en fonction du niveau de qualification des actifs en emploi.

Dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, les femmes travaillent plus souvent dans le tertiaire que les hommes (91,6 %, contre 72,3 %) qui, quant à eux, occupent davantage un poste dans l'industrie (10,9 %) ou la construction (12,7 %). En outre, les hommes des quartiers prioritaires travaillent plus souvent dans le secteur de la construction que ceux du reste des unités englobantes (8,1 %). En revanche, les secteurs d'activité des femmes restent comparables selon qu'elles résident ou non en quartiers prioritaires.

Dans le tertiaire, les activités varient, là encore, assez

peu selon que les actifs en emploi résident ou non dans les quartiers prioritaires. Les services administratifs et de soutien (notamment les activités d'agence de travail temporaires et les services de nettoyage courant des bâtiments) sont toutefois surreprésentés chez les habitants des quartiers prioritaires (16,0 % contre 6,5 %). Les hommes travaillent davantage que les femmes dans le secteur du transport et de l'entreposage (9,1 % contre 2,1 %). Celles-ci sont, en revanche, plus présentes dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (40,2 % des actives en emploi, contre 14,3 % pour les hommes). Cette situation reflète la très faible mixité des métiers au niveau national puisque, sur les 87 familles professionnelles reconnues par l'Insee, près de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans seulement douze d'entre elles, en 2013². Par âge, les différences sont moins marquées. Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles sont légèrement moins représentés chez les personnes de 50 ans et plus, au contraire des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

1. «Les actifs en emploi des quartiers prioritaires en 2014», *Rapport ONPV 2015*.

2. Chiffres clés 2015 «Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes», ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Tableau 1

Catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi en 2017 selon le lieu de résidence

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Effectifs	Hommes	Femmes	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans
	(en %)	(en %)	(en milliers)	(en %)				
Agriculteurs exploitants	0,1	0,3	0,8	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	4,6	5,5	62,8	7,1	1,9	3,9	5,7	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,0	24,6	94,9	7,5	6,5	7,4	7,2	6,3
Professions intermédiaires	15,2	27,4	205,4	14,1	16,4	18,9	14,6	13,3
Employés	36,5	25,9	493,8	19,5	55,9	35,8	34,5	40,3
Ouvriers	36,2	16,1	490,6	51,3	18,9	33,4	37,7	35,9
Non renseigné	0,5	0,3	6,2	0,5	0,5	0,6	0,3	0,7
Ensemble	100,0	100,0	1354,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, 36,5 % des actifs occupés des quartiers prioritaires sont ouvriers.

Tableau 2

Secteurs d'activité des personnes en emploi en 2017 selon le lieu de résidence

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Effectifs	Hommes	Femmes	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans
	(en %)	(en %)	(en milliers)	(en %)				
Agriculture	0,7	0,6	9,1	1,1	0,2	1,0	0,7	0,4
Industrie	8,3	10,4	111,9	10,9	5,3	6,7	8,5	9,2
Construction	7,0	4,8	95,2	12,7	0,5	7,3	7,8	5,4
Tertiaire	81,3	82,8	1101,1	72,3	91,6	81,2	80,6	82,6
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	11,3	12,5	152,8	12,4	9,9	16,3	10,4	9,0
Transports et entreposage	5,8	5,1	78,9	9,1	2,1	3,9	6,7	5,9
Hébergement et restauration	6,4	4,0	87,2	6,8	6,1	8,3	6,7	4,6
Information et communication	1,7	4,3	22,6	2,4	0,9	2,8	1,6	1,0
Activités financières d'assurance et immobilière	3,6	5,8	48,5	3,3	4,0	2,5	2,5	6,4
Activités spécialisées scientifiques et techniques	4,0	7,5	53,9	3,7	4,4	3,8	3,7	4,6
Activités de services administratifs et de soutien	16,0	6,5	216,1	17,2	14,5	14,3	16,8	15,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	26,4	31,5	357,1	14,3	40,2	24,8	26,0	28,3
Autres activités de services	6,2	5,5	83,9	3,3	9,6	4,7	6,5	6,9
Non renseigné	2,7	1,3	37,2	3,0	2,5	3,8	2,4	2,5
Ensemble	100,0	100,0	1354,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: 81,3 % des actifs occupés des quartiers prioritaires travaillent en 2017 dans le secteur tertiaire.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Statuts d'emploi et sous-emploi : des emplois plus précaires

Une sous-représentation d'indépendants et des contrats de travail globalement plus précaires

Parmi les plus d'1,3 million d'actifs en emploi résidant dans les quartiers prioritaires en 2017, seuls 6,1 % se déclarent non-salariés¹, soit sensiblement moins que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les abritent (9,1 %) (tableau 1). Les femmes non salariées y sont encore moins représentées (3,1 % des actives occupées, contre 7,3 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes). Par rapport à 2014, la part de non-salariés augmente toutefois légèrement en quartiers prioritaires, passant de 5,0 % à 6,1 %. Dans les quartiers prioritaires, comme dans les autres quartiers, les salariés occupent très majoritairement des contrats à durée indéterminée (CDI). Pour autant, les CDI ne représentent, dans les quartiers prioritaires, que les trois-quarts des contrats de travail, contre 85 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Inversement, les contrats temporaires sont plus répandus pour les salariés des quartiers prioritaires. C'est le cas, à la fois, des contrats à durée détermi-

née (CDD) et des missions d'intérim qui représentent, respectivement, 17,3 % et 7,5 % des emplois salariés, contre 10,7 % et 2,6 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Parmi les salariés, les contrats de travail sont de plus en plus précaires : les taux de CDI diminuent, quel que soit le lieu de résidence, passant dans les quartiers prioritaires, de 78,2 % en 2014, à 73,8 % en 2017. De plus, cette baisse est, dans les quartiers prioritaires, plus importante que celle des autres quartiers des unités urbaines englobantes (86,4 % en 2014, contre 85,0 % en 2017).

Dans les quartiers prioritaires, l'intérim est sensiblement plus répandu chez les hommes (10,6 %) que chez les femmes (4,1 %) qui, à l'inverse, sont plus fréquemment en CDD (20,6 %, contre 14,2 %). Enfin, dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, les habitants occupent plus souvent un CDI après 30 ans (86,7 % chez les actifs en emploi âgés de 50 ans ou plus, contre 54,5 % pour les moins de 30 ans).

Un actif en emploi sur huit est en sous-emploi², mais la situation s'améliore depuis 2015

En 2017, plus de 160 000 actifs en emploi résidant dans les quartiers prioritaires travaillent à temps partiel et souhaitent travailler davantage ou bien sont au chômage technique ou partiel. Ces situations de sous-emploi concernent 12,0 % des actifs occupés, contre 5,7 % dans les quartiers des unités urbaines englobantes (+6,3 points) (tableau 2). Cet écart est important quels que soit le sexe, la tranche d'âge, le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle. Le sous-emploi touche particulièrement les femmes, qui travaillent plus souvent à temps partiel : 16,4 % de celles en emploi résidant dans les quartiers prioritaires sont concernées, contre 8,2 % des hommes. Par ailleurs, le sous-emploi diminue parmi les personnes ayant un niveau d'études supérieures (5,4 % pour les diplômés du supérieur, contre 14,7 % pour

les personnes d'un niveau d'études inférieur au BEP/CAP). De fait, les cadres et professions libérales des quartiers prioritaires sont peu nombreux à être en sous-emploi (3,4 % des actifs en emploi). *A contrario*, les employés, dont les postes sont plus souvent occupés par des femmes, constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus exposée au sous-emploi (17,6 % des actifs en emploi).

Même s'il reste à un niveau très élevé, le sous-emploi dans les quartiers prioritaires diminue depuis 2015 (12,0 %, contre 12,8 % en 2016 et 14,1 % en 2015). À l'exception des personnes âgées de 50 ans ou plus, des employés ou des personnes d'un niveau d'études équivalent au BEP-CAP, le sous-emploi diminue dans les quartiers prioritaires, auprès de toutes les catégories d'actifs.

1. Non salarié : personne travaillant à son compte ou travaillant pour un membre de sa famille sans être salarié.

2. Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) : personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Tableau 1
Statut des actifs occupés selon le lieu de résidence en 2017

	Hommes	Femmes	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Personnes en emploi (en milliers)	724,1	630,3	301,3	669,8	383,4	1 354,4	13 180,5
Part (en % de l'emploi total)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Non salariés	8,7	3,1	5,4	6,7	5,5	6,1	9,1
Salariés	91,3	96,9	94,6	93,3	94,5	93,9	90,9
Personnes en emploi salarié (en milliers)	658,1	612,1	285,6	621,1	363,6	1 270,2	11 875,1
Part (en % de l'emploi salarié)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Intérimaires	10,6	4,1	9,9	8,1	4,6	7,5	2,6
Apprentis	2,0	0,8	6,3	0,0	0,0	1,4	1,7
Contrats à durée déterminée	14,2	20,6	29,3	16,7	8,8	17,3	10,7
Contrats à durée indéterminée	73,2	74,5	54,5	75,2	86,7	73,8	85,0

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, parmi les 1 354 400 d'actifs occupés des quartiers prioritaires, 93,9 % sont salariés.

Tableau 2
Part des actifs occupés en situation de sous-emploi en 2016 et 2017 selon le lieu de résidence

	Taux de sous-emploi (en %)				Effectifs en milliers
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires
	2017	2016	2017	2016	
Ensemble	12,0	12,8	5,7	6,1	162,9
Sexe					
Hommes	8,2	8,8	3,6	3,9	59,6
Femmes	16,4	17,2	7,9	8,4	103,3
Âge					
15-29 ans	12,1	14,2	8,3	9,0	36,5
30-49 ans	12,2	13,1	5,0	5,5	81,5
50-64 ans	11,7	10,9	4,9	5,1	44,9
Diplôme					
Diplôme Bac + 2 et plus	5,4	7,7	3,6	4,0	15,1
Bac ou brevet professionnel	12,0	14,3	6,9	7,8	28,6
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	14,0	12,6	6,7	7,1	49,3
Brevet des collèges, CEP ou aucun	14,7	15,6	10,0	9,9	69,4
Catégorie socio-professionnelle					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,4	5,2	2,2	2,4	3,2
Professions intermédiaires	5,9	6,3	3,7	4,5	12,1
Employés	17,6	17,4	10,8	10,9	86,7
Ouvriers	11,0	12,2	6,3	6,4	53,7

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, parmi les actifs occupés des quartiers prioritaires, 12,0 % sont dans une situation de sous-emploi.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Situation des jeunes sur le marché du travail : une dégradation spécifique aux quartiers prioritaires

Le chômage en augmentation chez les jeunes

La situation vis-à-vis de l'emploi des jeunes de moins de 30 ans vivant dans les quartiers prioritaires reste, en 2017, plus difficile que celle des jeunes résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, au sens du Bureau international du travail (BIT), plus fréquemment chômeurs (16,4 %, contre 8,4 % à l'extérieur de ces quartiers) et moins souvent en emploi (29,5 %, contre 46,5 % dans le reste des unités urbaines englobant les quartiers prioritaires, [graphique 1](#)).

Près d'un jeune sur cinq est en situation d'inactivité sans pour autant suivre une formation ou des études, contre 8,3 % dans le reste des unités urbaines englobantes. Parmi eux figurent un certain nombre de décrocheurs pour qui l'insertion professionnelle est particulièrement difficile.

En outre, par rapport à 2016 et contrairement aux autres classes d'âges, le nombre de jeunes chômeurs augmente dans les quartiers prioritaires. La part de jeunes au chômage passe ainsi de 15,6 % en 2016 à

16,4 % en 2017, sans pour autant atteindre le niveau de 2014 (18,8 %). Dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, cette part diminue en 2017 (8,4 %, contre 9,5 % en 2016, 9,4 % en 2015 et 9,3 % en 2014). L'année 2017 a été marquée, par rapport à 2016, par un ralentissement sensible du nombre de bénéficiaires de contrats aidés, notamment dans les quartiers prioritaires (37 900, contre 58 400 en 2016¹). La diminution du nombre d'emplois aidés bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires pourrait donc avoir une incidence sur le chômage des jeunes.

Parallèlement à cette augmentation du chômage, l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires tend à diminuer en 2017 avec un taux d'emploi autour de 29,5 %, contre 30,0 % en 2016. Si l'inactivité professionnelle globale des jeunes reste relativement stable, la part de jeunes en études ou formation progresse très légèrement (35,5 %, contre 35,2 % en 2016) alors que l'inactivité hors études diminue faiblement (18,6 %, contre 19,2 %).

La part des jeunes NEET augmente de manière plus marquée parmi les hommes et les niveaux d'études supérieures

Les personnes ni en emploi ni en études ni en formation, les «NEET»², représentent 300 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans des quartiers prioritaires, soit un poids deux fois et demi supérieur à celui des jeunes NEET des autres quartiers des unités urbaines englobantes (29,5 %, contre 11,8 %, [tableau 1](#)). Parallèlement à la hausse du chômage des jeunes dans les quartiers prioritaires, la part de ces jeunes NEET augmente dans les quartiers prioritaires (29,5 % en 2017, contre 29,0 % en 2016) alors qu'elle diminue dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (11,8 %, contre 12,7 % en 2016).

Illustration de l'inactivité féminine plus importante dans les quartiers prioritaires, une femme sur trois âgée de 15 à 29 ans est NEET au sens d'Eurostat (contre un homme sur quatre). Toutefois, dans les quartiers prioritaires, l'écart entre femmes et hommes se réduit en 2017 : par rapport à 2016, la part de NEET diminue, en effet, chez les femmes (-0,9 point) alors qu'elle augmente chez les hommes (+2,2 points). En dehors

des quartiers prioritaires, les femmes sont également plus souvent NEET que les hommes mais de manière moins significative : 12,4 % sont NEET, contre 11,2 % des hommes.

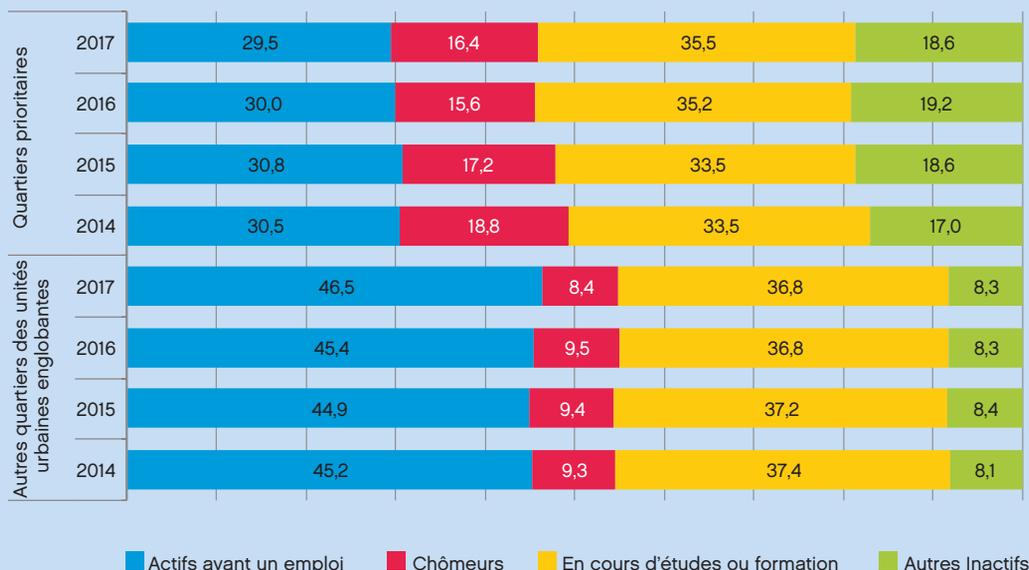
Dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, la part des NEET fluctue sensiblement selon le niveau d'études : 21,7 % des jeunes des quartiers prioritaires d'un niveau d'études supérieur à Bac + 2 sont NEET, contre 45,3 % pour ceux d'un diplôme équivalent au BEP-CAP. En deçà d'un niveau BEP ou CAP, les jeunes sont souvent encore scolarisés et le poids des NEET est plus faible que celui des jeunes d'un niveau V³ (31,0 %). Comparativement à 2016, le poids des NEET augmente plus spécifiquement parmi les niveaux d'études supérieurs (+1,8 point).

Enfin, les jeunes immigrés sont globalement moins formés et ont un accès difficile à l'emploi : 38,9 % sont ainsi considérés comme des NEET, contre moins de 30 % des jeunes non immigrés.

1. Cf. fiche «Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires» *Rapport ONPV 2017 et Rapport ONPV 2018*.

2. Selon l'expression anglo-saxonne *Not in Education, Employment or Training*.

3. Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).



Graphique 1
Situation des jeunes par rapport à l'emploi entre 2014 et 2017 selon le lieu de résidence (en %)

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: jeunes de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, 29,5 % des moins de 30 ans des quartiers prioritaires sont en emploi, 16,4 % sont chômeurs, 35,5 % sont en études ou formation, 18,6 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part des NEET* chez les jeunes en 2016 et 2017 selon le lieu de résidence

	Part des NEET (en %)				Effectifs (en milliers)
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires
	2017	2016	2017	2016	
Ensemble	29,5	29,0	11,8	12,7	301,3
Sexe					
Hommes	26,9	24,7	11,2	11,9	133,6
Femmes	31,9	32,8	12,4	13,4	167,6
Diplôme					
Bac + 2 et plus	21,7	19,9	7,5	8,3	30,2
Bac ou brevet professionnel	21,8	21,1	9,9	9,9	57,0
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	45,3	45,8	24,4	25,2	76,5
Brevet des collèges, CEP ou aucun	31,0	31,2	14,8	16,2	137,5
Origine					
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	38,9	38,2	21,2	23,5	75,4
Nés en France descendants d'immigré(s)	26,2	25,3	14,7	15,9	90,6
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	28,0	27,6	10,2	11,0	135,3

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: jeunes de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2017, parmi les jeunes des quartiers prioritaires, 29,5 % sont NEET, contre 11,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

* Not in Education, Employment or Training: personnes ni en emploi ni en études ni en formation.

PERRINE KAUFFMANN (Dares)

Des contrats aidés plus accessibles aux jeunes des quartiers prioritaires, mais des inégalités d'accès à l'alternance toujours marquées

Les contrats aidés et les contrats d'alternance visent à faciliter l'accès à l'emploi¹. Ces contrats d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail permettent d'acquérir de l'expérience professionnelle ou de bénéficier d'une formation professionnelle. Même

s'ils ne sont pas réservés aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), certains dispositifs, comme les emplois d'avenir et les CIE-starter (disparus depuis 2018), ciblent spécifiquement les jeunes de ces quartiers.

Des taux d'accès aux contrats aidés du secteur non marchand plus élevés pour les jeunes en insertion

En 2016, comme depuis 2012, le taux d'accès à un contrat aidé² est bien plus élevé dans le secteur non marchand que dans le secteur marchand (**graphique 1**). Pour les jeunes en insertion³ résidant dans une zone d'emploi englobant un QPV (qu'ils habitent ou non dans ces quartiers), le taux d'accès à un contrat aidé du secteur marchand est de 0,9 % par semestre, contre 1,8 % dans le non-marchand. Dans le secteur non marchand, le taux d'accès des jeunes en insertion aux contrats aidés progresse sensiblement sur la période 2013-2016, avec la création des Emplois d'avenir. Le taux d'accès à un Emploi d'avenir non marchand en 2013, année de leur création, est ainsi

de 1,7 % contre 0,9 % pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Cependant, en 2016, l'écart disparaît suite à une diminution des enveloppes d'Emplois d'avenir.

Dans le secteur marchand, à partir de 2015, en plus des emplois d'avenir marchands, une partie des contrats initiative emploi (CUI-CIE) est réservée aux jeunes de moins de 30 ans sous forme de CIE-starter associés à une subvention majorée. En 2016, le taux d'accès à un CIE-starter pour les jeunes en insertion est, ainsi, au même niveau que le taux d'accès à un emploi d'avenir marchand, à 0,4 % chacun, contre 0,2 % pour un CUI-CIE classique.

Des taux d'accès moindres à l'alternance et aux contrats aidés non ciblés sur les QPV

Entre 2012 et 2016, la part des jeunes des QPV parmi les entrants en contrat aidé ou en contrat d'alternance augmente : +3 points pour les contrats aidés non marchands, +5 points pour les contrats aidés marchands et les contrats de professionnalisation, +1 point en apprentissage (**graphique 2**). Quel que soit le secteur, les jeunes des QPV ont plus de chances, en 2016, d'accéder à un contrat aidé : au second semestre, les taux d'accès en QPV s'élèvent à 2,1 % dans le non-marchand, contre 1,7 % hors QPV, et à 1,2 % dans le marchand, contre 0,9 % hors QPV (**graphique 3**). Les Emplois d'avenir, dans le secteur non marchand et

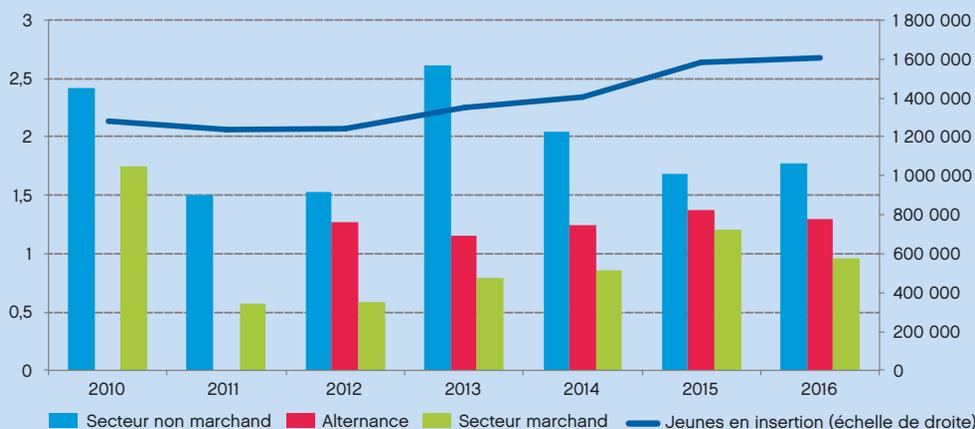
les CIE-starter, dans le secteur marchand, contribuent largement à ces écarts favorables aux jeunes des QPV. En dehors de ces dispositifs ciblés, le taux d'accès à un CUI-CAE, à un CUI-CIE classique ou à un Emploi d'avenir marchand est légèrement plus faible pour les jeunes des QPV que pour ceux des zones d'emploi englobantes.

De même, les taux d'accès à un contrat d'alternance ont toujours été inférieurs à ceux des autres jeunes : en 2016, 1,0 % des jeunes en insertion en QPV accèdent à un contrat d'alternance, contre 1,4 % dans les zones d'emploi englobantes.

Pour en savoir plus :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-jeunes-des-quartiers-prioritaires-accident-ils-davantage-aux-contrats-aides>

1. Cf. fiche « En 2017, les recrutements en contrats aidés diminuent mais le ciblage sur les quartiers prioritaires progresse légèrement », *Rapport ONPV 2018*.
2. Ce taux rapporte le nombre de nouveaux emplois aidés sur une estimation du nombre de jeunes sans emploi au moins une fois dans le semestre.
3. Les « jeunes en insertion » sont les jeunes qui ne sont ni en formation initiale, ni en emploi.



Graphique 1
Évolution de la probabilité d'accès aux emplois aidés et du nombre de jeunes en insertion entre 2010 et 2016 dans les zones d'emploi englobant les QPV

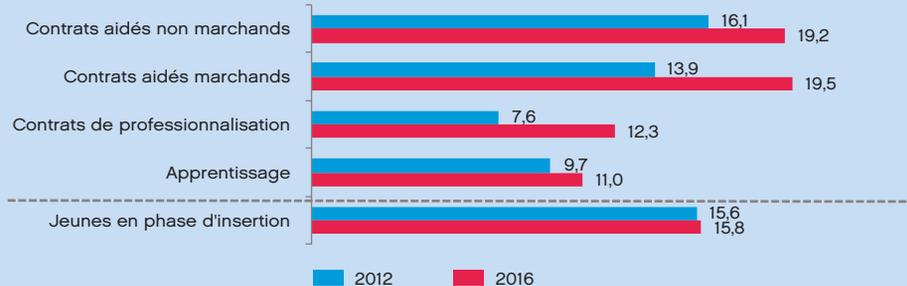
N.B.: les données sur l'alternance ne sont pas disponibles en 2010 et 2011.

Source: agence de services et de paiement; bases de données issues des systèmes Ari@ne et Extrapro; enquête Emploi.

Champ: jeunes de moins de 26 ans en insertion et bénéficiaires entrant en contrat aidé ou en contrat d'alternance, résidant dans les zones d'emploi englobant les QPV de la politique de la ville en France métropolitaine.

Traitement: Dares.

Note de lecture: en 2016, les 1604000 jeunes en insertion des QPV ont une probabilité d'accéder à un contrat du secteur non marchand de 1,8 %.



Graphique 2
Part des bénéficiaires d'emplois aidés et de jeunes en phase d'insertion issus des QPV bénéficiaires en 2012 et 2016 (en %)

Source: agence de services et de paiement; bases de données issues des systèmes Ari@ne et Extrapro; enquête Emploi.

Champ: jeunes de moins de 26 ans en insertion et bénéficiaires entrant en contrat aidé ou en contrat d'alternance, résidant dans un quartier prioritaire ou dans une zone d'emploi englobante hors quartier prioritaire en France métropolitaine.

Traitement: Dares.

Note de lecture: 16,1 % des bénéficiaires de contrats aidés non marchands résident, en 2012, en QPV, contre 19,2 % en 2016.



Graphique 3
Probabilité moyenne d'accéder aux différents emplois aidés selon le lieu de résidence

N.B.: les données sur l'alternance ne sont pas disponibles en 2010 et 2011.

Source: agence de services et de paiement; bases de données issues des systèmes Ari@ne et Extrapro; enquête Emploi.

Champ: jeunes de moins de 26 ans en insertion et bénéficiaires entrant en contrat aidé ou en contrat d'alternance, résidant dans un quartier prioritaire ou dans une zone d'emploi englobante hors quartier prioritaire en France métropolitaine.

Traitement: Dares.

Note de lecture: en 2016, la probabilité moyenne d'accéder à un contrat aidé non marchand un semestre donné s'élève à 2,1 % en quartier prioritaire contre 1,7 % dans les zones d'emploi englobantes.

FÉLIX BONNETÊTE (Dares)

Recrutements en contrats aidés : en diminution mais un ciblage en légère progression

Le contrat unique d'insertion (CUI) est un contrat qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il se décline en contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand et en contrat d'accompagnement

dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand. L'emploi d'avenir (EAv) propose, quant à lui, des solutions d'emploi aux jeunes de 16 à 25 ans (sauf dérogations) peu ou pas qualifiés. Il a pour objectif de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Une amélioration plus nette du ciblage des QPV pour les bénéficiaires des EAv et des CUI-CIE

Entre 2016 et 2017, le nombre de nouveaux contrats aidés est passé de 413 300 à 265 400. Parmi ceux-ci, le nombre de bénéficiaires résidant dans des quartiers prioritaires est passé de 58 400 à 38 500. Ainsi, en 2017, les résidents des quartiers prioritaires de France métropolitaine qui ont bénéficié d'un CUI ou d'un EAv représentent 14,5 % de l'ensemble des bénéficiaires. Plus précisément, 13,3 % des bénéficiaires de CUI et 22,4 % des bénéficiaires d'EAv résident dans un QPV (tableau 1).

Malgré la baisse des volumes de recrutements, l'effort

sur le ciblage sur les résidents des quartiers prioritaires a légèrement augmenté en 2017, de 0,4 point¹. La part des résidents des QPV augmente ainsi pour tous les types de contrats aidés entre 2016 et 2017, nettement pour les CIE (+3,0 points), les EAv marchands (+2,6 points) et les EAv non marchands (+1,6 point), plus modérément pour les CAE (+0,5 point). La part des résidents des QPV dans l'ensemble des contrats aidés est pénalisée par le recul du poids des contrats CIE (qui sont les plus ciblés) dans l'ensemble des contrats aidés².

Des bénéficiaires de contrats aidés (hors emplois d'avenir) plus jeunes et moins diplômés dans les QPV

Les bénéficiaires de CUI issus de ces quartiers sont globalement plus jeunes que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes : 17,7 % des CAE des QPV ont moins de 26 ans, contre 14,6 % (tableau 2). En revanche, les habitants des QPV entrent en moyenne plus tard en emploi d'avenir : en CAE non marchand, 69,9 % ont 22 ans ou plus à l'entrée en dispositif, contre 65,4 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les bénéficiaires de CUI résidant dans les quartiers

prioritaires sont moins diplômés que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (44,1 % ont un niveau a minima équivalent au Bac, contre 55,7 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes). À l'inverse, les bénéficiaires d'un emploi d'avenir des QPV apparaissent plus diplômés en raison de la dérogation accordée aux habitants de ces territoires³ : 46,7 % ont un niveau a minima équivalent au Bac, contre 11,8 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

En emploi d'avenir, les habitants des QPV davantage employés en associations

Les résidents des QPV bénéficiaires d'un contrat aidé sont légèrement plus souvent recrutés en CDI que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (13,2 %, contre 12,1 %) et un peu moins à temps partiel (66,1 %, contre 70,6 %). En emploi d'avenir non

marchand, ils travaillent plus fréquemment pour des associations (56,3 %, contre 47,8 %, tableau 3), et sont moins souvent embauchés par les communes, les EPCI et les autres collectivités territoriales ou encore les établissements publics.

1. Cf. fiche « Les contrats aidés », *Rapport ONPV 2017*.

2. La part des CUI-CIE dans l'ensemble des contrats aidés est passée de 17,5 % à 9,2 % entre 2016 et 2017.

3. Leur niveau de diplôme peut atteindre Bac + 3 s'ils ont recherché un emploi pendant au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois, alors qu'en règle générale les bénéficiaires ne peuvent avoir un niveau d'études supérieur au BEP, CAP ou équivalent.

Tableau 1
Part des résidents des QPV dans les embauches en contrat unique d'insertion (CUI) et en emploi d'avenir (EAv), en 2017

	CUI-CIE marchand	CUI-CAE non marchand	CUI ensemble	EAv marchand	EAv non marchand	EAv ensemble	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées	27 800	202 500	230 300	5 500	29 600	35 100	265 400
dont résidents des QPV (en %)	18,7	12,7	13,3	18,4	23,2	22,4	14,5
Nombre d'entrées de résidents des QPV	5 100	25 500	30 600	1 000	6 900	7 900	38 500

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitement: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2017, parmi les 265 400 embauches en contrats aidés (CUI et Eav), 14,5 % résident dans les QPV, soit 38 500.

Tableau 2
Profil des entrants en CUI et en EAv, en 2017 (en %)

	CUI-CIE		CUI-CAE			EAv marchand		EAv non marchand	
	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Âge du salarié									
Moins de 26 ans	34,4	21,7	17,7	14,6	Moins de 18 ans	1,2	2,1	0,2	0,4
26 à 49 ans	53,5	48,3	57,5	49,7	18-21 ans	44,4	46,1	29,9	34,2
50 ans et plus	12,1	30,0	24,8	35,7	22 ans et plus	54,4	51,8	69,9	65,4
Sexe									
Hommes	62,7	56,6	28,4	25,6	Hommes	63,6	66,5	40,9	44,1
Femmes	37,3	43,4	71,6	74,4	Femmes	36,4	33,5	59,1	55,9
Niveau de formation initiale									
Supérieur au Bac	14,3	24,9	18,6	28,7	Supérieur au Bac	2,7	0,2	9,9	2,3
Bac	27,7	25,1	25,8	27,8	Bac	19,5	3,8	40,4	11,0
CAP-BEP	37,2	36,3	35,0	31,5	CAP-BEP	29,9	45,9	22,8	46,3
Inférieur au CAP-BEP	20,8	13,7	20,6	12,0	Inférieur au CAP-BEP	47,9	50,1	26,9	40,4

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitement: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2017, 34,4 % des bénéficiaires de contrats CUI-CIE en quartier prioritaire ont moins de 26 ans.

Tableau 3
Les employeurs et secteurs recourant aux CUI et aux EAv, en 2017 (en %)

	CUI-CAE		EAv non marchand			CUI-CIE		EAv marchand	
	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Statut de l'employeur					Secteur d'activité				
Commune, EPCI et autres collectivités territoriales	15,7	15,3	24,7	32,1	Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,7	0,5	0,8
Association et autre personne morale	43,3	41,3	56,3	47,8	Industrie	10,5	10,7	10,5	11,0
Établissements publics	41,0	43,4	19,0	20,1	Construction	10,3	9,9	10,3	10,1
					Tertiaire	78,7	78,7	78,7	78,1

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2017 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitement: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2017, 15,7 % des employeurs des CUI-CAE des QPV sont des communes, EPCI et autres collectivités territoriales.

FÉLIX BONNETÊTE (Dares)

Les sortants de contrats aidés résidant dans les quartiers prioritaires s'insèrent moins bien dans l'emploi

La moitié des bénéficiaires de contrats aidés vivant dans les QPV sont en emploi six mois après leur sortie

Les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) ou d'un emploi d'avenir (EAv) sont interrogés six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. Dans les QPV, 49,5 % des bénéficiaires interrogés en 2017 déclarent être

en emploi, contre 56,6 % de ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 1](#)). En outre, seuls 36,7 % sont en emploi durable, contre 45,1 % pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles dans les QPV, quel que soit le contrat aidé et y compris à niveau de formation comparable

Quel que soit le lieu de résidence, les bénéficiaires de CUI-CIE (marchand) affichent de meilleurs taux d'insertion dans l'emploi : 51,1 % des résidents des QPV sont en emploi durable, contre 61,1 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. L'insertion professionnelle est plus faible pour les bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchands (CUI-CAE), qui représentent deux tiers des nouveaux contrats signés : 27,5 % des habitants des QPV et 36,8 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes occupent ainsi un emploi durable six mois après la fin de leur contrat. En ce qui concerne les EAv, dans le secteur marchand, 40,4 % des bénéficiaires des QPV sont en emploi durable, contre 46,2 % de ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ; dans le secteur non marchand, ces proportions sont respectivement de 37,6 % et de 40,4 %.

Quel que soit leur âge, les sortants de contrat aidé résidant dans les QPV ont toujours des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles que ceux des autres

quartiers des unités urbaines englobantes. C'est particulièrement le cas pour les bénéficiaires de CUI-CIE des QPV et âgés de 26 à 49 ans : 62,8 % d'entre eux se déclarent en emploi, contre 72,0 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 2](#)). Quel que soit leur sexe, les sortants de contrat aidé résidant dans les QPV ont des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, excepté les femmes ayant bénéficié d'un EAv non marchand : 53,2 % déclarent ainsi être en emploi, contre 51,8 % de celles des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Dans le secteur marchand, les bénéficiaires de contrat aidé résidant dans les QPV ont un taux d'insertion dans l'emploi plus faible quel que soit le secteur d'activité. 62,2 % des bénéficiaires de CUI-CIE dans le secteur de l'industrie habitant dans un quartier prioritaire déclarent, par exemple, être en emploi six mois après leur sortie de contrat, contre 73,6 % pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les sortants de contrats aidés vivant dans un QPV sont davantage satisfaits de leur contrat

De manière générale, les sortants de contrats aidés habitant dans les QPV sont davantage satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : 81,1 % considèrent ainsi que le passage en CUI-CAE leur a permis de se sentir utile et de reprendre confiance, contre 78,2 % des sortants des autres quartiers des unités urbaines englobantes. De même, 80,7 % des sortants d'EAv marchand des QPV

considèrent que ce contrat leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences, contre 77,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. En outre, 73,2 % des sortants de CUI-CIE habitant dans les QPV considèrent que leur passage en contrat aidé leur a permis d'acquérir une expérience professionnelle ou des compétences, contre 66,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Tableau 1

Situation professionnelle à six mois des sortants de contrat aidé interrogés en 2017 (en %)

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études		Chômage		Inactivité	
	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
CUI-CIE	64,0	71,7	51,1	61,1	1,4	1,5	33,0	24,5	1,6	2,3
CUI-CAE	39,9	48,3	27,5	36,8	3,8	4,4	52,7	43,2	3,6	4,1
EAv marchand	51,6	57,6	40,4	46,2	5,6	3,9	60,9	64,6	3,7	3,0
EAv non marchand	52,1	54,1	37,6	40,4	6,2	5,4	38,1	37,8	3,7	2,6
Ensemble	49,5	56,6	36,7	45,4	3,6	3,6	43,8	36,5	3,0	3,3

Source : ASP.

Champ : personnes sorties de contrat aidé en 2017 résidant dans une unité urbaine englobant un QPV ; France métropolitaine.

Traitement : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2017, 64,0 % des personnes sorties de CUI-CIE résidant dans les QPV déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

Tableau 2

Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques et l'employeur des salariés en contrat aidé (en %)

	CUI-CIE		CUI-CAE			EAv marchand		EAv non marchand		
	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
Sexe										
Hommes	64,6	72,5	35,2	43,3	Hommes	54,6	57,8	50,7	57,0	
Femmes	63,0	70,7	42,0	50,3	Femmes	47,3	57,2	53,2	51,8	
Âge										
Moins de 26 ans	66,0	70,9	45,2	52,9	Moins de 22 ans	44,8	53,5	48,8	50,0	
26-49 ans	62,8	72,0	40,8	49,9						
50 ans et plus	64,2	72,1	32,0	40,3	22 ans ou plus	56,8	62,1	53,2	56,1	
Niveau de formation										
Supérieur au Bac	68,4	75,6	53,9	58,8	Supérieur au Bac	65,6	72,0	68,7	77,7	
Bac	64,7	71,6	45,3	51,7	Bac	64,2	59,1	54,4	60,4	
BEP-CAP	66,8	71,3	35,3	42,5	BEP-CAP	45,8	64,3	52,8	54,7	
Inférieur au CAP	55,6	64,8	31,2	32,3	Inférieur au CAP	48,7	47,8	42,6	47,2	
Secteur d'activité					Statut de l'employeur					
Agriculture	69,3	66,7	0,0	82,8	Communes, EPCI et autres collectivités territoriales	24,8	31,5	43,9	44,7	
Industrie	62,2	73,6	55,0	60,2	Associations et autres personnes morales	26,2	36,8	33,3	37,7	
Construction	71,7	74,7	61,2	63,8	Établissements publics	30,1	39,0	42,6	40,8	
Tertiaire	63,1	71,2	50,1	55,9						

Source : ASP.

Champ : personnes sorties de contrat aidé en 2017 résidant dans une unité urbaine englobant un QPV ; France métropolitaine.

Traitement : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2017, 64,6 % des hommes sortis de CUI-CIE résidant dans les QPV déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Les emplois francs : après sept mois d'expérimentation, près de 2 400 demandes acceptées

Pour répondre aux problèmes de chômage des habitants des quartiers prioritaires le dispositif des emplois francs est expérimenté, depuis le 1^{er} avril 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, dans 194 quartiers prioritaires¹.

En proposant une aide aux employeurs qui font le choix de recruter un demandeur d'emploi résidant en QPV, les emplois francs ont pour objectif de lutter contre des phénomènes de discrimination à l'embauche des habitants des quartiers prioritaires², toutefois en diminution depuis 2016³. Ce dispositif vise ainsi à favoriser le recrutement durable des demandeurs d'emploi vivant dans les quartiers prioritaires. Ainsi, une entreprise recrutant en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois un demandeur d'emploi résidant

dans l'un de ces 194 quartiers prioritaires, bénéficie d'une aide financière, quelle que soit la localisation de l'emploi. Cette aide est, pour un temps plein, de 5000 euros par an sur trois ans pour une embauche en CDI et de 2500 euros par an sur deux ans au maximum pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois. Au début du mois de novembre 2018, près de 2400 demandes d'aides financières de recrutement en emploi franc ont été acceptées (**carte 1**). Les quartiers prioritaires situés en Seine-Saint-Denis, dans la métropole européenne de Lille et dans de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, particulièrement nombreux et denses, concentrent 81,8 % de ces demandes acceptées⁴.

Une surreprésentation de jeunes parmi les bénéficiaires des emplois francs

24,8 % des demandes d'aides aux entreprises acceptées concernent des bénéficiaires ayant moins de 26 ans, alors que seuls 14,1 % des demandeurs d'emploi des catégories ABC des 194 quartiers de l'expérimentation ont moins de 26 ans, en 2017⁵ (**tableau 1**). Cette part plus importante des jeunes parmi les bénéficiaires des emplois francs pourrait illustrer un fléchage spécifique de Pôle emploi à l'égard de ce public particulièrement exposé aux problèmes de chômage. Par ailleurs, 45,3 % des demandes acceptées concernent des femmes.

Les bénéficiaires des emplois francs sont faiblement qualifiés : 68,0 % ont un niveau inférieur au Bac⁶, soit plus que l'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories ABC des 194 quartiers prioritaires de l'expérimentation (61,2 %⁶).

En rupture avec la répartition entre CDD et CDI des flux d'embauches en France⁷, 1 901 demandes d'aides financières concernent une embauche en CDI ou en CDI intérimaire, soit 81,2 % des demandes acceptées (**tableau 1**). Les secteurs d'activité des embauches via le dispositif des emplois francs sont diversifiés : 19,5 % des demandes d'aides acceptées concernent les activités de services administratifs et de soutien, notamment les activités de sécurité privée, les activités des agences de travail temporaire ou encore celles de nettoyage courant des bâtiments. Les activités liées au commerce, en particulier dans la grande distribution (hypermarchés ou supermarchés), constituent, quant à elles, 13,4 % des demandes.

1. Tous les quartiers prioritaires du département de Seine-Saint-Denis, ceux des agglomérations de Roissy-Pays-de-France et de Cergy-Pontoise dans le Val-d'Oise, ceux du territoire de Grand Paris-Sud-Seine-Essonne-Sénart (englobant Évry et Grigny) dans l'Essonne et la Seine-et-Marne, ceux de la métropole européenne de Lille, ceux de la métropole d'Aix-Marseille-Provence et ceux de la communauté urbaine d'Angers-Loire-Métropole.

2. Mathieu BUNEL Emilia ENE, Yannick L'HORTY, Pascale PETIT (2016). «Effets de quartier, effet de département: discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi», *Revue Économique*, vol 67, n°3, 2016.

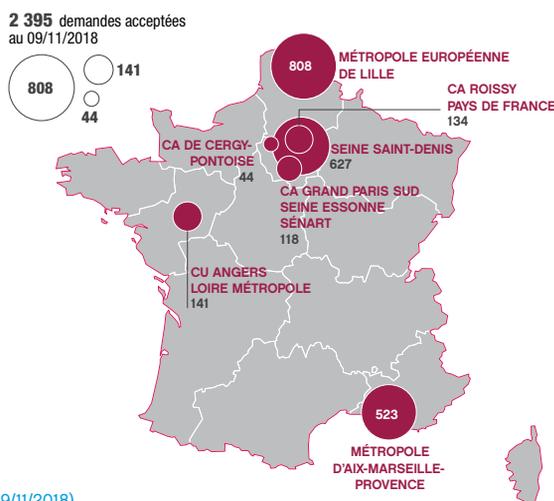
3. Cf. fiche «Discriminations dans l'accès à l'emploi: en diminution entre 2016 et 2018», *Rapport ONPV 2018*.

4. Les motifs de rejet de la demande d'aide financière dans le cadre des emplois francs sont principalement liés aux cotisations sociales de l'entreprise d'embauche qui ne sont pas à jour, et du lieu de résidence du demandeur d'emploi situé en dehors d'un des 194 quartiers de l'expérimentation.

5. Données Pôle emploi géoréférencées par l'Insee (année 2017).

6. Données DGEFP (au 11 novembre 2018) et Pôle emploi.

7. Kévin MILIN «CDD, CDI: comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans?», *Dares Analyse* n°26, juin 2018.

Carte 1
Nombre de demandes d'aides financières aux entreprises acceptées dans le cadre du dispositif des emplois francs par territoire de l'expérimentation


Source: SISP, Pôle emploi (extraction du 09/11/2018)

Champ: demande d'aides au recrutement dans le cadre de l'expérimentation du dispositif des emplois francs acceptées.

Calculs: Pôle emploi.

Réalisation: CGET/DST/Cellule Carto, FP, 2018.

Note de lecture: au 9 novembre 2018, 2395 demandes d'aides financières au titre du dispositif des emplois francs ont été acceptées. Parmi elles, 808 concernent des habitants des quartiers de la métropolitaine de Lille.

Tableau 1
Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs

	Nombre de demandes acceptées	(en %)
Ensemble	2 341	100,0
Sexe		
Femmes	1 060	45,3
Hommes	1 281	54,7
Âge du salarié		
Moins de 26 ans	581	24,8
26 à 49 ans	1 450	61,9
50 ans ou plus	310	13,2
Nature du contrat		
CDI	1 843	78,7
CDI intérimaire	58	2,5
CDD	440	18,8
Secteur d'activité		
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	156	6,7
Construction	138	5,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	314	13,4
Hébergement et restauration	297	12,7
Transports et entreposage	209	8,9
Information et communication	88	3,8
Activités immobilières, financières et d'assurance	43	1,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	129	5,5
Activités de services administratifs et de soutien	457	19,5
Administration publique, enseignement	48	2,1
Santé humaine et action sociale	282	12
Autres activités de services	179	7,6

Source: SISP, Pôle emploi (extraction du 05/11/2018).

Champ: demande d'aides au recrutement dans le cadre de l'expérimentation du dispositif des emplois francs acceptées.

Calculs: Pôle emploi, Insee.

Note de lecture: au 5 novembre 2018, 2341 demandes d'aides financières au titre du dispositif des emplois francs ont été acceptées. Parmi elles, 1060, soit 45,3 %, concernent des femmes et 1281, soit 54,7 %, des hommes.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Demandeurs d'emploi : une baisse plus marquée dans les quartiers prioritaires, mais qui s'atténue

Des demandeurs d'emploi sans activité moins nombreux, au contraire de ceux exerçant une activité réduite

Au 2^e trimestre 2018, 780 600¹ demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des recherches d'emploi (catégories A, B, C) habitent dans un quartier prioritaire de France métropolitaine ou de la Réunion. Parmi eux, 535 100, soit 68,5 %, sont sans aucune activité (catégorie A), contre 61,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**graphique 1**). *A contrario*, les demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite (catégories B et C) ont un poids plus faible dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (31,5 %, contre 38,3 %). Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi des unités urbaines englobantes, 20,9 % de ceux qui sont inscrits en catégories A, B ou C et 22,7 % des inscrits en catégorie A résident dans les quartiers prioritaires. Or, parmi les habitants en âge de travailler (de 15 à 64 ans) de ces mêmes unités urbaines, seuls 13 % résident dans les quartiers prioritaires.

Entre mi-2017 et mi-2018, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a diminué² dans les quartiers prioritaires, alors qu'il reste relativement

stable dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : la moyenne annuelle³ est ainsi en baisse de 1,4 % dans les quartiers prioritaires, contre 0,1 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Toutefois, cette diminution moyenne ralentit sensiblement dans les quartiers prioritaires comme dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : un an plus tôt, elle était ainsi respectivement de 2,4 et de 1,2 %. Parallèlement à cette diminution de la demande d'emploi de catégorie A – qui se rapproche le plus de la définition du chômage en sens du Bureau international du travail (BIT) – le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite augmente sensiblement par rapport à l'année précédente, dans les quartiers prioritaires plus qu'ailleurs : par rapport à l'année précédente, entre juin 2017 et juin 2018, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories B et C augmente ainsi en moyenne de 8,4 % en quartiers prioritaires et de 7,0 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Un net ralentissement de la baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi

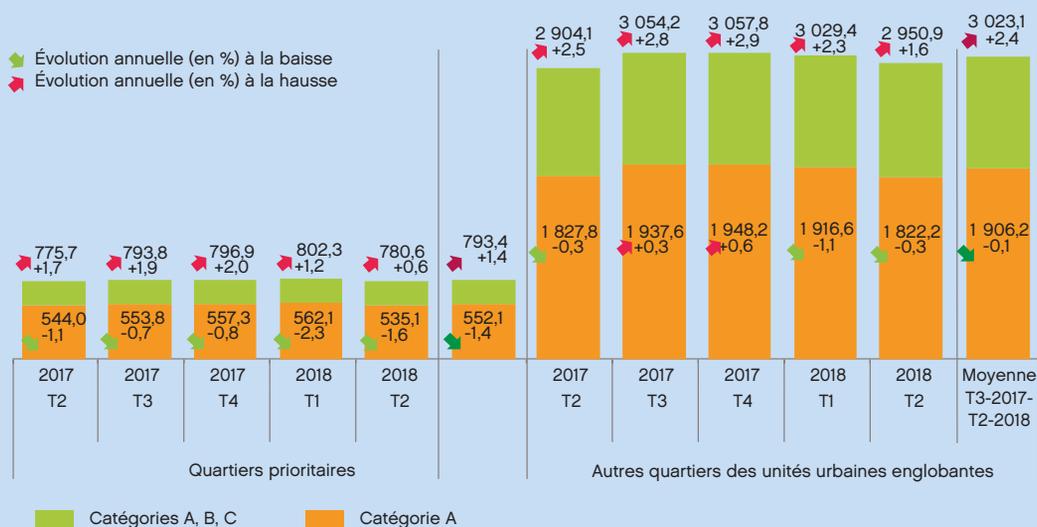
Au 2^e trimestre 2018, 114 500 jeunes âgés de moins de 26 ans résidant dans les quartiers prioritaires sont inscrits sur les listes de Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C, contre 115 100 un an auparavant (**graphique 2**). Ils représentent un jeune demandeur d'emploi sur cinq des unités urbaines englobantes. Par rapport à l'année précédente, entre le 3^e trimestre 2017 et le 2^e trimestre 2018, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi des quar-

tiers prioritaires a, en moyenne, baissé de 1,0 %, contre 0,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Un an plus tôt, cette baisse était respectivement de 4,2 % et 3,6 %. Le ralentissement de l'activité économique ou encore les effets de la limitation des contrats aidés en 2017 et 2018 pourraient expliquer cette baisse modeste du nombre des jeunes demandeurs d'emploi relativement à celle de l'année précédente.

1. Certains chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes diffèrent sensiblement de ceux publiés dans le rapport ONPV 2017, notamment ceux du 2^e trimestre 2017. Les chiffres présentés dans cette fiche sont issus du dernier référentiel à partir duquel l'Insee a réalisé le géoréférencement des demandeurs d'emploi. Celui de la précédente fiche est plus ancien. Ce changement de référentiel vise à une amélioration de la connaissance statistique des demandeurs d'emploi vivant en quartiers prioritaires.

2. Le marché de l'emploi est soumis à des variations saisonnières structurelles avec un nombre supérieur de demandeurs d'emploi lors des dernier et premier trimestres d'une année civile du fait, notamment, de l'arrivée sur le marché de l'emploi d'un flux important de jeunes actifs sortant de leur formation initiale. En termes d'évolution, il est donc préférable de privilégier une analyse annuelle.

3. Moyenne de valeurs trimestrielles sur un an à rebours de la dernière donnée disponible (du T3 2017 au T2 2018). Cette estimation annuelle est comparée avec celle calculée sur la même période, un an auparavant (du T3 2016 au T2 2017).



Graphique 1
Nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 2^e trimestre 2017 au 2^e trimestre 2018 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

Source: données Pôle emploi. Géoréférencement Insee.

Champ: demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Calculs: Insee.

Note de lecture: au 2^e trimestre 2018, 780600 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre augmente de 0,6 %. Sur un an, entre le 3^e trimestre 2017 et le 2^e trimestre 2018, le nombre moyen de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C est de 793400 demandeurs d'emploi, soit une hausse annuelle moyenne de 1,4 %.



Graphique 2
Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans des catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 2^e trimestre 2017 au 2^e trimestre 2018 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

Source: données Pôle emploi. Géoréférencement Insee.

Champ: demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Calculs: Insee.

Note de lecture: au 2^e trimestre 2018, 114500 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais âgés de moins de 26 ans sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C. Par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre baisse de 0,5 %. Sur un an, entre le 3^e trimestre 2017 et le 2^e trimestre 2018, le nombre moyen de jeunes demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C est de 121100, soit une baisse annuelle moyenne de 1,0 %.

YANNIG PONS (Pôle emploi)

Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi met en œuvre un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés pour répondre aux besoins distincts des demandeurs d'emploi. La modalité «suivi» est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus importante; l'accompagnement «renforcé», qui repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers en privilégiant les entretiens physiques, s'adresse aux per-

sonnes ayant besoin d'un accompagnement intensif; l'accompagnement «guidé» est dédié aux demandeurs d'emploi se trouvant dans une situation intermédiaire. Enfin, l'approche «globale» de l'accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels. L'affectation à une modalité de suivi ou d'accompagnement est réalisée sur la base d'un diagnostic individualisé de la situation du demandeur d'emploi et de ses besoins.

Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires profitent relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé...

En moyenne, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires bénéficient d'un accompagnement plus intensif que les autres demandeurs d'emploi: fin juin 2018, 24 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement «global» ou «renforcé», contre 18 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([graphique 1](#)). Dans les quartiers prioritaires comme sur le reste du territoire, les jeunes sont proportionnellement davantage concernés par l'accompagnement

intensif: 33 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans des quartiers prioritaires bénéficient ainsi d'un accompagnement «global» ou «renforcé», contre 27 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Par rapport à septembre 2017, la répartition des demandeurs d'emploi selon leur modalité de suivi et d'accompagnement est très stable, tant au niveau des quartiers prioritaires que des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

... et leur taux d'accès à la formation est similaire à celui des autres demandeurs d'emploi

Entre juin 2017 et mai 2018, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires accèdent autant à la formation que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (12 % des entrées en formation). Quel que soit leur lieu de résidence, les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) entrent plus souvent en formation que les demandeurs d'emploi plus âgés: 24 % des entrées en formation, alors qu'ils représentent 15 % des demandeurs d'emploi ([tableau 1](#)).

11 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont un objectif de «remise à niveau», contre 8 % pour les demandeurs d'emploi des quartiers environnants. Pour les autres objectifs de formation (certification, professionnalisation, adaptation au poste de travail, etc.), on n'observe pas de différence importante entre les quartiers prioritaires et les autres parties du territoire.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus d'un quartier prioritaire bénéficient plus souvent de prestations de Pôle emploi relevant d'un appui social

Pôle emploi propose des prestations aux demandeurs d'emploi sous forme, par exemple, d'ateliers, d'appui social ou d'évaluations (évaluations des compétences professionnelles, diagnostic de positionnement...).

Entre juin 2017 et mai 2018, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont bénéficié de 13 % des prestations délivrées par Pôle emploi, soit une part proche de leur poids dans l'ensemble des deman-

deurs d'emploi ([tableau 2](#)). À l'instar des formations, les jeunes bénéficient plus fréquemment que leurs aînés de ces prestations. Celles-ci relèvent plus souvent, pour les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires que pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, de l'appui social (insertion par l'activité économique ou accompagnement individualisé par exemple), avec respectivement 14 % et 8 % des prestations.



Graphique 1
Répartition des demandeurs d'emploi selon leur modalité de suivi et d'accompagnement (en %)

Source: Pôle emploi (STMT).

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2017.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: 22 % des demandeurs d'emploi des QPV bénéficient d'un accompagnement renforcé contre 17 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire.

Tableau 1

Répartition des entrées en formation et des demandeurs d'emploi selon l'âge (en %)

	Entrées en formation		Demandeurs d'emploi	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
	Juin 2018	Juin 2018	Juin 2018	Juin 2018
Répartition par âge	100	100	100	100
Moins de 25 ans	25	23	16	23
25-29 ans	17	17	14	17
30-39 ans	27	27	26	27
40-49 ans	20	20	23	20
50 ans et +	11	11	21	11
Part des habitants concernés	12	53	13	54

Source: Pôle emploi (STMT).

Champ: entrées en formation de juin 2017 à mai 2018; répartition des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B ou C au 30 juin 2018.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: 12 % des bénéficiaires de formation et 13 % des demandeurs d'emploi résident dans les quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 16 % des inscrits en catégories A, B ou C et concentrent 25 % des entrées en formation.

Tableau 2

Part des principales prestations délivrées dans les quartiers prioritaires (en %)

	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
	Juin 2018	Juin 2018
Ensemble des prestations	13	55
Principales prestations suivies		
Prestations d'appui social	14	8
Insertion par l'activité économique	6	3
Accompagnement individualisé	3	2
Plan local pour l'insertion et l'emploi	3	1
Autres prestations	86	92
Activ'emploi	9	14
Mettre à jour et valoriser son CV	8	6
Outils ma candidature	6	5
Activ'projet	5	7
Évaluation par simulation préalable à un recrutement	4	3

Source: Pôle emploi (Fichier historique).

Champ: prestations suivies de juin 2017 à mai 2018.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, Activ'emploi représente 9 % des prestations suivies entre juin 2017 à mai 2018 et 10 % de celles suivies entre juillet 2016 à juin 2017.

YANNIG PONS (Pôle emploi)

Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Des demandeurs d'emploi moins diplômés dans les quartiers prioritaires

Au 30 juin 2018, 13 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C¹ résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. D'après l'Insee, ces quartiers ne concentrent pourtant que 8 % de la population totale (Insee, Recensement de la population 2013). En Île-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), où la part de la population en quartiers prioritaires est plus importante, un demandeur d'emploi sur cinq réside dans ces quartiers.

La répartition par âge des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires est proche de celle des demandeurs d'emploi habitant une unité urbaine englobant au moins un quartier prioritaire. En revanche, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires sont plus souvent des hommes (53 %) que dans les quartiers environnants (49 %) ([graphique 1](#)). Ils ont, par ailleurs, un niveau de formation généralement inférieur

à celui des autres demandeurs d'emploi : en juin 2018, trois sur cinq ont un niveau inférieur au baccalauréat contre moins de la moitié des autres demandeurs d'emploi des quartiers environnants.

Seule la moitié des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires ont un droit à une allocation de chômage (assurance chômage ou régime de solidarité de l'État²), contre 63 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, en revanche, plus souvent allocataires du RSA. Ces écarts traduisent éventuellement un éloignement plus important du marché du travail des résidents des quartiers prioritaires : les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires ont, globalement, plus souvent des droits plus courts, voire aucun droit. C'est donc par leur éloignement du marché du travail plus important que ces personnes s'ouvrent moins de droits que les autres populations.

43 % des demandeurs d'emploi des QPV accèdent à l'emploi dans l'année qui suit leur inscription

Au cours de l'année qui suit leur inscription en catégories A ou B³, 43 % des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont accès à un emploi, contre 54 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire. Quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi, le retour à l'emploi est plus faible dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 1](#)). L'écart global s'explique, pour partie, par le profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, notamment moins diplômés.

Par ailleurs, parmi les demandeurs d'emploi des

quartiers prioritaires, les Franciliens accèdent davantage à l'emploi dans l'année suivant leur inscription que ceux des autres régions.

À l'inverse, pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, c'est dans les autres régions métropolitaines que l'accès à l'emploi est le plus aisé. En outre, les femmes accèdent moins facilement à l'emploi que les hommes dans les quartiers prioritaires, alors que dans les autres quartiers la différence entre femmes et hommes est faible. Enfin, dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, les jeunes accèdent plus aisément à l'emploi que leurs aînés.

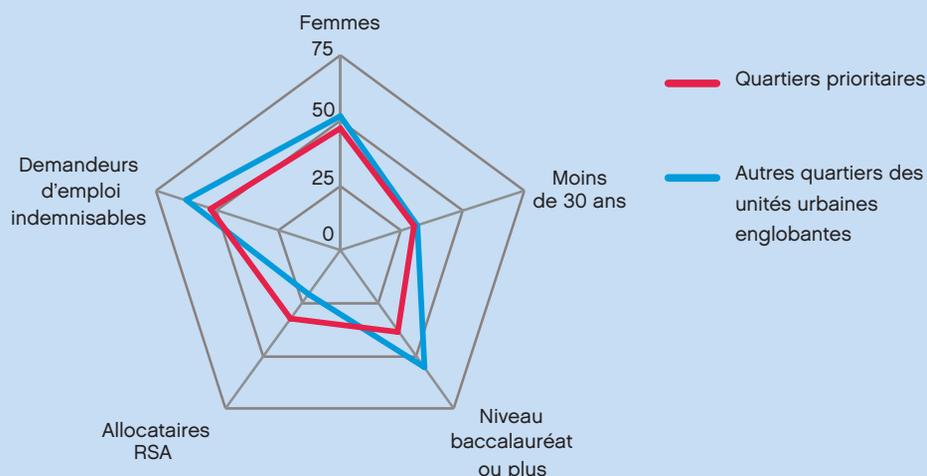
1. Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

2. Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'assurance chômage (principalement l'allocation de retour à l'emploi) ou de la solidarité-État (principalement allocation de solidarité spécifique).

3. Dans cette partie, seuls les retours à l'emploi sont pris en compte. Les catégories C ne sont pas retenues car, ayant exercé une activité réduite longue, elles sont considérées comme déjà en emploi.



Graphique 1
Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en juin 2018 (en %)

Source : Pôle emploi (STMT).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2017.

Calculs : Pôle emploi.

Note de lecture : au 30 juin 2018, dans les quartiers prioritaires, 39 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 56 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Tableau 1

Accès à l'emploi au cours de l'année qui suit une inscription à Pôle emploi (en %)

	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	Décembre 2016	Avril 2016	Décembre 2016	Avril 2016
Ensemble	43	42	54	53
Femmes	39	38	53	52
Hommes	47	46	55	53
Moins de 25 ans	46	46	60	59
25-29 ans	46	45	57	57
30-39 ans	43	42	52	51
40-49 ans	41	40	51	50
50 ans et +	30	30	38	38
Niveau supérieur au baccalauréat	53	53	61	61
Niveau baccalauréat	48	47	57	55
Niveau CAP/BEP	42	41	52	50
Niveau inférieur au CAP/BEP	35	34	38	36
France métropolitaine (hors IDF)	42	41	56	55
Île-de-France	48	47	52	51
Dom	27	26	33	32

Source : Pôle emploi (Fichier historique, SISF), Acoess-CCMSA (DPAE).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entre janvier et décembre 2016 ou entre mai 2015 et avril 2016 en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.

Calculs : Pôle emploi.

Note de lecture : 43 % des demandeurs d'emplois des catégories A ou B des quartiers inscrits en cours d'année 2016 accèdent à l'emploi au cours de l'année suivant leur inscription, contre 54 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

ANNE-SOPHIE PICHAVANT et CINDY REIST (Dares)

Les jeunes des quartiers prioritaires : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé dans les missions locales

Le réseau des missions locales a pour fonction d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Son action auprès des jeunes va d'une activité d'information et de conseil à, si besoin, un accompagnement plus intensif et plus régulier pour traiter l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés et qui constituent des freins à leur insertion professionnelle et à leur parcours vers l'autonomie. 442 missions locales sont réparties sur le territoire national au 1^{er} janvier 2017. Les missions locales peuvent accompagner les jeunes dans le cadre de dispositifs nationaux¹ tels que le par-

cours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et la Garantie jeunes (GJ). Au 1^{er} janvier 2017, le PACEA est devenu le nouveau cadre d'accompagnement des jeunes en mission locale. Il s'adresse à tout volontaire qui entre dans un accompagnement contractualisé après qu'un diagnostic approfondi a mis en évidence ce besoin. Modalité d'accompagnement spécifique et intensive du PACEA, la Garantie jeunes est, quant à elle, dédiée aux 18-25 ans ni en emploi, ni en école, ni en formation. Ses bénéficiaires, accompagnés pendant douze mois, reçoivent une allocation d'un montant maximal de 480 euros mensuels.

14 % des jeunes ayant été en contact avec une mission locale en 2017 vivent dans un QPV

Au cours de l'année 2017, 308 000 jeunes habitant des QPV ont été en contact avec une mission locale, soit 14 % de l'ensemble des jeunes suivis en missions locales (tableau 1). Parmi eux, 62 000 ont été accueillis pour la première fois. Les jeunes des QPV représentent ainsi 15 % des primo-accueillis au cours de l'année 2017.

Par ailleurs, 72 000 jeunes résidant en QPV ont été suivis dans le cadre d'un dispositif d'accompagne-

ment national: 52 000 en PACEA (dont 30 000 en Garantie jeunes) et 20 000 dans d'autres dispositifs plus anciens.

Les jeunes des QPV représentent 15 % des jeunes bénéficiaires d'un dispositif national en 2017. Ils sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de la Garantie jeunes, dont ils représentent près d'un quart des effectifs, mais ils ne constituent que 8 % des bénéficiaires d'un PACEA (hors Garantie jeunes).

Les jeunes des QPV sont plus jeunes et moins diplômés

Les 16 à 18 ans représentent 37 % des jeunes de QPV primo-accueillis en 2017, contre 33 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 2). Par ailleurs, 15 % des primo-accueillis des QPV sont, en 2017, de nationalité étrangère hors Union européenne, contre 10 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les jeunes des

QPV sont, en moyenne, moins diplômés: 24 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, les jeunes des QPV sont moins souvent titulaires du permis de conduire: 17 % le détiennent, contre 22 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Un accompagnement plus poussé des jeunes des QPV

Au cours des six mois qui ont suivi leur premier accueil en mission locale en 2017, les jeunes des QPV ont été reçus en entretien individuel² en moyenne 4,5 fois contre 4,0 fois dans les unités urbaines englobantes, et ont suivi 2,6 ateliers³ contre 2,0 dans les uni-

tés urbaines englobantes. En outre, les jeunes des QPV entrent plus souvent en PACEA ou en Garantie jeunes que les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes, (respectivement 48 %, contre 42 %), conformément au ciblage dont ils font l'objet.

1. PACEA, Garantie jeunes, Civis et ANI jeunes.

2. Un entretien individuel est un entretien au cours duquel le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

3. Les ateliers permettent aux jeunes d'apprendre à rédiger des CV ou d'apprendre comment bien se comporter en entretien par exemple.

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires de dispositifs nationaux et part issue des QPV en 2017*

	Nombre d'accueils en missions locales	Nombre de bénéficiaires d'un dispositif national	Dont nombre de bénéficiaires de la GJ	Dont nombre de bénéficiaires du PACEA hors GJ
Nombre de bénéficiaires	2 196 000	480 400	130 500	270 000
Dont résidents des QPV (en %)	14	15	23	8
Nombre de bénéficiaires des QPV	308 000	72 300	29 600	22 100

* À partir de 2017, les jeunes entrants en GJ sont obligatoirement en PACEA

Source: IMILO.

Champ: jeunes de 16 à 25 ayant été en contact avec une mission locale en 2017 (France entière).

Calculs: Dares.

Note de lecture: au cours de l'année 2017, 308 000 jeunes des QPV ont été accueillis en missions locales, soit 14 % de l'ensemble des jeunes ayant fréquenté une mission locale en 2017.

Tableau 2
Caractéristiques des jeunes accueillis pour la première fois dans une mission locale en 2017 (en %)

		En QPV	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Nombre de primo-accueillis		62 000	258 300
Sexe	Hommes	52	51
Âge moyen (en années)		19,6	19,9
Âge	16-18 ans	37	33
	19-21 ans	40	41
	22-25 ans	23	26
Nationalité	française	81	86
	étrangère UE	4	3
	étrangère hors UE	15	10
Niveau de formation	supérieur au Bac	6	10
	Bac	41	44
	CAP-BEP	27	25
	inférieur au CAP-BEP	24	19
	Niveau non renseigné	2	2
Titulaire du permis de conduire au moment du premier accueil		17	22

Source: IMILO.

Champ: jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2017, dans les unités urbaines comprenant des QPV.

Calculs: Dares.

Note de lecture: au cours de l'année 2017, 52 % des 62 000 primo-accueillis habitant des QPV sont des hommes.

Tableau 3
Suivi des jeunes au cours des six mois suivant le premier accueil

		En QPV	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Événements	Nombre moyen d'entretiens individuels	4,5	4,0
	Nombre moyen d'ateliers	2,6	2,0
	Nombre moyen d'informations collectives	0,4	0,3
Entrée en dispositif	Pourcentage de jeunes entrant en PACEA	36	33
	Pourcentage de jeunes entrant en Garantie jeunes	12	9

Source: IMILO.

Champ: jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2017, dans les unités urbaines comprenant des QPV. Les dispositifs et événements considérés sont ceux ayant eu lieu dans les six mois suivant le premier accueil du jeune.

Calculs: Dares.

Note de lecture: six mois après leur premier entretien individuel ayant eu lieu au cours de l'année 2017, les jeunes des QPV ont, en moyenne, eu 4,5 entretiens, contre 4,0 pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. 36 % sont entrés en PACEA, contre 33 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Les Zones franches urbaines- Territoires entrepreneurs :

une progression du nombre d'établissements
qui perdure, notamment dans le secteur du transport

83 400 établissements implantés en ZFU-TE en 2016

Au 1^{er} janvier 2016¹, 83 400 établissements sont implantés dans les ZFU-TE, soit une progression de 5,5 % par rapport à l'année précédente, contre 3,2 % dans les unités urbaines englobantes. Pour autant, le rythme d'augmentation du nombre total d'établissements² en ZFU-TE ralentit sensiblement par rapport à celui constaté entre l'année 2015 et l'année 2016 (plus de 10 %) en raison de la baisse du nombre d'installations au cours de l'année 2015 : entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, 15 000 nouveaux établissements se sont ainsi implantés en ZFU-TE métropolitaines, contre 16 800 en 2014 (**graphique 1**). Ces installations ont été plus nombreuses en 2014, peut-être au moins partiellement en raison de la refonte du dispositif en ZFU-TE mettant fin au 31 décembre 2014 au régime incluant les exonérations sociales. Cette moindre attractivité du dispositif à partir de 2015 a pu inciter certains entrepreneurs à en profiter en 2014, car les

règles d'exonérations restent, au cours des années suivantes, celles du dispositif avant sa refonte.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, ce nombre d'installations de nouveaux établissements progresse légèrement par rapport à 2015, avec 15 400 établissements nouvellement implantés, soit une augmentation de 2,6 %. Pour autant, dans le même temps, le nombre d'installations dans les autres quartiers des unités urbaines englobant au moins une ZFU-TE a davantage progressé (hausse de 8,6 %).

Le taux d'installation³ en ZFU-TE baisse, ainsi, en 2016 (18,5 %, contre 19,0 % en 2015 et 23,4 % en 2014) et, pour la première fois, semble passer légèrement en dessous de celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (18,9 %). Après une baisse importante en 2015, le nombre total d'implantations sous le régime de micro-entrepreneur⁴ reste stable en ZFU-TE avec 4 300 installations en 2016, contre 4 200 en 2015.

La construction, les services médicaux et sociaux surreprésentés, le transport et l'entreposage en plein essor

Au 1^{er} janvier 2016, les secteurs les plus représentés parmi les établissements implantés en ZFU-TE sont ceux de l'hébergement médico-social (14,9 %), des travaux de construction spécialisés (14,5 %), du commerce de détail hors automobiles et motocycles (13,0 %), et des activités scientifiques et techniques (12,5 %) (**graphique 2**). Par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes, les ZFU-TE se distinguent par une plus forte proportion d'établissements de travaux de construction spécialisés (+5,9 points) et d'établissements d'hébergement médico-social (+5,3 points). Ces écarts reflètent à la fois les différences de besoins et de potentiels économiques

qui peuvent exister sur certains secteurs d'activité entre ZFU-TE et zones environnantes, mais également les différences de main-d'œuvre immédiatement disponible à proximité de chaque établissement.

En termes d'installations, le transport et l'entreposage apparaissent particulièrement dynamiques en ZFU-TE : 11,0 % des implantations de l'année 2016 concernent ce secteur d'activité alors, qu'au 1^{er} janvier 2016, il ne représente « que » 4,7 % des établissements installés sur ces territoires. Cela pourrait illustrer un phénomène d'*uberisation* qui concerne notamment les banlieues, en particulier dans le secteur du transport⁵ (taxis et VTC mais également livraison à domicile).

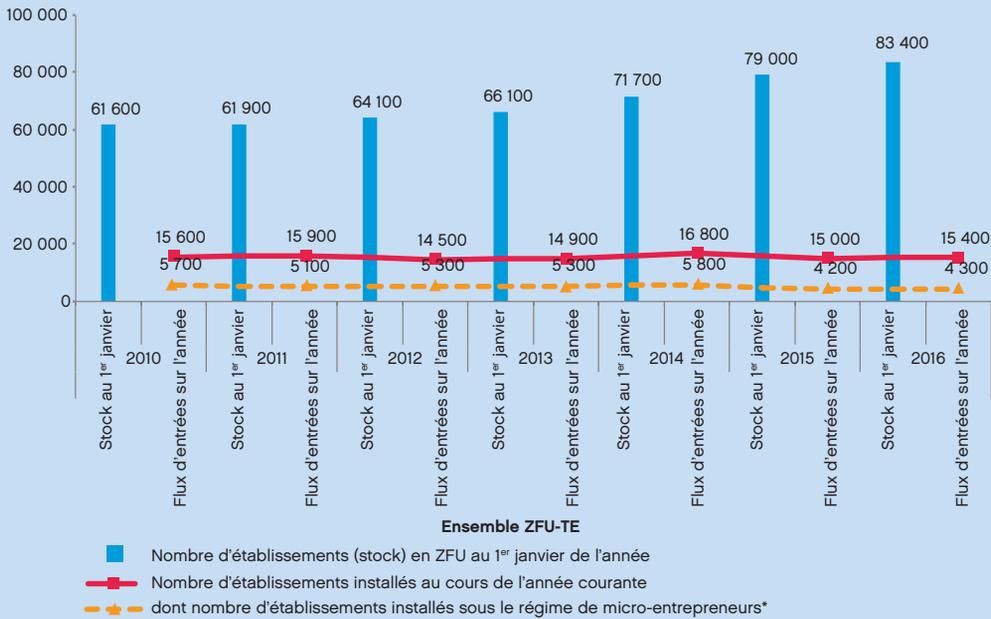
1. Les données de cette fiche sont issues de la source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) des années 2010 à 2016. Pour chaque millésime sont disponibles, d'une part, les stocks d'établissements implantés au 1^{er} janvier d'une année courante et, d'autre part, les flux d'établissements qui se sont installés (par création ou transfert d'activité) en cours d'année.

2. En prenant en compte l'installation de nouveaux établissements et les disparitions survenues dans l'année.

3. Le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1^{er} janvier de l'année courante.

4. Un micro-entrepreneur est une personne exerçant une activité non salariée en entreprise individuelle. Le régime du micro-entrepreneur est, depuis le 19 décembre 2014, la nouvelle dénomination de celui de l'auto-entrepreneur.

5. « En banlieue, l'uberisation au secours de l'intégration », *Le Monde* 18/05/16.



Graphique 1
Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU-TE au 1^{er} janvier de l'année courante et nombre d'installations (dont celles sous le régime de micro-entrepreneurs*) au cours de l'année courante

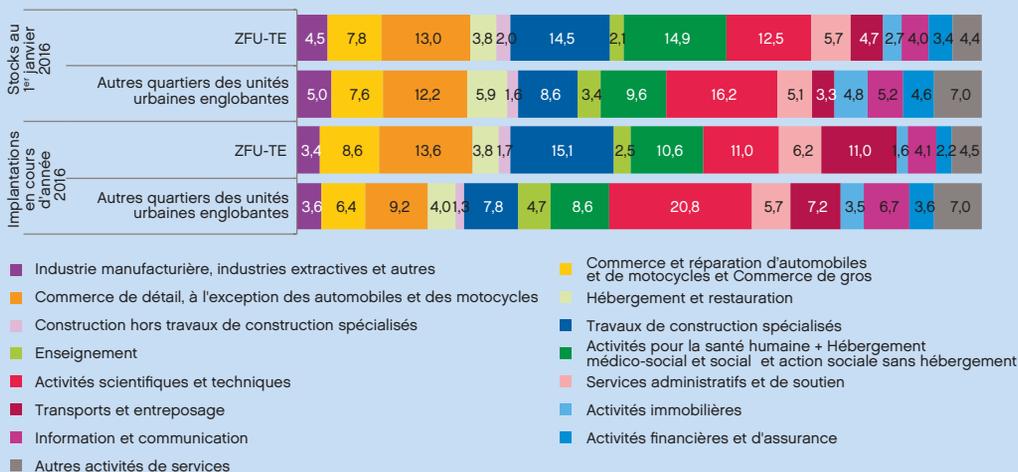
* Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014.

Source: Répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ: ZFU-TE métropolitaines.

Calculs: CGET-ONPV

Note de lecture: au 1^{er} janvier 2016, 83400 établissements sont implantés en ZFU-TE. Sur l'ensemble de l'année 2016, 15400 nouveaux établissements se sont installés en ZFU-TE, dont 4300 sous le régime du micro-entrepreneuriat.



Graphique 2
Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1^{er} janvier 2016 et de ceux implantés au cours de l'année 2016 en ZFU-TE et autres quartiers des unités urbaines englobantes

Source: Répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ: ZFU-TE métropolitaines.

Calculs: CGET-ONPV

Note de lecture: au 1^{er} janvier 2016, 13,0 % des 83400 établissements implantés en ZFU-TE relèvent du secteur du commerce de détail, contre 12,2 % de ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes. Sur l'ensemble de l'année 2016, 13,6 % des 15400 nouveaux établissements qui se sont implantés en ZFU-TE relèvent de ce secteur d'activité, contre 9,2 % pour ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.



Coconstruction de la politique de la ville

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Conseils citoyens :

davantage portés par des associations créées *ad hoc*, ils demeurent peu impliqués dans les prises de décisions¹

La mise en place de conseils citoyens (CC) dans l'ensemble des QPV doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir la place des habitants dans les instances locales de la

politique de la ville. Fin 2018, 85 % des QPV (soit 1286) sont couverts soit par un CC constitué (1064 QPV), soit par un CC en cours de renouvellement (222). 958 QPV étaient couverts par un CC constitué fin 2016².

Des conseils citoyens de plus en plus portés par des associations créées *ad hoc* et de moins en moins par des collectivités

La part des CC mis en œuvre à l'échelle d'un seul QPV progresse, passant de 74 % fin 2016 à 78 % fin 2018 (12 % restent mis en œuvre sur plusieurs QPV, 6 % sur une partie de QPV et 4 % sur un territoire qui englobe un ou plusieurs QPV ainsi que d'autres quartiers hors de la géographie prioritaire). Sept fois sur dix, la décision de l'échelle de mise en œuvre du CC relève des élus municipaux. La répartition des struc-

tures porteuses souligne une évolution significative : la part des CC portés par une collectivité diminue (19 % fin 2018, contre 30 % fin 2016), de même que celle de ceux constitués en collectif sans personnalité juridique (30 %, contre 36 %). La part des CC constitués en associations créées *ad hoc* progresse quant à elle nettement (26 %, contre 15 %). La part des CC portés par une association préexistante reste stable (20 %).

Un renouvellement d'une partie des conseils citoyens qui concerne d'abord les collèges «habitants», mais aussi les collèges «acteurs locaux»

Fin 2018, chaque CC compte en moyenne 18 membres (12 issus du collège «habitants» et 6 issus du collège «acteurs locaux»), contre 20 membres fin 2016. Cette légère baisse s'explique notamment du fait de la défection d'une partie des membres initialement désignés : 78 % des conseils citoyens ont vu au moins un habitant ou une habitante ne plus venir aux réunions (**tableau 1**). Ainsi, 13 % des CC mis en place ont ainsi d'ores-et-déjà fait l'objet d'un renouvellement, partiel ou total, et pour 19 % une telle démarche est actuellement en cours. Dans 95 % des cas, ces renouvellements passés ou en cours concernent les membres des collèges «habi-

tants», mais sept fois sur dix, ils concernent également les collèges «acteurs locaux». L'initiative de ces renouvellements, venant le plus souvent de plusieurs acteurs, est prise par les CC eux-mêmes six fois sur dix, par les agents des services communaux une fois sur trois ou par les agents des services de l'Etat trois fois sur dix. Qu'il s'agisse des collèges «habitants» ou «acteurs locaux», huit fois sur dix, le renouvellement n'est pas total, mais fait suite au départ d'une partie des membres, principalement pour cause de défection ou pour des raisons d'incompatibilité d'emploi du temps des membres en place.

De plus en plus représentés dans les instances de pilotage des contrats de ville, les conseils citoyens ne restent souvent que consultés

Fin 2018, 87 % des CC sont représentés au sein des instances de pilotage des contrats de ville (contre 75 % fin 2016). Leur participation progresse également dans les instances techniques (62 % des CC fin 2018, contre 53 % fin 2016), dans celles qui sont liées à la programmation financière (38 %, contre

30 %) et dans les groupes de travail thématiques (65 %, contre 45 %). En revanche, leur association aux prises de décision de ces différentes instances relève encore davantage de l'information ou de la consultation que de la co-construction (**tableau 2**).

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée à paraître au premier semestre 2019. Les données présentées sont issues d'une enquête nationale CGET-ONPV, administrée par le cabinet Synoptic auprès des équipes projet «politique de la ville» des collectivités.

2. Cf. *Rapport annuel ONPV 2016*.

Tableau 1

Répartition des conseils citoyens selon le nombre de femmes et d'hommes (collège «habitants») qui ont fait défection et ne viennent plus aux réunions depuis leur mise en place (en %)

	Part des CC concernés par une ou plusieurs défection(s)		
	Femmes ou hommes sans distinction	Femmes	Hommes
Aucune défection	22	26	28
De 1 à 4 personne(s)	28	49	51
De 5 à 9 personnes	30	20	17
10 personnes ou plus	20	5	4

Sources : enquête nationale de suivi des conseils citoyens 2018.

Champ : 905 conseils citoyens renseignés.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 20 % des conseils citoyens ont observé la défection d'une dizaine ou plus de leurs membres «habitantes ou habitants» (sans distinction de sexe) depuis leur mise en place. En distinguant le sexe des membres, 5 % des conseils citoyens ont vu la défection de 10 habitantes ou plus depuis leur mise en place, 4 % ont vu la défection de 10 habitants ou plus depuis leur mise en place.

Tableau 2

Participation des conseils citoyens aux instances des contrats de ville (en %)

Instances	Part des CC qui sont représentés dans ces instances	Répartition des CC selon leur modalité de participation à la décision des différents types d'instances	
Instances de pilotage	87	Information	38
		Consultation	48
		Co-construction	15
Instances techniques	62	Information	42
		Consultation	38
		Co-construction	21
Instance de programmation financière	38	Information	67
		Consultation	23
		Co-construction	10
Groupes thématiques	65	Information	38
		Consultation	34
			28

Sources : enquête nationale de suivi des conseils citoyens 2018.

Champ : 905 conseils citoyens renseignés.

Traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 87 % des conseils citoyens sont représentés aux instances de pilotage des contrats de ville.

Concernant ces instances de pilotage, 38 % des CC sont simplement informés des décisions qui sont prises, 48 % sont consultés pour avis et, enfin, 15 % co-construisent les décisions.



Annexe

ANNE BEAUCHESNE, OLIVIER MALARET et MATHILDE RONDEAU (CGET)

Les moyens financiers de la politique de la ville

L'action de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville se traduit par la mobilisation de crédits budgétaires spécifiques. Il s'agit essentiellement :

- de subventions aux collectivités locales ou aux associations qui conduisent des actions tournées vers les publics prioritaires ;
- de mesures fiscales visant à soutenir les acteurs économiques et sociaux qui interviennent au bénéfice des habitants des quartiers ;
- de dotations directes aux collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville ;

- de la recherche constante d'un meilleur ciblage des politiques publiques de l'État vers les publics prioritaires de la politique de la ville.

Cette palette d'interventions est complétée par les actions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) qui gère le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ainsi, chaque année, 900 millions à 1 milliard d'euros sont investis dans la rénovation des quartiers afin d'améliorer les logements et le cadre de vie de leurs habitants.

Les crédits budgétaires du programme 147 relatif à la politique de la ville : 508,9 millions d'euros, soit + 20 % par rapport à 2018

Les crédits du programme 147 «politique de la ville» s'élèvent à 668,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et 508,9 millions d'euros en crédits de paiement en loi de finances pour 2019 (tableau 1). La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 18 juillet 2018, donne une nouvelle impulsion à l'engagement de l'ensemble des ministères mais aussi, plus largement, des collectivités territoriales et des entreprises, avec des pactes nationaux qui seront déclinés dans chaque territoire. Elle comprend 40 mesures poursuivant 3 grands objectifs :

«garantir les mêmes droits aux habitants», «favoriser l'émancipation» et «faire République». C'est dans ce contexte que les crédits du programme 147 bénéficient, dans le cadre de la loi de finances pour 2019, d'une augmentation inédite de 20 %.

Ces dotations constituent des crédits spécifiques, intervenant en complément des crédits de droit commun de chacune des politiques sectorielles (éducation, santé, emploi...), qu'elles soient de la compétence des collectivités locales ou de l'État. Des engagements réciproques sont formalisés sur la durée des contrats de ville.

95 % des crédits sont déconcentrés

Ces crédits sont répartis entre le niveau déconcentré de l'État (préfets de région et de département) pour l'essentiel (95 %) et le niveau national (5 %). Les crédits déconcentrés sont répartis par les préfets de région et de département en application des orientations du gouvernement dans le cadre des contrats de ville. Les crédits nationaux financent,

quant à eux, les têtes de réseaux associatives et des actions d'envergure nationale gérées par la direction de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU) du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), ainsi que les actions communes ou spécifiques, comme les adultes-relais, qui sont déployés localement à l'initiative des préfets.

Les financements sont répartis selon les trois piliers des contrats de ville

Les financements des contrats de ville 2015-2020 s'articulent autour de trois piliers, qui doivent, chacun, reprendre 3 priorités transversales: l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations:

- un pilier «cohésion sociale» avec, pour objectifs prioritaires, la réussite éducative, le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier s'attache notamment aux domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Il concerne aussi la stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, la promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français ainsi que des mesures particulières en direction des associations. Il mobilise 75 % des crédits d'intervention (incluant notamment le financement des adultes-relais et des programmes de réussite éducative);
- un pilier «cadre de vie et renouvellement urbain» avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Ce pilier concerne la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et l'amélioration des relations entre la

police et la population. Il comprend aussi le nouveau programme national de renouvellement urbain répondant à des objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale. Il regroupe 3 % des crédits d'intervention;

- un pilier «développement de l'activité économique et de l'emploi» avec pour objectif la réduction de moitié, sur la durée des contrats, des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Ce pilier regroupe les financements de contrats aidés et d'aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, ou encore la présence de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers. Il concerne aussi le soutien à l'entrepreneuriat. A sa faveur, pourront être mobilisés des financements de la Caisse des dépôts (CDC), du programme des investissements d'avenir (PIA) ou encore de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca). Il représente 17 % des financements d'interventions

Le solde (5 %) est consacré aux actions de pilotage, aux ressources partagées et au co-financement des équipes projets en charge de la politique de la ville dans les collectivités territoriales.

Tableau 1

Ventilation des crédits du programme 147 relatif à la politique de la ville
P147: Évolution LFI 2018 — LFI 2019 (après transferts)

	LFI 2018	LFI 2019	Évolution	Écart
			2018-2019	2018-2022
			%	M€
Total programme Politique de la ville	428,6	508,9	19	80,3
Masse salariale (délégues du préfet)	19,9	19,4	-3	-0,5
Hors compte d'affectation spéciale	14,6	14,2	-2	-0,4
Compte d'affectation spéciale (CAS)	5,4	5,2	-3	-0,1
Interventions de la politique de la ville	340,6	415,3	22	74,7
Interventions territorialisées	208,4	252,1	21	43,7
Réussite éducative	68,2	80,2	18	12,0
Adultes-relais	64,0	83,0	30	19,0
Compensation des exonérations de charges sociales accordées aux entreprises en ZFU	21,5	15,4	-28	-6,1
Subvention pour charge de service public de l'Épide	28,9	28,9	0	0,0
Fonctionnement spécifique de la politique de la ville et réserve parlementaire	2,8	5,0	79	2,2
Nouveau programme de renouvellement urbain (Anru)	15,0	25,0	67	10,0
Emplois du P147 — Délégues du préfet (en ETP)	307	299	-3	

Les mesures fiscales: 500 millions d'euros (estimation)

L'action de l'État en matière de politique de la ville se traduit, également, par des mesures fiscales¹ en

faveur du développement économique, du logement et de la rénovation urbaine.

Le développement économique

Exonération des cotisations foncières des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les petits commerces dans les quartiers prioritaires

Afin de soutenir l'attractivité et le développement économique des quartiers urbains en difficulté, la loi de finances rectificative pour 2014 a instauré des exonérations de fiscalité locale en faveur des commerces et services de proximité à compter du 1^{er} janvier 2015. Ces exonérations concernent la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles sont réservées aux très petites entreprises (TPE) qui exercent une activité commerciale (moins de 11 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros) et qui sont inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS). Ces exonérations s'appliquent aux établis-

sements existant au 1^{er} janvier 2015 dans les 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'à ceux qui y font l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

Exonération pour les entreprises implantées en ZFU-territoires entrepreneurs (183 millions d'euros)

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été créé par la loi du 14 novembre 1996 pour redynamiser des quartiers de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés particulièrement marqué. L'objectif était d'y maintenir ou de créer des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services, de les ouvrir sur l'extérieur pour y accroître la mixité fonctionnelle et sociale, et d'améliorer la situation de l'emploi local. Ce dispositif a été transformé au 1^{er} janvier 2015 en «territoires entrepreneurs».

Le logement et le renouvellement urbain

Abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux (avec contrepartie sur l'entretien des immeubles)

L'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen, notamment, d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. L'État compense à hauteur de 40 % les moins-values de recettes fiscales pour les collectivités locales, pour un coût budgétaire de 67 millions d'euros.

TVA à 5,5 % pour l'achat d'un logement en accession sociale à la propriété (180 millions d'euros)

L'application du taux réduit de TVA favorise la production d'une offre diversifiée de logements neufs dans les quartiers urbains en difficulté et le renforcement de leur attractivité résidentielle. Instaurée en 2006 pour les zones concernées par le PNRU, cette mesure a été étendue en 2015 à l'ensemble des quartiers prioritaires. Cette extension permet aux territoires non situés en «zones Anru» de bénéficier de cet effet levier. Cette mesure fiscale œuvre concrètement en faveur de plus de mixité sociale dans les zones ciblées par la politique de la ville (quartiers et bande de 300 mètres autour) et permet d'intensifier la dynamique nationale engagée dans ce domaine depuis la mise en place du dispositif.

1. Toutes les mesures fiscales inscrites dans le PAP 2019 ne donnent pas lieu à une estimation de leur impact budgétaire.

Les dotations d'accompagnement de la politique de la ville : 2,29 milliards d'euros de DSU et 150 millions d'euros de DPV

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est versée aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et faisant face à des charges relativement élevées. C'est l'un des principaux instruments de péréquation financière en direction des villes : deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants et 10 % des communes de 5 000 à 9 999 habitants en bénéficient.
- Dans le calcul des attributions annuelles, leur réalité socio-économique est prise en compte via un coefficient mesurant le poids de la population résidant dans les quartiers prioritaires. L'augmentation cumulée sur 2018 et 2019 des crédits de la DSU par rapport à 2017 est de 200 millions d'euros (LFI) (tableau 2).

Tableau 2

Crédits annuels de la dotation de solidarité urbaine

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant annuel en milliards d'€	1,550	1,731	1,911	2,091	2,201	2,291

Elle permet d'apporter un soutien financier aux communes confrontées à des charges importantes et à de faibles ressources pour faire face aux besoins de leurs habitants. Ainsi, en 2018, la DSU a bénéficié à 686 communes de plus de 10 000 habitants, dont 527 ont une partie de leur population résidant dans un quartier prioritaire politique de la ville. Elle a bénéficié également à 123 communes de 5 000 à 9 999 habitants, dont 64 disposent sur leur territoire d'un quartier prioritaire.

L'augmentation annuelle des crédits est répartie depuis 2017 entre toutes les communes. Ainsi, de nombreuses villes, dont la DSU augmentait au mieux au rythme de l'inflation, enregistrent une hausse supérieure à l'inflation en 2018 et 2019. Il s'agit par exemple de métropoles (Marseille ou Strasbourg), de villes situées en périphérie de grandes métropoles (Villeurbanne ou Corbeil-Essonnes), ou encore de villes situées au cœur de départements plus ruraux (Auxerre ou Guéret).

La dotation politique de la ville (DPV)

La dotation politique de la ville est une dotation d'équipement versée par l'État aux communes ayant une proportion importante de leur population qui réside dans les quartiers prioritaires. Les crédits permettent de financer les actions prévues dans le cadre des contrats de ville. C'est un des instruments privilégiés d'intervention de l'État pour faire face aux enjeux identifiés dans ces quartiers.

Cette dotation s'élève à 150 millions d'euros (LFI 2019). Elle est répartie par les préfets concernés à l'issue d'un appel à projets répondant aux enjeux identifiés dans les quartiers prioritaires. Il s'agit de cibler les moyens sur les villes bénéficiaires de la DSU, présentant les dysfonctionnements urbains les

plus importants et dont la proportion de population résidant en quartier prioritaire est supérieure à 19 %. Les modifications intervenues en 2017 ont permis de prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire et les quartiers d'intérêt national retenus dans le cadre du NPNRU. Ainsi, sont devenues éligibles des communes telles que Saint-Denis, Val de Reuil, Oyonnax ou Nîmes.

Les conditions d'éligibilité ont été ajustées par la loi de finances pour 2019. Sont désormais prises en compte toutes les communes éligibles au NPNRU. Aux communes retenues au titre d'un projet d'intérêt national sont ajoutées les communes concernées par un programme d'intérêt régional.

Les modalités d'application du critère relatif à la DSU ont également été assouplies. En conséquence le nombre de communes bénéficiaires de la DPV n'est plus plafonné. Les nouveaux critères permettent en 2019 de rendre éligibles 182 com-

munes de métropole (160 en 2018, 139 en 2017, 120 en 2016) et 17 communes d'outre-mer. Parmi les 182 communes métropolitaines, 26 n'étaient pas éligibles en 2018. C'est le cas de Calais, Fourmies, Argentan ou Narbonne.

Les crédits de droit commun : 4,5 milliards d'euros estimés à destination des quartiers prioritaires

L'analyse des contributions des programmes budgétaires à la politique de la ville répond au besoin croissant de visibilité de l'effort engagé par l'État en faveur des quartiers prioritaires. À ce titre, le document de politique transversale « Ville » (DPT Ville), annexé au projet de loi de finances, permet de recenser chaque année les contributions de chacun des programmes à la mise en œuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il comprend notamment une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique de la ville pour les deux années écoulées et pour l'exercice budgétaire à venir.

37 programmes ont contribué à l'édition 2019 du DPT, 27 ayant fourni une évaluation chiffrée. Ces derniers représentent un effort budgétaire total de 4,5 milliards d'euros en crédits de paiement, dont 0,49 milliard d'euros de crédits spécifiques (programme 147) et 4,004 milliards d'euros de crédits de droit commun (programmes hors 147).

La mobilisation des politiques publiques relevant de l'État au bénéfice des quartiers prioritaires se traduit notamment, localement, par l'application territorialisée des engagements contenus dans les conventions interministérielles d'objectifs signées entre le ministre chargé de la ville et l'ensemble des ministères concernés. Succédant aux conventions 2013-2015, une seconde génération de conventions a été signée en 2016 et 2017. Les 40 mesures issues de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, annoncées le 18 juillet 2018, ont donné une nouvelle impulsion à cet engagement de l'ensemble des politiques publiques pour les quartiers prioritaires. Elles comprennent notamment le déploiement à titre expérimental des emplois francs et de la police de sécurité du quotidien, ainsi que le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles relevant des Rep/Rep +.

Plusieurs rapports publics ont cependant mis en évidence que les éléments contenus dans le DPT ne reflétaient qu'imparfaitement la réalité des crédits affectés aux quartiers prioritaires. Le premier bilan national de la mise en œuvre des conventions interministérielles d'objectifs (CIO) a également mis en exergue les difficultés persistantes à mesurer le déploiement des dispositifs et les crédits relevant de chacun des ministères à un échelon infra-communal. Des mesures ont été prises pour pallier les difficultés d'ordre technique et mieux recenser les dispositifs de droit commun à un échelon infra-communal. La convergence des zonages prioritaires constitue, en ce sens, une avancée majeure. L'éducation prioritaire est désormais arrimée à la géographie de la politique de la ville : neuf collèges publics sur dix classés en Rep + (réseau d'éducation prioritaire renforcé) sont situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire et 99 % à moins de 1000 m. Par ailleurs, les zones de sécurité prioritaire sont positionnées pour 77 d'entre elles (sur 80) sur les quartiers prioritaires avec une efficacité accrue des services de police et de gendarmerie et des moyens supplémentaires pour la prévention de la délinquance.

Le renforcement de la territorialisation des politiques publiques se traduit également par l'adaptation des systèmes d'information afin d'intégrer la nouvelle géographie prioritaire aux dispositifs de pilotage mis en œuvre par les services. À ce titre, l'outil de géoréférencement « Web service adresses », mis en place par le CGET, permet de déterminer, à partir de l'adresse des bénéficiaires des dispositifs déployés par les ministères, le ciblage de ces dispositifs et ainsi de mesurer l'action conduite en direction des habitants des quartiers prioritaires. Il a été ouvert aux signataires des contrats de ville à l'été 2017².

2. www.sig.ville.gouv.fr

Les crédits du nouveau programme national de renouvellement urbain : 10 milliards d'euros

Les nouveaux projets de renouvellement urbain, qui s'étaleront jusqu'en 2024, sont en cours de préparation et de signature pour les premiers d'entre eux. Ils concernent 216 quartiers d'intérêt national et 264 quartiers d'intérêt régional, parmi les 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers concentrent les dysfonctionnements urbains les

plus marqués. Suite à l'engagement présidentiel de doubler l'enveloppe des subventions dédiées au NPNRU (de 5 à 10 milliards d'euros), l'État apportera un milliard d'euros sur la durée du programme, dont 200 millions sur la seule durée du quinquennat. 185 millions sont inscrits à cet effet sur le programme 147 en 2019.

Dans sa première partie, le rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville présente la situation de l'emploi et du développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dix études ont été réalisées qui répondent à plusieurs questions : Quelle est la situation professionnelle des habitants des quartiers prioritaires ? S'améliore-t-elle ? Au-delà des effets liés à leurs parcours scolaires et leurs caractéristiques sociales défavorisées, existe-t-il un effet propre lié à la résidence en quartier prioritaire qui expliquerait des trajectoires professionnelles plus instables ?

La seconde partie est constituée de courtes analyses statistiques sous forme de quarante-huit fiches synthétiques.

Certaines constituent une mise à jour des données produites dans le rapport 2017 sur les thèmes de base : scolarisation, pauvreté, délinquance, logement, programme de rénovation urbaine et de renouvellement urbain, emploi et chômage, participation des habitants. De nouveaux thèmes sont traités grâce à la collaboration renforcée avec de nombreux partenaires chercheurs et statisticiens. Les contributions complètent la connaissance des atouts et des difficultés rencontrés par les habitants des quartiers de la politique de la ville.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Retrouvez-nous sur
www.onpv.fr